

OBJECTIF 20⁴⁰
PARTICIPEZ
À L'AVENIR
DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE !



BILAN FINAL DE LA TROISIÈME PHASE DE
CONCERTATION DU SDRIF-E



Au titre du code de l'urbanisme
Du 16 décembre 2022 au 31 mai 2023

BILAN DE LA 3^{ème} PHASE DE CONCERTATION CONTINUE AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

16 décembre 2022 au 31 mai 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
PARTIE 1. L'INSCRIPTION DE LA 3^{ème} PHASE DE CONCERTATION DANS L'ELABORATION DU SDRIF-E 4	
1.1. L'ELABORATION D'UN NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR ENVIRONNEMENTAL	4
1.2. LA TROISIEME PHASE DE CONCERTATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME	8
PARTIE 2. LES ACTIONS DE COMMUNICATION MENEES SUR LA PERIODE	11
PARTIE 3. LE DEROULEMENT ET LES MODALITES DE CONCERTATION	16
3.1. LES ACTIONS GRAND PUBLIC.....	16
3.2. LES ACTIONS AUPRES DES COLLECTIVITES	23
3.3. LES ACTIONS AUPRES DES PARTENAIRES	24
PARTIE 4. LES RESULTATS DE LA CONCERTATION AUPRES DU GRAND PUBLIC	25
4.1. QUESTIONNAIRE LEVIERS D'ACTION DU SDRIF-E.....	25
4.2. CONTRIBUTIONS LIBRES	41
4.3. LES ATELIERS OBJECTIF 2040	43
4.4. LA CONCERTATION SUR INSTAGRAM.....	46
4.5. LE CONSEIL REGIONAL DES JEUNES.....	47
PARTIE 5. LA SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES	49
5.1. L'EAU	50
5.2. L'AGRICULTURE	51
5.3. L'ENVIRONNEMENT.....	52
5.4. LE LOGEMENT.....	53

5.5. LES TRANSPORTS	54
5.6. L'ECONOMIE	55
PARTIE 6. LA SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES	57
6.1. L'EAU	57
6.2. L'AGRICULTURE	58
6.3. L'ENVIRONNEMENT	59
6.4. LE LOGEMENT	59
6.5. LES TRANSPORTS	60
6.6. L'ECONOMIE	61
PARTIE 7. ANNEXES	62
7.1. DETAIL DE L'ANALYSE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE « LES LEVIERS D'ACTION DU SDRIF-E » ET AUX QUESTIONS PAR STORIES INSTAGRAM.....	62
7.2. DETAIL DE L'ANALYSE SEMANTIQUE DES REPONSES LIBRES AU QUESTIONNAIRE « LES LEVIERS D'ACTION DU SDRIF-E ».....	73
7.5. COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE DES TERRITOIRES FRANCILIENS DU 7 AVRIL	86
7.6. COMPTE-RENDU DU COMITE DES PARTENAIRES DU 12 AVRIL.....	90

INTRODUCTION

A la suite du vote d'arrêt du SDRIF-E le 12 juillet 2023, ce bilan a pour objet de présenter l'ensemble des modalités de concertation déployées lors de la troisième phase de concertation du SDRIF-E au titre du code de l'urbanisme, du 16 décembre 2022 au 31 mai 2023. Il présente également des analyses statistiques, quantitatives et qualitatives sur les contributions reçues pendant cette période.

Dans le cadre de cette concertation, la Région Île-de-France a été accompagnée par Monsieur Régis Guyot, garant de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Le rôle du garant consiste à garantir le droit à l'information et à la participation de tous les publics. Monsieur Guyot a ainsi accompagné les équipes de la Région dans l'élaboration et le suivi de cette troisième phase de concertation. Le bilan du garant, mise en ligne sur le site de la Région le 25 juillet 2023, fait d'ailleurs état qu' "à l'issue de cette ultime phase de concertation, le garant de la concertation publique peut certifier que l'esprit du débat public a été respecté, avec un débat clair, ouvert et complet, ceci malgré la complexité du sujet et l'importance numérique de la population qui ne permet pas une consultation universelle de celle-ci."

L'ensemble des bilans produits par la Région sur les trois phases de concertation sera joint au dossier d'enquête publique, qui se déroulera au premier semestre 2024.

PARTIE 1. L'INSCRIPTION DE LA 3^{ème} PHASE DE CONCERTATION DANS L'ELABORATION DU SDRIF-E

1.1. L'ELABORATION D'UN NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR ENVIRONNEMENTAL

LES ACTEURS DE L'ELABORATION DU SDRIF-E

La Région Île-de-France maître d'ouvrage de l'élaboration du SDRIF-E

La Région agit dans la plupart des domaines qui concernent la vie quotidienne des 12 millions de Franciliens (les transports, les lycées, l'apprentissage, le développement économique, l'environnement etc.). Elle aménage un territoire diversifié, à la fois urbain et rural, qui se révèle restreint à l'échelle du territoire français mais économiquement riche et dense. Chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région Île-de-France est aujourd'hui pleinement responsable de la mise en révision du SDRIF de 2013. En tant que maître d'ouvrage du projet, elle a défini les modalités d'organisation de cette nouvelle étape de planification francilienne qui conduira à l'élaboration du SDRIF-Environnemental (SDRIF-E). Pour mener à bien cette mission, la Région a mis en place une équipe dédiée, la mission SDRIF-E, qui réunit différents champs d'expertise et évolue au sein du pôle logement transport et aménagement de la Région.

Les principaux acteurs aux côtés de la Région

L'Etat

Les représentants de l'Etat sont pleinement associés au processus d'élaboration du SDRIF-E. Le préfet de Région participe au comité de pilotage mis en place en janvier 2022. Ses services (la DRIEAT¹ notamment) travaillent étroitement avec la mission SDRIF-E du conseil régional.

L'Institut Paris Région

Sa mission essentielle est de réaliser les études et travaux nécessaires à la prise de décision de la Région Île-de-France et de ses partenaires. De l'échelon local à l'échelon régional, il intervient dans de nombreux domaines tels que l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'environnement, l'économie et les questions de société. Il apporte son soutien aux politiques d'aménagement et de développement des communes, des intercommunalités et des départements. Dans le cadre de l'élaboration du SDRIF-E, l'Institut agit en tant que maître d'œuvre, c'est-à-dire qu'il met à disposition ses compétences techniques et opérationnelles pour réaliser les différents documents du SDRIF-E en lien avec l'équipe dédiée de la Région.

Le CESER

Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est une assemblée consultative représentant la population Francilienne. Le CESER remplit une mission de consultation auprès des instances politiques de la Région. Il ne prend aucune décision mais émet des avis par le biais desquels il participe à l'administration de la région. Il a pour mission d'informer le Conseil Régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, de participer

¹ Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. A ce titre, le président du CESER participe au comité de pilotage du SDRIF-E. Les membres du CESER sont régulièrement invités à participer à d'autres instances telles que la Conférence des Territoires Franciliens (CTF) ou le Comité des Partenaires (CDP).

Les collectivités franciliennes

L'implication des collectivités territoriales dans le processus de concertation est assurée par plusieurs modalités. La Conférence des Territoires Franciliens (CTF) s'est réunie lors de cette phase 3 et des réunions bilatérales se sont tenues avec les services de la Région et les services des collectivités qui en faisaient la demande.

Outre leur contribution en tant qu'acteurs de terrain informés, l'implication des élus dans le processus de concertation vise également à favoriser l'appropriation du projet. Elle permet aussi une concertation en continue et une co-construction des objectifs afin d'ancrer localement les trajectoires ZAN.

Les acteurs privés, publics et associatifs

Afin de recueillir les avis des acteurs qui font l'aménagement du territoire francilien, la Région a lancé un appel à contributions et a mis en place un Comité des Partenaires (CDP). Réuni à cinq reprises en 2022, puis à nouveau en 2023, le CDP a permis d'approfondir les grands enjeux de la révision du SDRIF et de concilier des points de vue parfois divergents.

LE CALENDRIER DE LA CONCERTATION

Le lancement de la révision du SDRIF a été acté par délibération du Conseil Régional du 17 novembre 2021.

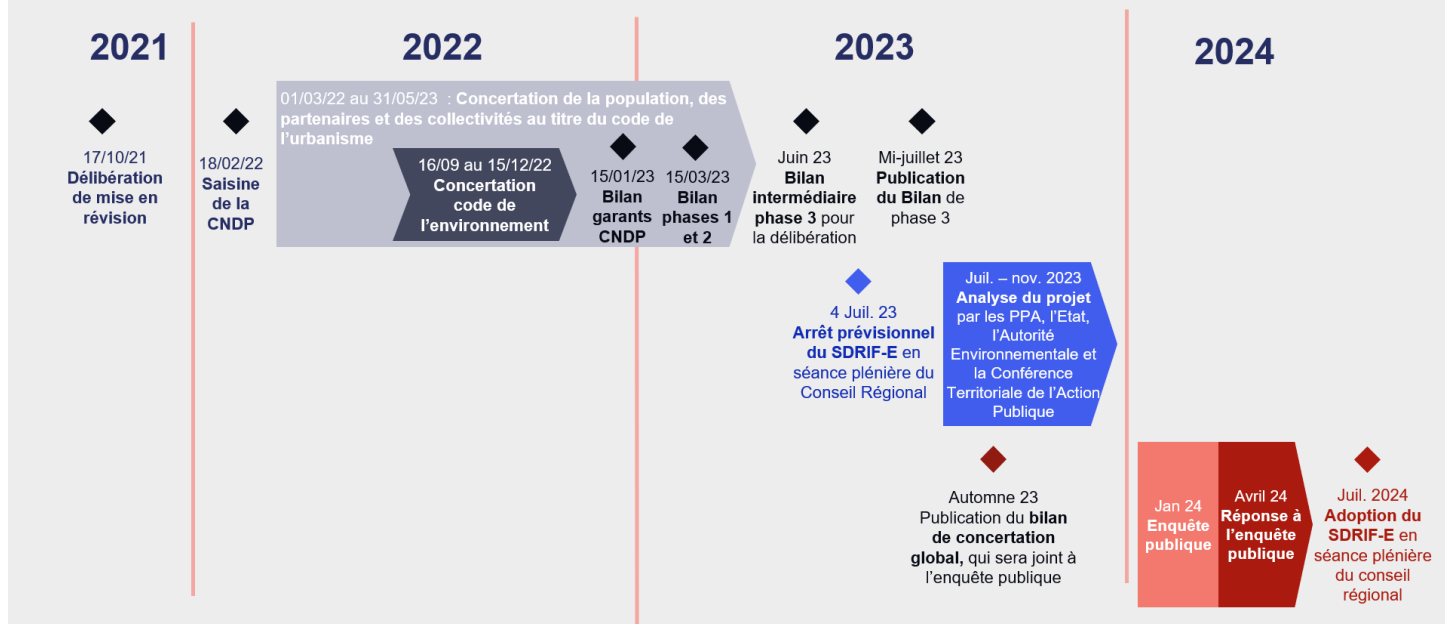
Le calendrier prévisionnel d'élaboration du SDRIF-E s'étale sur plus de 2 ans :

- Le Conseil Régional a délibéré sur un premier arrêt du SDRIF-E le 12 juillet 2023 ;
- Après avis des Personnes Publiques Associées, de l'Autorité Environnementale, de l'Etat, de la Conférence territoriale de l'action publique et après enquête publique, une deuxième version sera soumise à délibération du Conseil régional en 2024 ;

Enfin, le Conseil d'Etat devra approuver ce nouveau SDRIF-E pour le rendre opposable. La concertation pour la révision du SDRIF a débuté en mars 2022 et s'est achevée le 31 mai 2023. Elle s'est déroulée en trois parties :

- Une première phase de concertation continue au titre du code de l'urbanisme de mars à août 2022,
- Une seconde phase de concertation préalable au titre du code de l'environnement du 16 septembre au 15 décembre 2022,
- Une troisième phase de concertation continue au titre du code de l'urbanisme du 16 décembre 2023 au 31 mai 2023.

Calendrier d'élaboration du SDRIF-E



Un bilan des actions de concertation conduites au titre du code d'urbanisme, de mars à septembre 2022, ainsi qu'un bilan de concertation au titre du code de l'environnement, qui s'est déroulée du 16 septembre au 15 décembre 2022 sont par ailleurs déjà publiés sur le site internet de la Région.

LES PRINCIPES FONDATEURS DU NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR

Les principes du nouveau SDRIF-E ont été élaborés grâce aux contributions reçues lors des deux premières phases de concertation et en s'inscrivant dans le cadre légal et réglementaire de révision du schéma directeur. Ils ont ainsi été le socle d'élaboration de l'avant-projet du SDRIF-E diffusé aux collectivités et aux partenaires et ont permis d'orienter et de préciser les questions posées aux Franciliens lors de cette nouvelle phase de concertation. Ces principes ont par ailleurs été rendus publics sur le site internet de la Région en décembre 2022 : <https://www.iledefrance.fr/les-principes-fondateurs-du-nouveau-sdrif-environnemental>.

Le choix d'une Région plus polycentrique en 2040

En s'appuyant sur le réseau de villes-centres historiques de la Région et sur les nouvelles polarités émergentes, le polycentrisme apparaît comme l'organisation régionale la plus adéquate pour concilier les objectifs du SDRIF-E :

- La protection des espaces naturels et agricoles,
- Le développement de cadres de vie agréables qui encouragent une diversité de parcours résidentiels pour les Franciliens,
- Un développement économique équilibré.

Ainsi, en grande couronne, le SDRIF-E renforcera le développement des centres villes urbains et ruraux qui offriront à leurs habitants un accès facilité aux services, à l'emploi, aux commerces, aux loisirs à proximité.

Côté mobilités, le SDRIF-E poursuivra le développement des transports en commun déjà engagés (Grand Paris Express) en inscrivant des centaines de kilomètres de nouveaux prolongements et de liaisons supplémentaires. L'enjeu principal du SDRIF-E sera d'améliorer les déplacements à l'intérieur des bassins de vie pour rendre concret le polycentrisme.

Une protection accrue de l'environnement, de la nature et des espaces agricoles

Le SDRIF-E doit permettre de maîtriser l'urbanisation, afin de limiter l'artificialisation des sols. Ainsi, il participera activement à la protection de la biodiversité, la préservation des sols agricoles, à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie en limitant les risques d'inondations et d'îlots de chaleur urbains.

Le zéro artificialisation nette (ZAN) est un objectif fixé par la loi Climat et Résilience adoptée en 2021. Il doit permettre de réduire le rythme d'artificialisation en donnant l'obligation aux Régions d'atteindre en 2050 l'absence de toute artificialisation nette des sols. En concertation avec l'État et toutes les collectivités concernées, la Région prévoit d'établir une trajectoire ZAN à l'échelle régionale, avec des enveloppes d'artificialisation qui seront accordées à chaque territoire local, au regard de ses spécificités et de ses besoins.

Le SDRIF-E assurera, dans la mesure du possible, une continuité en tenant compte des projets déjà engagés qui représenteront une part importante de la consommation foncière de la prochaine décennie. Un effort collectif de réduction de l'urbanisation fait l'objet de discussions approfondies avec toutes les collectivités de la Région.

En cohérence avec la révision du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le SDRIF-E, actualisera et renforcera systématiquement les outils de protection des espaces et de la biodiversité : réservoirs de biodiversité, trames vertes et bleues, fronts urbains...

Le SDRIF-E portera l'engagement politique de la renaturation des villes franciliennes. Compte-tenu des effets positifs qu'apporte la renaturation pour la qualité du cadre de vie, pour le rafraîchissement des espaces urbains lors des canicules, et pour la biodiversité, la Région prévoit d'inscrire cet objectif dans le SDRIF-E et de travailler sur des dispositifs d'accompagnement à la renaturation pour les communes.

La transition vers une région à zéro émission nette (ZEN) et circulaire

Afin de s'inscrire dans l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement de l'économie circulaire, la Région comptabilisera dans son enveloppe de consommation foncière d'intérêt régional les fonciers nécessaires au développement des énergies renouvelables et de récupération, ainsi qu'à la mise en œuvre d'autres politiques environnementales d'intérêt régional comme le traitement des déchets.

Concernant les mobilités décarbonées, indispensables pour tenir nos ambitions en matière de réduction de gaz à effets de serre, de la même façon que le SDRIF de 2013 a affiché le Grand Paris Express comme objet phare, le SDRIF-E inscrira les mobilités vélo comme un transport structurant d'échelle régionale. Le RER Vélo, réseau de voies cyclables permettant de rejoindre Paris de tous côtés de la Région, pourra ainsi être inscrit comme une infrastructure de mobilité structurante au service des Franciliens.

Des logements accessibles dans un cadre de vie urbain plus agréable

En accord avec la loi du Grand Paris de 2010, le SDRIF-E reprendra l'objectif régional de production de 70 000 logements par an pour répondre à l'ampleur du mal-logement en Île-de-France, tout en mobilisant au mieux le parc de logements existant. La construction de ces nouveaux logements à proximité des transports en commun sera privilégiée. Parallèlement à la construction de nouveaux logements, la rénovation thermique massive des logements existants est incontournable au regard de l'objectif zéro émission nette.

Une région attractive grâce à la transition de son économie

Le SDRIF-E sanctuarisera des espaces industriels d'intérêt régional pour permettre sur le long terme le maintien des fonctions industrielles en Île-de-France, des services urbains et des grandes fonctions support : énergie, déchets, économie circulaire, transports, logistique. Les zones d'activité économique, souvent artificialisées et sous-utilisées devront également être densifiées pour devenir plus attractives et efficaces.

1.2. LA TROISIEME PHASE DE CONCERTATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

UNE TROISIEME PHASE POUR FAIRE ABOUTIR LE PROCESSUS DE CONCERTATION PREALABLE

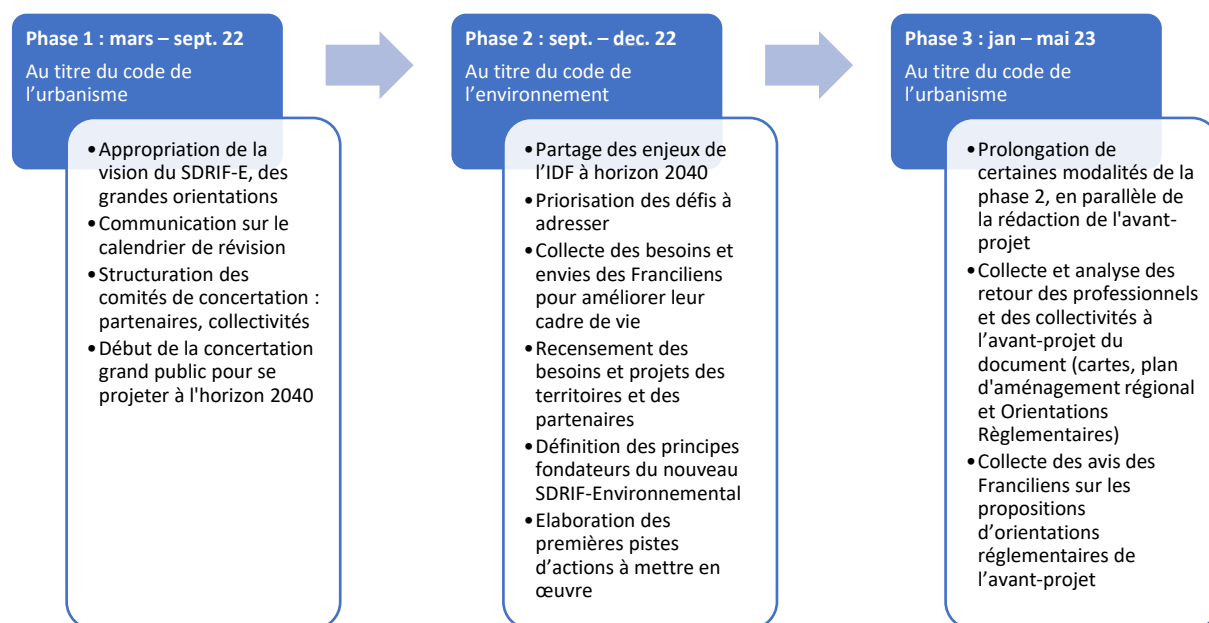
Cette dernière phase de concertation, du 16 décembre 2022 au 31 mai 2023, s'inscrit dans la prolongation de la concertation continue au titre du code de l'urbanisme et à la suite de la période de concertation intense au titre du code de l'environnement. Ainsi, cette troisième phase a elle-même été découpée en deux étapes de concertation qui se distinguent par leurs objectifs et les modalités déployées :

De fin décembre 2022 à fin mars 2023 : la concertation au titre du code de l'environnement (phase 2) ne pouvant durer qu'un maximum de trois mois, la Région a profité de cette dernière phase de concertation au titre du code de l'urbanisme pour continuer à déployer certaines modalités sur le temps long, comme l'animation d'ateliers Objectif 2040 dans les lycées et les centres de formation en apprentissage, pour donner suite aux demandes de nombreux établissements. La Région a également continué à organiser des échanges bilatéraux réguliers avec les partenaires et collectivités et a réceptionné et analysé de nombreuses contributions de leur part. En parallèle, sur cette période, la mission SDRIF-E et les équipes de l'Institut Paris Région ont travaillé sur la rédaction effective de l'avant-projet du SDRIF-E en prenant en compte les avis et contributions reçues lors des deux premières phases de concertation ;

De début avril à fin mai 2023 : comme elle s'y était engagée, la Région a mis à disposition des collectivités et des partenaires un avant-projet de SDRIF-E comportant le « Projet d'Aménagement Régional », les « Orientations Réglementaires » et trois cartes réglementaires inscrivant dans les territoires franciliens les grandes nouveautés du futur schéma régional. Cette diffusion large et les webinaires d'accompagnement à la compréhension de l'avant-projet auprès des partenaires et des collectivités franciliennes ont permis de recueillir de nombreuses contributions et des retours précis sur les versions initiales des documents constitutifs du SDRIF-E. Pour ce qui concerne le grand public, cette nouvelle étape a permis de faire réagir les Franciliens de manière plus précise sur les leviers d'actions constitutifs du SDRIF-E, notamment grâce à la mise en ligne d'un nouveau questionnaire de

concertation s'appuyant sur les orientations réglementaires et le Projet d'Aménagement de l'avant-projet.

Cette dernière phase de concertation a par ailleurs bénéficié d'un effet d'acculturation par rapport aux phases précédentes, grâce à la reconduction et à l'adaptation des modalités de concertation qui avaient bien fonctionné en fonction des types de public (stories Instagram à destination d'un public plus jeune, questionnaire sur la plateforme de concertation, ateliers objectif 2040 dans les lycées et CFA...).



LES DEFIS POUR LA REGION ÎLE-DE-FRANCE A L'HORIZON 2040

Afin de mieux interroger et analyser les contributions des Franciliens, et dans la prolongation de la concertation au titre du code de l'environnement, la troisième phase de concertation s'est structurée autour de 7 défis thématiques. Ces défis couvrent l'ensemble des champs de compétences du SDRIF-E et ont permis aux citoyens de faire part de l'ensemble de leurs idées de leviers d'actions et de règles à inscrire dans le SDRIF-E. L'analyse des contributions se découpe donc autour des thématiques suivantes :

Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

Il s'agit ici de réduire la consommation des ressources naturelles, l'atteinte à la biodiversité, la fragmentation des milieux naturels, l'étalement urbain ou encore la perte des sols agricoles.

Lutter contre les émissions de CO2

Ce défi concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'incitation à réduire l'autosolisme et quand cela est possible la dépendance à la voiture, et la consommation d'énergies fossiles.

Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité

Cet objectif concerne en particulier la zone dense et l'habitat périurbain. Il questionne les prix des logements et le cadre de vie.

Renforcer l'attractivité du territoire francilien

Ce défi porte à la fois sur les conditions et le cadre de vie des Franciliens, mais aussi sur la manière dont la Région pourra attirer davantage d'entreprises et donc permettre la création d'emplois.

Développer l'économie circulaire

Il s'agit ici de maîtriser et réduire la production de déchets, notamment les déchets de la (dé)construction ainsi que la consommation des ressources naturelles.

Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires

Ce défi concerne notamment les transports dans la zone dense avec le futur métro mais aussi la desserte de l'habitat périurbain, afin de questionner la séparation des usages et de développer des alternatives crédibles à l'autosolisme.

Adapter le territoire Francilien au changement climatique et garantir sa résilience

Il s'agit ici d'adapter le territoire francilien au dérèglement climatique et notamment aux canicules ; de lutter contre les îlots de chaleur urbains ; et d'améliorer la qualité de l'air et la santé des populations.

UNE VOLONTE DE CONCERTATION LA PLUS EFFICACE POSSIBLE AVEC L'ASSOCIATION D'UN GARANT DE LA CNDP

Dans le cadre de la concertation au titre du code de l'environnement, la Région Île-de-France a été accompagnée par la commission nationale du débat public (CNDP). Pour cette concertation, la CNDP a désigné deux garantes : Madame Paola Orozco-Souël et Madame Myriam Merad. Le 15 octobre 2022, Mme Orozco-Souel ayant été appelée pour d'autres missions, la CNDP a alors désigné Monsieur Régis Guyot comme garant pour poursuivre l'accompagnement de la Région Île-de-France, aux côtés de Madame Myriam Mérad. Cet accompagnement visait à garantir la dynamique de concertation publique engagée par la Région et à assurer la performance des dispositifs déployés pour aller vers tous les Franciliens.

Les garants ont pour rôle de garantir le droit à l'information et à la participation de tous les publics. Le public peut également leur adresser ses observations et propositions par mail tout au long de la période de concertation. La mission des garants sur cette phase s'est terminée le 15 janvier 2023 avec la remise de leur rapport sur le déroulement de la concertation préalable au titre du code de l'environnement, disponible sur le site internet de la Région au lien suivant : https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2023/01/bilan%20des%20garants%20SDRIF%20E_2.pdf

Pour la suite de la concertation jusqu'à l'enquête publique début 2024, la Région a fait le choix de solliciter à nouveau la CNDP pour poursuivre l'accompagnement initié en 2022. La CNDP a désigné à nouveau Monsieur Régis Guyot pour la fin de la concertation sur l'élaboration du SDRIF-E. Monsieur le garant a rendu public un rapport sur cette troisième phase de concertation fin juin 2023 qui est de même publié sur le site internet de la Région.

PARTIE 2. LES ACTIONS DE COMMUNICATION MENEES SUR LA PERIODE

Les principales actions en matière de communication de la concertation avaient pour objectifs de :

- Générer du trafic vers la plateforme de contribution en ligne ;
- Inviter tous les Franciliens à donner leurs avis sur les leviers d’actions et les orientations à inscrire dans le SDRIF-E ;
- Partager au fur et à mesure de son déroulement les avancées de la concertation et les sujets émergents.

De fait, plusieurs canaux de communication ont été utilisés pour inviter un maximum de Franciliens à participer à la démarche de concertation du SDRIF-E.

SITE WEB DE LA REGION

La page internet dédiée à l’élaboration du nouveau SDRIF-Environnemental, créée au début de la concertation au titre du code de l’urbanisme, a continué à être alimentée pour partager des contenus au fil de l’actualité du projet (comptes-rendus et analyses des actions menées avec les parties prenantes, calendrier de la concertation, ressources de l’Institut Paris Région, etc.).

Les chiffres ci-dessous comptabilisent le nombre de vues par article portant sur le SDRIF-E sur le site internet de la Région sur la période 16 décembre 2022 – 31 mai 2023, uniquement pour les utilisateurs ayant accepté les cookies. Le chiffre réel est donc supérieur dans des proportions difficilement évaluables.

Intitulé de l’article et lien	Nombre de vues
SDRIF-E, Vers un territoire polycentrique résilient et solidaire	2 068
SDRIF-E, Les premiers bilans de la concertation sont en ligne	999
La concertation préalable à l’élaboration du SDRIF-E se poursuit	831
Les principes fondateurs du nouveau SDRIF-Environnemental	582
SDRIF-E pour aménager l’Ile-de-France à l’horizon 2040	432
Toutes les réponses à vos questions sur le SDRIF-E	345
Objectif 2040 le SDRIF-E en détail	324

La Région Ile-de-France présente le SDRIF – environnemental (SDRIF-E) - Île-de-France 2040 : un nouvel équilibre	255
En bref le SDRIF-E pour l'Île-de-France à l'horizon 2040	251
Tous les comptes rendus des différentes modalités de concertation du SDRIF-E	196
SDRIF-E devenez ambassadeur de la concertation grâce aux animations Objectif 2040	182
Le panel citoyen dans la concertation du SDRIF-E	164
Le SDRIF-E d'une nouvelle génération	148
SDRIF-E la Commission Nationale du Débat Public salue l'implication de la Région	156
La concertation du SDRIF-E auprès des collectivités	131
La concertation préalable à l'élaboration du SDRIF-E est lancée	127
SDRIF-E, la concertation se poursuit près de chez vous	117
La concertation du-SDRIF-E auprès des professionnels et des associations	104
Médiathèque et ressources du SDRIF-environnemental	67
Point d'étape sur l'avancée de la concertation du SDRIF-E	72

De plus, tout au long de la concertation, le site de la Région a mis en évidence la présentation du SDRIF-E ainsi que l'appel à la participation, en les affichant sur sa page d'accueil.

The screenshot shows the homepage of the Région Île-de-France website. At the top, there is a navigation bar with the logo and various menu items like 'Actualités', 'Événements', 'Services en ligne', and 'Newsletter'. A search bar is also present. Below the navigation bar, there is a red banner with the text 'Flash info | Participez à la concertation Île-de-France objectif 2040'. The main content area features a large image of a busy exhibition stand with the text 'À la une'. To the right of the image, there are three news snippets: 'VivaTech : 28 incubateurs franciliens labellisés « Innov'up incubation »', 'Vivatech : 4 annonces pour faire de l'Île-de-France la 1re Smart Région d'Europe', and 'Rencontrez la Région au salon Viva Technology jusqu'au 17 juin à Paris'. A 'Besoin d'aide ?' button is located in the bottom right corner.

CAMPAGNE DE MAILING - QUESTIONNAIRE « LEVIERS D' ACTIONS DU SDRIF-E »

Un mail invitant les Franciliens à répondre au questionnaire sur les leviers d'actions du SDRIF-E a été envoyé à 365 528 personnes le 27 avril 2023 et a obtenu un taux d'ouverture de 47,34 %.



Environnement, logements, transports, emplois : La Région Île-de-France a besoin de vous pour dessiner son avenir !

Madame, Monsieur,

Il y a un an, la Région a lancé la révision de son schéma d'aménagement, le SDRIF-environnemental : construction de logements, implantation des activités économiques, localisation des infrastructures de transport, préservation de l'environnement... l'aboutissement de ce travail collectif sera le document de référence qui orientera notre région pour de nombreuses années. Il définira notamment les règles d'urbanisme qui seront appliquées par votre commune.

Lors des deux premières phases de concertation courant 2022, la Région a interrogé les Franciliens, les collectivités, les associations et les acteurs sur les enjeux et défis à prioriser au sein du futur SDRIF-E et a recueilli des premières idées de leviers d'actions à inscrire au sein du document.

Grâce à ces contributions, la Région a énoncé [les principes fondateurs et les objectifs du futur SDRIF-E](#) afin de créer un nouvel équilibre en Île-de-France :

Grâce à ces contributions, la Région a énoncé [les principes fondateurs et les objectifs du futur SDRIF-E](#) afin de créer un nouvel équilibre en Île-de-France.

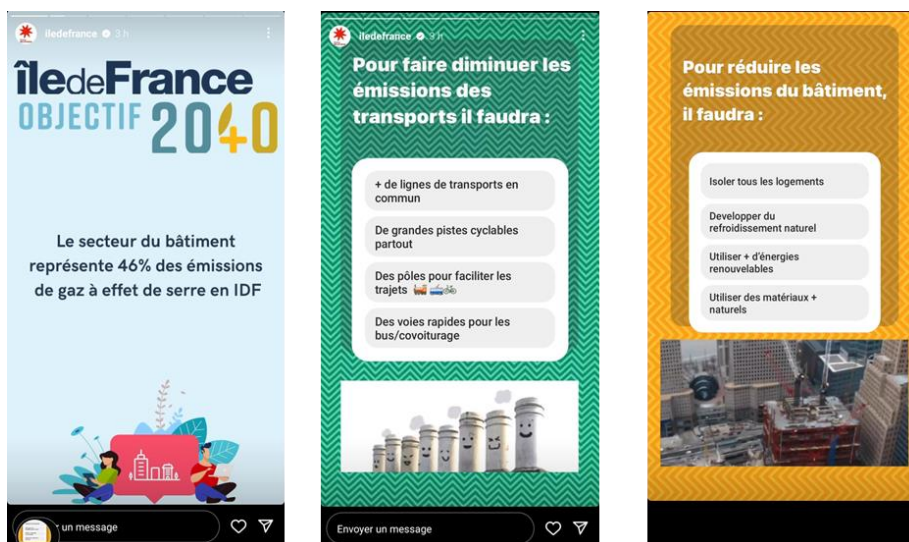
Jusqu'au 31 mai 2023, la Région a besoin de vous pour préciser les mesures à mettre en œuvre dès maintenant et jusqu'en 2040.

Rendez-vous sur notre plateforme de concertation pour donner votre avis en ligne !

[Je participe à la concertation](#)

RESEAUX SOCIAUX DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

La Région a utilisé Instagram de manière créative et innovante en publiant de nombreuses "stories" entre le 23/05 et le 31/05 afin de faire connaître le SDRIF-E et la concertation en cours et d'inciter les jeunes Franciliens à répondre à un questionnaire de concertation (voir le détail dans les modalités de concertation ci-après dans le document).



ARTICLES DE PRESSE

Durant la troisième phase de concertation au titre du code de l'urbanisme, plusieurs articles ont relayé l'élaboration en cours du SDRIF-E et les actions de concertation menées dont :

Organe de presse	Paru le :	Titre et lien de l'article quand disponible en ligne
Le journal du Grand Paris	03 avril 2023	SDRIF-E : un nouvel équilibre en 27 centralités et 112 polarités
BFM TV	03 avril 2023	Dessiner une nouvelle région : Valérie Pécresse dévoile son schéma d'aménagement de l'Île-de-France
Business Immo	03 avril 2023	Nouveau schéma d'aménagement : vers une Île-de-France « polycentrique »
Batiactu, aménagement du territoire	03 avril 2023	L'Île-de-France se fixe l'objectif de -20% de consommation foncière pour la décennie
Ouest-France	03 avril 2023	Grand Paris. Une nouvelle ligne du métro envisagée pour desservir le Val-d'Oise
Le Moniteur	04 avril 2023	Une Île-de-France polycentrique, plus verte et plus résiliente à l'horizon 2040
Affiches parisiennes	04 avril 2023	Valérie Pécresse fixe le cap pour la région Île-de-France pour 2040
Cadre de ville	04 avril 2023	Île-de-France : le SDRIF-E 2040 réduira de 20% par décennie le rythme de l'artificialisation des sols

Organe de presse	Paru le :	Titre et lien de l'article quand disponible en ligne
Localtis Banque des territoires	04 avril 2023	Les ambitions renouvelées d'un schéma directeur de la région Île-de-France désormais environnemental,
Bulletin Quotidien	04 avril 2023	IDF / Grand Paris : une nouvelle ligne de métro passant par Argenteuil devrait être inscrite au nouveau schéma directeur de l'Île-de-France, pour "compléter le Grand Paris Express
ActuParis	05 avril 2023	Chantiers, logements : ces villes d'Île-de-France autorisées à construire davantage
Echo Ile-de-France	07 au 14 avril 2023	Aménagement du territoire : quelle Île-de-France en 2040 ?
La Marne	12 au 19 avril 2023	Des villes autorisées à construire davantage
Le Parisien	17 avril 2023	Environnement : comment l'Île-de-France veut devenir plus verte en 2040
La République	17 au 24 avril 2023	Des villes autorisées à construire davantage
Le Républicain de l'Essonne	20 avril au 27 avril 2023	Région Île-de-France (1/3) la nature au cœur du nouveau SDRIF-E »
La vie du Rail	21 au 28 avril 2023	Île-de-France. Les associations d'usagers « perplexes » devant les dessertes envisagées par le futur schéma directeur
La République	24 avril au 01 mai 2023	5 questions à J-P Dugoin-Clément
Le Parisien	25 avril 2023	Morangis la région a annoncé l'inscription d'une nouvelle gare dans le schéma directeur qui doit dessiner le visage de l'Île-de-France d'ici à 2040. La ligne 14 va-t-elle desservir l'Essonne ?
Libération	26 avril 2023	A Paris, il faut passer au zéro artificialisation brute
Le journal du Grand Paris	27 avril 2023	SDRIF-E (2/7) : En Seine-Saint-Denis, une forte polarisation autour des transports
Le Républicain de l'Essonne	27 avril au 4 mai 2023	Région Île-de-France (2/3) : de meilleurs transports pour les franciliens
Le journal du Grand Paris	02 mai 2023	SDRIF-E (3/7) : Le Val-de-Marne, entre croissance démographique et préservation des terres agricoles
Le journal du Grand Paris	03 mai 2023	SDRIF-E (1/7) : Dans les Hauts-de-Seine, les orientations suscitent des réactions contrastées
Le journal du Grand Paris	03 mai 2023	SDRIF-E (4/7) : L'Essonne veut résister à la pression démographique
Le journal du Grand Paris	04 mai 2023	SDRIF-E (5/7) : Dans les Yvelines, du mouvement dans le Mantois
Le journal du Grand Paris	05 mai 2023	SDRIF-E (6/7) : Dans le Val d'Oise, ne pas contraindre les projets de développement
Le journal du Grand Paris	05 mai 2023	SDRIF-E (7/7) : L'extension urbaine en question en Seine-et-Marne
Le Parisien	17 mai 2023	Environnement comment l'Île-de-France veut devenir plus verte en 2040
Actu-juridique	18 mai 2022	Île-de-France : le SDRIF-E veut penser la région à l'horizon 2040
20 minutes	19 mai 2023	Île-de-France : Les associations écologistes mécontentes de l'avant-projet de SDRIF-E, qui doit redessiner la région

PARTIE 3. LE DEROULEMENT ET LES MODALITES DE CONCERTATION

Dans le cadre de la concertation, plusieurs actions ont été entreprises pour informer et impliquer le grand public, les partenaires de la région et les collectivités.

En synthèse, les modalités suivantes ont été mobilisées :



3.1. LES ACTIONS GRAND PUBLIC

Afin de garantir à tous les Franciliens l’opportunité de contribuer à la concertation, plusieurs modalités de participation ont été déployées.

LA PLATEFORME DE CONTRIBUTION EN LIGNE

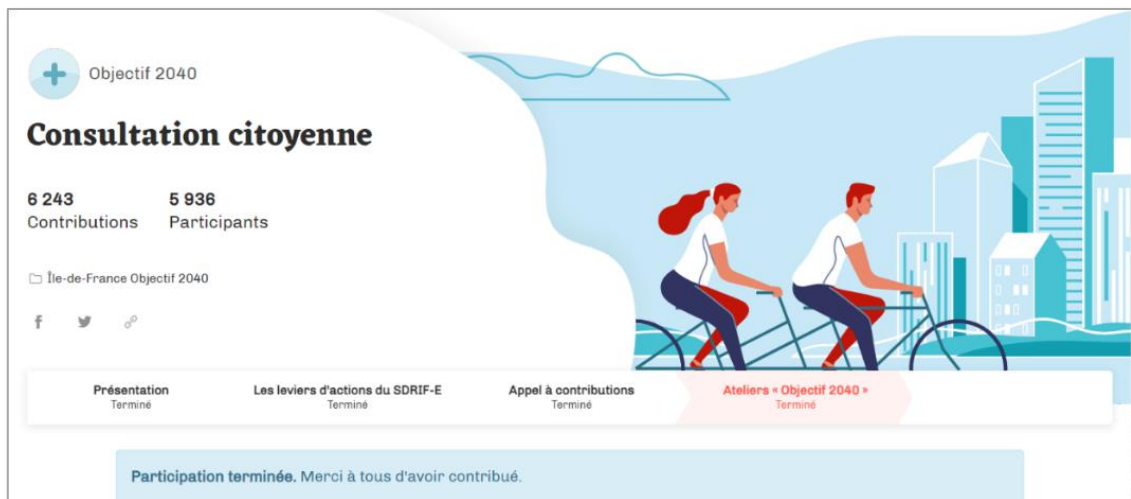
Durant cette troisième phase de concertation, la consultation en ligne s’est appuyée sur trois modalités de concertation fortes :

Le questionnaire des leviers d’actions du SDRIF-E. Ce questionnaire était centré sur les moyens d’actions et les orientations réglementaires du SDRIF-E et a été mis en ligne le 27 avril 2023. Les participants devaient sélectionner un des sept défis identifiés pour la concertation puis répondre à 3 ou 4 questions en sélectionnant les leviers d’actions à mettre en œuvre dans le SDRIF-E pour parvenir à relever ce défi à horizon 2040. Pour chaque question, les participants avaient également la possibilité de donner de nouvelles idées de leviers d’action à déployer grâce à des champs libres.

Le dépôt des résultats des Ateliers Objectif 2040, lancés pendant la phase de concertation au titre du code de l'environnement et prolongés pendant la troisième phase de concertation (*voir informations supplémentaires ci-dessous*).

Les contributions libres sur la plateforme pour permettre des débats entre contributeurs et la réception de réflexions plus poussées sur des sujets précis.

Page d'accueil de la plateforme de contributions en ligne :



Extrait du questionnaire « Leviers d'actions » :

Pour quel défi souhaitez-vous imaginer des mesures à mettre en œuvre au sein du SDRIF-E ?
obligatoire

Si vous souhaitez donner vos idées de mesures pour plusieurs thématiques, sélectionnez-en d'abord une, envoyez votre réponse au questionnaire puis répondez une nouvelle fois au questionnaire en sélectionnant une autre thématique.



Développer l'économie circulaire

Pour limiter les dépendances de la région et réduire l'impact environnemental de son fonctionnement, le SDRIF-E a pour objectif de permettre une gestion plus sobre et une meilleure valorisation des ressources (agricoles, forestières, en matériaux, en énergies).



Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

L'artificialisation des sols se produit lorsque les terres agricoles, naturelles et forestières sont recouvertes de béton, ou d'autres matériaux de construction. Cela empêche les sols

LES ATELIERS OBJECTIFS 2040

En complément de la plateforme numérique, l'animation « les Défis de l'Île-de-France en 2040 » ou « Objectif 2040 », qui avait été lancée pendant la période de concertation au titre du code de l'environnement, a continué à être déployée auprès de différents publics. Cet outil a été adapté de « La Fresque de la Ville » de Dixit (lui-même inspiré de la « fresque du climat ») pour sensibiliser les Franciliens de manière pédagogique et ludique en permettant de :

- Découvrir les défis et la complexité de l'aménagement de l'Île-de-France pour 2040 (ZAN, ZEN, économie circulaire, etc.),
- Faire contribuer tous les Franciliens et usagers sur les grandes priorités d'intervention pour l'aménagement de l'Île-de-France pour 2040,
- Offrir des moments d'idéation, qui donnent la parole à tous pour élaborer des leviers d'actions et des règles à inscrire dans le SDRIF-E.

L'objectif étant d'inciter à l'auto-organisation d'actions de concertation par tous les publics, le kit était disponible au téléchargement en ligne sur le site internet de la Région et sur la plateforme de concertation et contenait :

- Un jeu de cartes des « Défis de l'Île-de-France » et les supports de l'atelier,
- Des mémos pour les animateurs,
- Des guides d'animation pour organiser un atelier selon le public et la durée choisie (grand public, collégiens, lycéens ou étudiants, en 55 minutes, 1h ou 2h).

En octobre et novembre 2022, une version imprimée du dispositif avait été envoyée par la Région à 1 268 communes, 40 lieux d'urbanisme transitoire, 474 lycées et 1 129 collèges. Cela a permis de faire connaître largement les ateliers « Objectif 2040 » à divers publics franciliens qui ont continué à animer en autonomie des ateliers lors de la phase 3 de concertation.

Les résultats de chaque animation étaient transmis à la Région grâce à l'onglet « Objectif 2040 » de la plateforme de concertation en ligne.



De plus, 9 webinaires de formation relatifs à l'utilisation du kit ont été organisés par la Région Île-de-France afin d'encourager la démultiplication de son usage entre janvier et fin mars 2023. Les participants aux webinaires ont été : des agents et élus de communes, des agents du conseil départemental du Val d'Oise, des responsables d'entreprises (ex : Lidl) et des bénévoles issus d'associations environnementales.

Des tutoriels étaient également disponibles tout au long de la phase sur la plateforme de participation ([Je participe Smart IDF - Consultation citoyenne - Consultation citoyenne](#)) :



Grâce au kit, 10 ateliers ont été animés en autonomie au cours de la troisième phase de concertation au titre du code de l'urbanisme :

- 3 ateliers animés par le conseil départemental du Val d'Oise,
- 3 ateliers animés en interne auprès des agents de la Région,
- 2 ateliers organisés auprès de l'Institut de Performance Energétique du Bâtiment,
- 1 atelier organisé par l'association Casse Miam,
- 1 atelier organisé en autonomie au sein du lycée Paul Langevin de Suresnes.

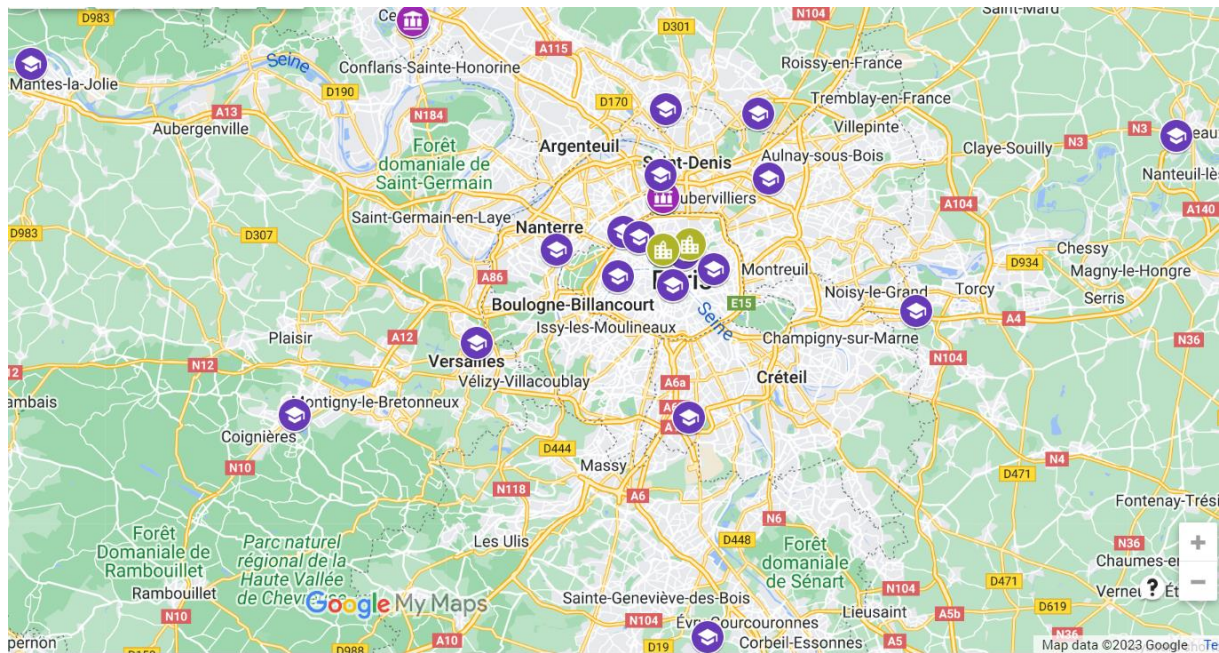
NB : d'autres ateliers ont pu être organisés en autonomie mais sans donner lieu à transmission de contribution via notre plateforme.




La Région a également organisé des ateliers « Objectif 2040 » auprès des étudiants et apprentis de 17 lycées et centres de formation en apprentissage volontaires, répartis au sein des 8 départements franciliens, grâce à l'intervention d'un ou deux animateurs.

Liste des ateliers organisés auprès des lycées et CFA

Etablissement	Ville	Département	Elèves	Date d'intervention
Lycée Saint-Germain	Drancy	93	35 élèves de terminale	10/01
CFA CODIS de Paris	Paris	75	33 1ère pro - Commerce de la vente	10/01
Saint-Louis de Gonzague	Paris	75	30 éco délégués entre 14 et 17 ans	17/01
Lycée Camille Saint-Saëns	Dreuil-la-Barre	95	35 élèves de terminale	23/01
Ecole de Paris des Métiers de la Table	Paris	75	30 apprentis métiers de la table	25/01
Faculté des Métiers de l'Essonne	Bondoufle	91	24 apprentis	25/01
CFA Carrosserie	Villeneuve-la-Garenne	92	12 apprentis (peintres automobiles)	26/01
Sainte Ursule Louise de Bettignies	Paris	75	28 écodélégués lycéens	06/02
Lycée Fénelon	Paris	75	41 élèves de BTS	09/03
CFA de Versailles	Versailles	78	23 de BP esthétique	13/03
Lycée Dumont d'Urville	Maurepas	78	35 écodélégués	14/03
Lycée Voltaire	Paris	75	30 élèves de seconde	21/03
CFA Descartes	Marne-la-Vallée	77	15 BTS GPME 1A	31/03
IFOCOP Rungis	Rungis	94	15 apprenants	05/04
AFMAE Bonneuil	Bonneuil	95	23 apprentis BAC Pro aéronautique	18/04
CFA Mantes la Jolie	Mantes la Jolie	78	20 apprentis coiffure boulangerie boucherie	18/04
Institut des métiers de l'artisanat	Chauconin-Neufmontiers	77	30 apprentis vente et immobilier	20/04

Carte des ateliers objectifs 2040 organisé en autonomie et par la Région durant la phase 3 :



 Lycée/collège  Collectivité  Partenaire

LA CONCERTATION SUR INSTAGRAM

La Région a utilisé Instagram de manière créative et innovante en publiant une série de "stories" et de questions basées sur le questionnaire des leviers d'action du SDRIF-E.

Cette modalité a tiré son inspiration de la phase de concertation au titre du code de l'environnement. Elle avait pour objectif de faire réagir les plus jeunes.

Environ 4 questions d'une thématique ont été publiées chaque jour entre le 23/05 et le 31/05.



LE CONSEIL REGIONAL DES JEUNES

Le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) s'est réuni à trois reprises (17/04, 15/05, 31/05) au sujet du SDRIF-E. Les sujets suivants y ont été abordés :

17 avril : Présentation des principes, des enjeux et du calendrier SDRIF-E aux nouveaux membres du conseil régional des jeunes, nommés en début d'année 2023 ;

15 mai : Transmission et présentation de l'avant-projet, atelier de concertation en 3 sous-groupes thématiques grâce à un tableau numérique :

- Réduction des émissions de CO2, mobilités et logement,
- Adaptation et artificialisation,
- Attractivité et économie circulaire.

31 mai : Restitution des débats et propositions des 3 ateliers grâce à un rapporteur nommé dans chaque sous-groupe, devant l'ensemble de la commission.

LE PANEL CITOYEN

Pour enrichir les orientations générales du SDRIF-E avec une vision citoyenne, un panel de 100 citoyens représentatifs de la diversité francilienne a été constitué lors de la concertation au titre du code de l'environnement. Ce panel a continué à se réunir pendant la troisième phase de concertation :

Webinaire du 8 mars : Les participants ont pu partager leur retour d'expérience sur les 3 jours de réunion du panel citoyen et être tenus au courant de l'avancée de la rédaction et de l'élaboration du SDRIF-E ;

Un bilan spécifique des travaux du panel citoyen a été transmis aux panelistes et a été publié sur le site de la Région ;

Webinaire du 24 mai : L'avant-projet du SDRIF-E ainsi qu'une explication de la méthodologie d'intégration de leurs recommandations au sein du document ont été présentés aux panelistes.

Bilan des travaux du panel citoyen, disponible en intégralité sur le site internet de la Région :



3.2. LES ACTIONS AUPRES DES COLLECTIVITES

LE CYCLE DE REUNIONS ET D'ÉCHANGES AUPRES DES COLLECTIVITES

Durant la troisième phase de concertation au titre du code de l'urbanisme, un cycle de réunions et d'échanges a été organisé avec les collectivités :

De fin décembre 2022 à fin mars 2023 : organisation de 17 réunions techniques bilatérales pour recueillir les besoins spécifiques et échanger sur les projets de collectivités, réception et analyse de 43 contributions écrites ;

3 avril : Conférence de presse de la Présidente de Région de présentation de l'avant-projet ;

4 avril : Présentation des principes fondateurs du SDRIF-E et de l'articulation des orientations réglementaires et des cartes du SDRIF-E lors des Assises des Maires d'Île-de-France organisées à la Région Île-de-France ;

7 avril : Présentation de l'avant-projet du SDRIF-E et réponses aux questions des élus lors de la 4^{ème} Conférence des territoires Franciliens ;

Début avril : Diffusion de l'avant-projet par téléchargement aux membres de la CTF et à tous les maires d'Île-de-France ;

21 avril et 3 mai : Webinaires "Guide de lecture du SDRIF-E", avec une participation majoritairement composée de techniciens et d'élus (185 et 145 participants respectivement) pour répondre à toutes les questions de compréhension des cartes et des orientations réglementaires ;

De début avril à fin mai 2023 : Organisation de 46 réunions bilatérales avec des collectivités afin de répondre à leurs interrogations concernant l'avant-projet et les problématiques locales qui les concernent ;

31 mai : Date limite d'envoi des retours des collectivités et partenaires sur l'avant-projet.



3.3. LES ACTIONS AUPRES DES PARTENAIRES

LE CYCLE DE REUNIONS ET D'ÉCHANGES AUPRES DES PARTENAIRES

Durant cette phase 3 de concertation, un cycle de réunions et d'échanges a été organisé auprès des membres du Comité des partenaires :

De fin décembre 2022 à fin mars 2023 : 25 réunions techniques bilatérales avec les partenaires pour recueillir leurs besoins et avis et 57 contributions écrites reçues ;

12 avril : Présentation de l'avant-projet au Comité des partenaires qui réunit les acteurs publics, privés et associatifs experts dans différents domaines liés au SDRIF-E ;

13 avril : Diffusion de l'avant-projet par téléchargement aux membres du CDP ;

21 avril et 3 mai : webinaires "Guide de lecture du SDRIF-E" pour répondre à toutes les questions de compréhension des cartes et des orientations réglementaires ;

De début avril à fin mai 2023 : organisation de 11 réunions avec les partenaires afin de répondre à leurs interrogations concernant l'avant-projet et les problématiques thématiques qui les concernent ;

31 mai : Date limite d'envoi des retours des collectivités et partenaires sur l'avant-projet.

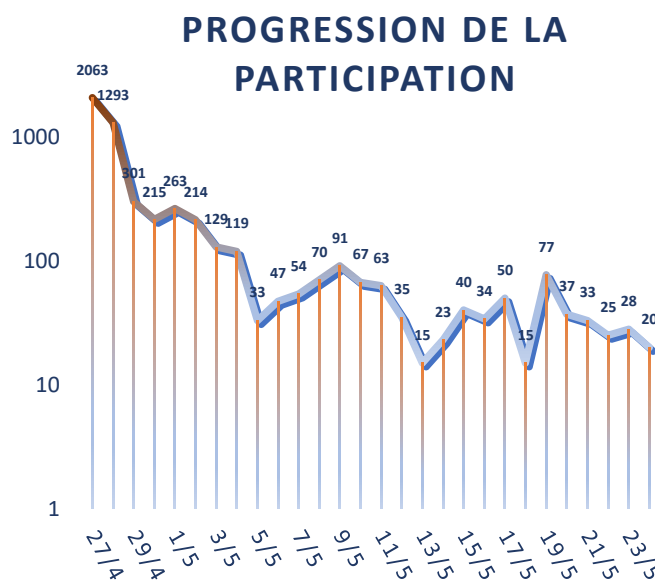
PARTIE 4. LES RESULTATS DE LA CONCERTATION AUPRES DU GRAND PUBLIC

4.1. QUESTIONNAIRE LEVIERS D'ACTION DU SDRIF-E

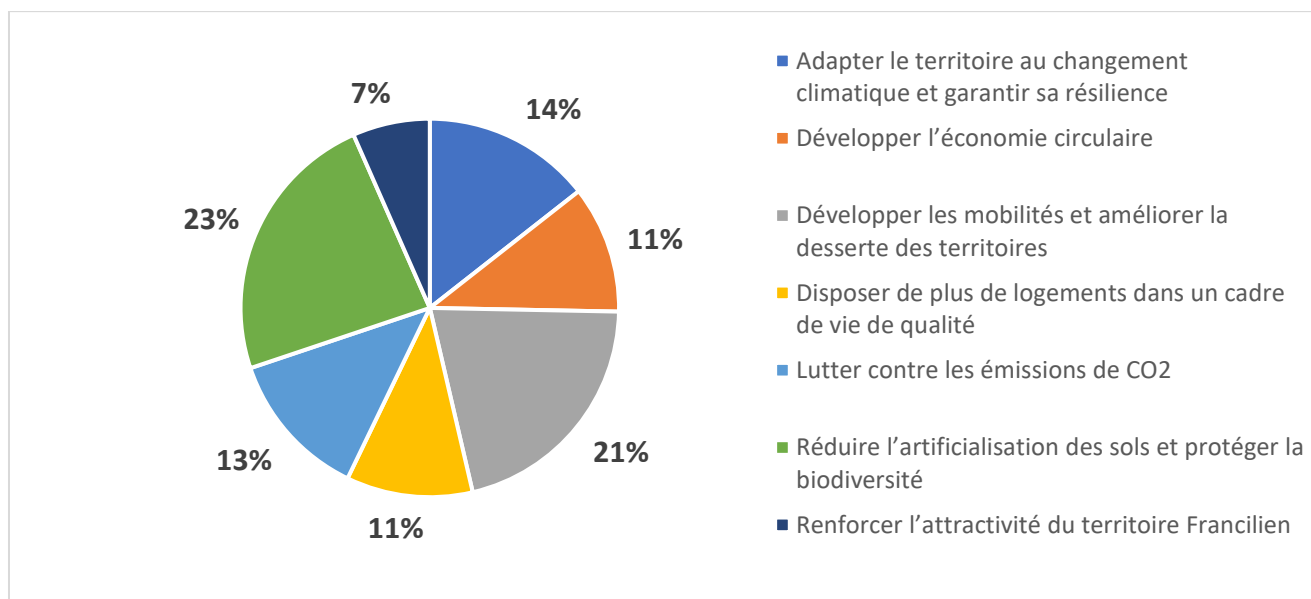
Depuis septembre 2022, la concertation relative à l'élaboration du SDRIF-E s'est articulée autour de 7 grands défis à relever en région Île-de-France d'ici 2040. Ces défis couvrent l'ensemble des champs de compétences du SDRIF-E et ont permis aux citoyens, partenaires et élus locaux de faire part de leurs préoccupations ainsi que de leurs recommandations sur chacun de ces thèmes.

Grâce au questionnaire mis en ligne sur la plateforme de concertation du SDRIF-E le 21 avril 2023, les Franciliens ont pu se prononcer sur les orientations règlementaires et leviers d'actions à intégrer dans le schéma directeur, en sélectionnant 1 ou plusieurs défis qui les intéressaient et en participant pour chaque défi à 3 ou 4 questions détaillées. 5 718 réponses ont été reçues au 31 mai 2023, avec la progression de la participation suivante (voir ci-contre), à partir du mailing du 27 avril.

Les participants se voyaient en premier lieu poser la question suivante : **Pour quels défis souhaitez-vous imaginer des mesures à mettre en œuvre au sein du SDRIF-E ?**



Les 7 défis « fil rouge » de la concertation étaient ensuite proposés, avec les résultats suivants :



Principaux résultats des réponses aux défis

Selon les défis qu'ils avaient sélectionnés, les participants à la concertation étaient ensuite invités à répondre à une série de 3 ou 4 questions en sélectionnant les meilleurs leviers pour répondre aux problématiques posées par ces défis.

Le défi « Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité » amenait à réfléchir sur le rôle du SDRIF-E pour y parvenir, alors même que le précédent schéma directeur de la Région avait autorisé de 2013 à 2030 la consommation, chaque année, de 1315 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers, au profit de la ville.

Pour les participants, répondre à ce défi doit passer en priorité par l'intégration dans le SDRIF-E de la réduction du nombre de nouvelles zones sur lesquelles on aura le droit de construire (à 81%). Certains projets d'intérêt régional et à visée écologique pourraient toutefois bénéficier d'une enveloppe foncière particulière dans le SDRIF-E.

Selon eux, des droits spécifiques à urbaniser doivent ainsi être réservés aux projets de collecte, tri, recyclage et stockage des déchets (62%), de production et distribution d'énergie renouvelable (58%), de distribution d'eau et d'assainissement (56%) et de constructions permettant aux animaux de traverser des axes routiers (54%), sans qu'un consensus net n'apparaisse en faveur d'un type de projet particulier.

En ce qui concerne la préservation de la nature en moyenne et grande couronne, les participants ont largement choisi l'interdiction d'urbanisation de certains espaces naturels et agricoles (94% des votes) comme étant la solution prioritaire. En zone dense, la protection des espaces verts existants (77%) et l'identification d'espaces pour en développer de nouveaux (81%) doivent être privilégiés.

Le défi « Lutter contre les émissions de CO2 », invitait d'abord à réfléchir sur les actions à mener pour réduire les émissions du secteur du bâtiment. Les participants ont unanimement choisi la rénovation des logements mal isolés comme levier prioritaire (85% de votes positifs). L'utilisation des matériaux biosourcés comme le bois, le chanvre et la paille a également été largement choisie (67% d'adhésion).

Au sujet de la réduction des émissions de transport routier, les participants ont exprimé leur souhait de développer des pistes cyclables à l'échelle de toute la région (74% de votes positifs).

La lutte contre les émissions de CO2 passe aussi par l'accélération de la production locale d'énergies renouvelables en Île-de-France. Sur ce point, les participants ont marqué une préférence nette pour le développement de ces projets sur des espaces déjà urbanisés comme les toits et les parkings (91% d'adhésion), plutôt que de réserver de nouveaux espaces à urbaniser spécifiquement pour ces projets (seulement 10% des votes favorables).

Le défi « Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité » consistait à interroger sur les besoins en logement et les conséquences négatives d'une planification insuffisante de l'intensification urbaine (perte d'espaces naturels, détérioration du paysage urbain).

En ce qui concerne l'intensification du nombre de logements dans les villes de manière agréable pour tous les habitants, un consensus clair s'est dégagé parmi les participants, avec 80% des votes en faveur de l'encouragement à la création d'espaces verts dans les zones urbaines denses. D'autres leviers, tels que la réduction de l'exposition des populations aux nuisances et à la pollution (61% des votes favorables) ou la priorisation de la localisation de ces nouvelles constructions dans des zones bien desservies par les transports en commun (63%) ont été soutenus.

Quant à l'augmentation du nombre de logements pour répondre à la crise francilienne dans ce domaine, une forte majorité des participants (88%) s'est accordée sur la nécessité de transformer les bâtiments et les bureaux non occupés en logements habitables pour répondre aux besoins des Franciliens en matière de logement.

Le défi « Renforcer l'attractivité du territoire francilien » incitait à s'interroger sur les conditions de réussite d'un développement économique régional équilibré. En effet, bien que l'Île-de-France soit la région la plus riche d'Europe, certains territoires connaissent un fort taux de chômage et une disparition des activités industrielles et artisanales.

Pour favoriser un développement économique régional plus équilibré, plusieurs leviers ont été identifiés. Les participants ont privilégié le fait de favoriser le développement de pôles scientifiques dans les territoires (62% de votes favorables), plutôt que la construction de nouveaux sites industriels sur des zones réservées (37%). En ce qui concerne la construction des bureaux, la majorité des participants a opté pour la rénovation des bureaux existants avant d'en construire de nouveaux (82% de soutien).

Le défi « Développer l'économie circulaire » amenait à choisir des leviers pour réduire la production de déchets en Île-de-France sachant que chaque année, la région produit près de 41 millions de tonnes de déchets, dont 7 millions de tonnes destinées à l'enfouissement ou à l'incinération.

Parmi les leviers mis en avant, les participants ont largement préconisé le développement d'équipements contribuant à l'économie circulaire (recycleries, ressourceries) en ville, au plus près des besoins (89% des votes).

En ce qui concerne la construction, les participants ont clairement soutenu la réhabilitation des bâtiments existants, au lieu de les démolir et de s'étendre ailleurs (85% des votes), privilégiant ainsi la sobriété en matière de matériaux.

Le défi « Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires » visait à améliorer les transports en commun afin d'augmenter leur utilisation par les Franciliens (22% des déplacements en Île-de-France ont été effectués en transport en commun en 2018).

Pour améliorer la circulation en transports en commun, les participants ont privilégié deux leviers : le maintien et le renouvellement du réseau existant grâce à l'électrification de lignes, la modernisation des trains et l'adaptation des infrastructures RER (66% des votes) ainsi que la prolongation des lignes de métro, pour les connecter aux nouvelles lignes en rocade du Grand Paris Express (54% des votes).

En ce qui concerne le réseau routier, le SDRIF-E vise à lutter contre le problème de la présence majoritaire de véhicules occupés par une seule personne, entraînant pollution et congestion. Les participants ont été plus partagés sur les meilleurs leviers à mobiliser : 57% ont voté en faveur de la construction de pôles d'échanges entre routes et lignes de trains pour favoriser l'utilisation des différents types de transports au sein d'un même trajet, 38% ont soutenu la création de voies réservées aux cars express et au covoiturage en bord de route ou sur les bandes d'arrêt d'urgence, et 46% ont exprimé leur volonté de structurer un réseau de cars express, avec une fréquence régulière en grande couronne.

Le défi « Adapter le territoire au changement climatique et garantir sa résilience », visait à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre afin de réduire le risque d'inondation et de préserver la ressource en eau. Les inondations sont le principal risque naturel en Île-de-France.

Les participants ont largement soutenu la nécessité de préserver et de créer des zones d'expansion de crues le long des cours d'eau (73% des votes) et de limiter les constructions et les habitations dans les secteurs à risque (72% des votes).

Concernant la préservation de la ressource en eau, les participants ont fortement soutenu la préservation et la reconstitution des zones humides (81% des votes), ainsi que la récupération et l'utilisation des eaux pluviales et des eaux usées pour des usages compatibles (94% des votes).

Principaux résultats issus des contributions libres au questionnaire

En plus de sélectionner des leviers d'actions pré-rédigés pour chaque question, les participants au questionnaire avaient la possibilité de faire part à la Région d'autres leviers d'actions en répondant à des champs libres. Les résultats présentés ci-après sont le résultat d'une analyse sémantique réalisée à partir des réponses libres à toutes les questions du questionnaire en ligne.

A cette occasion, 4108 verbatims ont été recueillis. Il convient toutefois de préciser certains points relatifs à cette analyse :

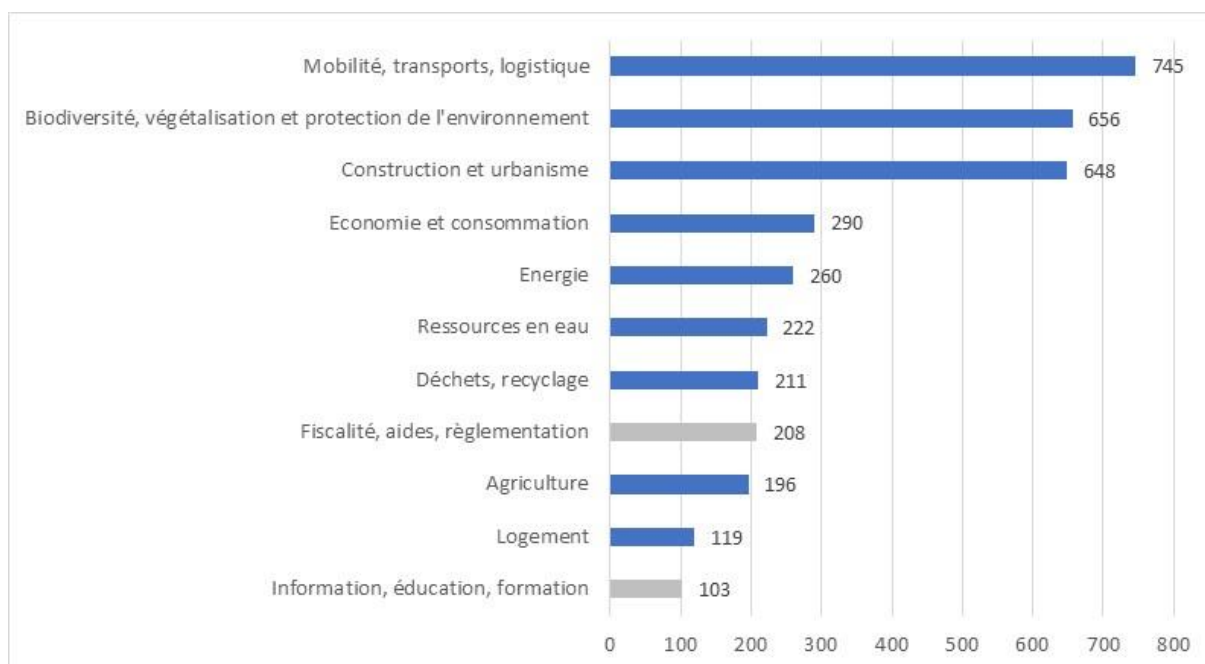
- Il peut y avoir un léger décalage entre le nombre de verbatims recensés par chaque histogramme et le nombre total de verbatims exprimés. Cette situation est due à l'analyse sémantique des verbatims, qui peut les associer à plusieurs thèmes ou idées, ce que l'on appelle des verbatims multi-indexés. Ainsi, bien que 3503 verbatims aient été initialement indexés, après avoir pris en compte les verbatims multi-indexés, leur nombre atteint 3658 ;
- Par ailleurs, il est possible que l'analyse sémantique ne parvienne pas à classer ou indexer la totalité des verbatims. Cela peut être dû à un verbatim trop court, trop difficile à comprendre, à des fautes d'orthographe trop importantes pour que les mots soient reconnus, ou encore parce que l'idée exprimée est trop marginale (les idées retenues devant être partagées par au moins 2 participants pour être représentatives). Cette situation concerne 605 verbatims ;
- En outre, 50 verbatims (1,2% du corpus) n'ont pas été intégrés avec les autres en raison de leur longueur, qui aboutissait à une multi-indexation sur plus de 10 idées différentes.

Ce mode d'analyse, mobilisant notamment l'intelligence artificielle, permet via une représentation en « arbre » :

- D'identifier les consensus et clivages au sein de l'opinion ;
- D'analyser la cohérence et les paradoxes de l'opinion collective ;
- D'identifier et de caractériser des segments d'opinions dans la population ;
- De restituer les résultats de la consultation en ligne et de naviguer dans les verbatims à partir des idées.

Grâce à cette analyse sémantique, les 4108 réponses libres de leviers d'actions additionnels que les participants souhaitaient voir ajouter dans le SDRIF-E ont été regroupées selon 241 idées distinctes. Ces idées ont ensuite été classées selon 11 thèmes pour permettre une analyse fine de l'opinion des participants au questionnaire.

La répartition des réponses libres par thème obtenue est ainsi la suivante :



Certains thèmes et idées apparaissent en grisé car ils ne rentrent pas dans le champ de compétence réglementaire du SDRIF-E, document de planification et d'aménagement territorial. Ces idées seront tout de même partagées aux autres directions de la Région et aux autres administrations locales, départementales ou étatiques en charge de ces sujets, afin que les paroles des Franciliens soient bien prises en compte.

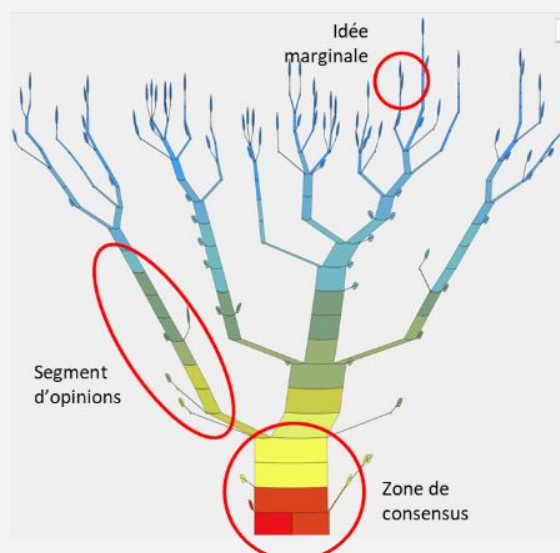
Comment interpréter un arbre ?

Le principe est qu'en analysant la corrélation entre les opinions, l'arbre génère la synthèse des préférences d'une population, avec :

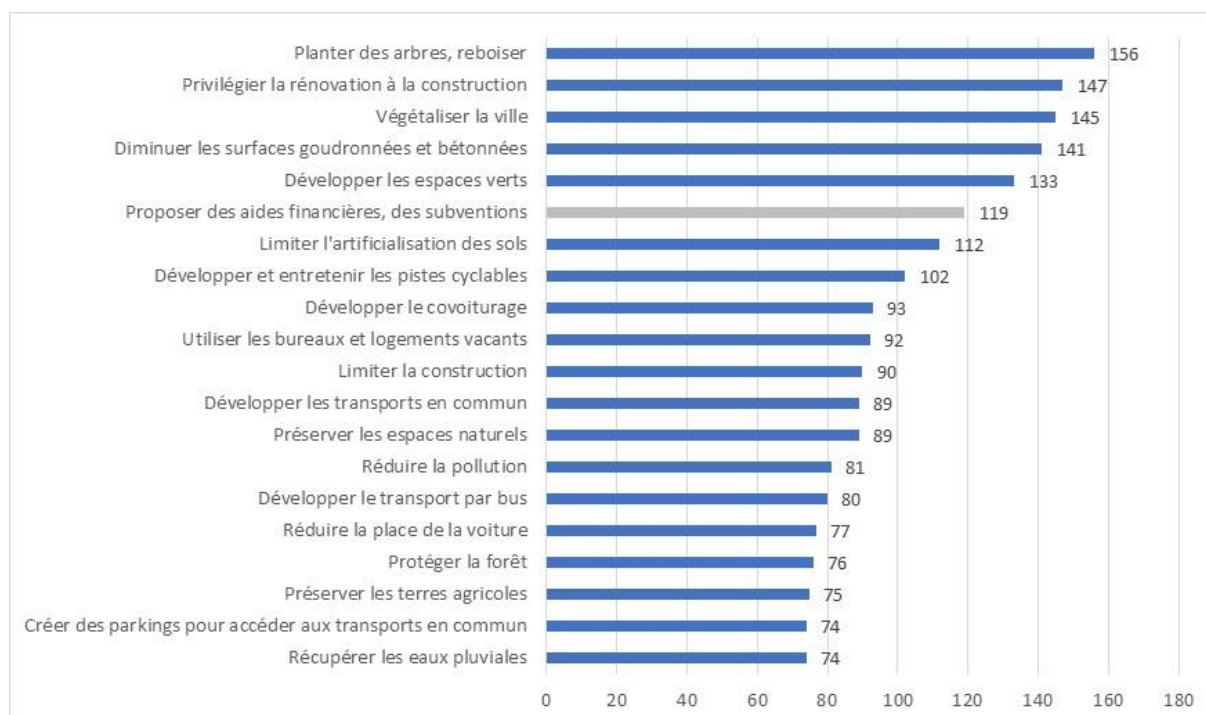
- Des zones de convergence/consensus (le tronc),
- Des segments d'opinions (branches),
- Des signaux faibles (feuilles).

L'arbre permet ainsi :

- D'identifier les consensus et clivages au sein de l'opinion,
- D'analyser la cohérence et les paradoxes/contradictions de l'opinion collective,
- D'identifier et de caractériser des segments d'opinion dans la population,
- De restituer les résultats de la consultation en ligne et de naviguer dans les verbatims à partir des idées



Le tableau ci-dessous reprend les 20 idées les plus fréquemment évoquées, avec l'indication du nombre de réponses libres faisant part de chaque idée :



Mobilité, transports et logistique

L'*Arbre de la mobilité* permet d'identifier la zone de convergence des idées des participants autour de la volonté de développer les pistes cyclables, le covoiturage et les transports en commun, avant de marquer une segmentation des opinions entre les participants favorables à pérenniser et fluidifier l'usage de la voiture tout en le décarbonant, et les participants souhaitant privilégier d'autres modes de déplacement au détriment de la voiture. Une fraction des participants s'est également positionnée, indépendamment des opinions pouvant diverger sur la place de la voiture, en faveur du développement du transport par bus et en train ainsi que du fret.

L'arbre de La mobilité

Remplacer la voiture par le vélo, la marche et les transports en commun

- 77 Mobilité_Réduire la place de la voiture
- 55 Mobilité_Augmenter la fréquence des transports en commun
- 55 Mobilité_Sécuriser les déplacements à pied et à vélo
- 52 Mobilité_Créer des parkings à vélos sécurisés
- 51 Mobilité_Favoriser la marche à pied
- 39 Mobilité_Faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- 38 Mobilité_Développer la mobilité en grande couronne
- 36 Mobilité_Réduire le stationnement
- 33 Mobilité_Développer les mobilités douces
- 30 Mobilité_Développer la gratuité des transports
- 30 Mobilité_Développer l'intermodalité
- 28 Mobilité_Renforcer l'offre de RER
- 25 Mobilité_Améliorer la fiabilité des transports
- 24 Mobilité_Favoriser le vélo dans les transports en commun

Prolonger et décarboner le règne de la voiture

- 74 Mobilité_Créer des parkings pour accéder aux transports en commun
- 57 Mobilité_Proposer des parkings gratuits
- 29 Mobilité_Créer des parkings
- 26 Mobilité_Développer les véhicules électriques
- 19 Mobilité_Développer le tram
- 18 Mobilité_Fluidifier le trafic
- 17 Mobilité_Décarboner le transport
- 13 Mobilité_Améliorer le maillage du territoire
- 13 Mobilité_Favoriser le transport fluvial
- 12 Mobilité_Créer des véhicules autonomes

Bus, train, fret

- 80 Mobilité_Développer le transport par bus
- 45 Mobilité_Développer le transport en train
- 11 Mobilité_Développer le fret

Tronc commun : pistes cyclables, covoiturage, transports en commun

- 102 Mobilité_Développer et entretenir les pistes cyclables
- 93 Mobilité_Développer le covoiturage
- 89 Mobilité_Développer les transports en commun

La mobilité douce et les transports en commun font l'objet d'un consensus au sein des contributions recueillies. Trois idées sont ainsi partagées par le plus grand nombre :

- Le développement des pistes cyclables ;
- Le développement des transports en commun ;
- Le développement du covoiturage.

En revanche, des opinions différentes ont pu être exprimées s'agissant de la place à accorder à la voiture. Une partie des participants se positionne en défaveur de la voiture, au profit des mobilités douces, des transports en commun et de l'intermodalité. L'autre fraction souhaite au contraire pérenniser l'usage de la voiture et accorde de l'importance aux questions de stationnement, d'accès des voitures aux transports en commun, de fluidification du trafic, ainsi qu'aux enjeux de décarbonation.

Les contributions sur le thème *Mobilité, transports, logistique* se sont réparties autour de 8 sous-thèmes. Parmi ces sous-thèmes, la mobilité douce, les transports en commun, le transport routier/trafic automobile et le stationnement ont recueilli le plus grand nombre de contributions.

Les idées clés par sous-thème ainsi que leurs proportions respectives sont détaillées ci-dessous, additionnées de propositions concrètes formulées par les participants :

Transports en commun (27,1%) : le développement des transports en commun fait l'objet d'un consensus, qu'il s'agisse du bus, du train, du tram, des navettes ou du métro/RER. *Exemples de propositions de citoyens* :

- « Concevoir un réseau de véhicules non polluants circulant en boucle près des points stratégiques d'une ville tels que cinémas, restaurants, hôtels, commerces et cabinets médicaux. Ce système fonctionnerait sans besoin de stationnement et offrirait une fréquence de passage constante toutes les 5 minutes » ;
- « Installer des téléphériques urbains pour permettre un mode de déplacement indépendant du trafic routier ».

Mobilités douces (24,8%) : les participants s'accordent en faveur du développement du vélo (pistes cyclables, sécurité des cyclistes et piétons, parkings à vélo). *Exemples de propositions de citoyens* :

- « Développer des autoroutes cyclables, comme à Grenoble par exemple, pour que les gens puissent délaissier leur voiture au profit du vélo en toute sécurité » ;
- « Obliger les copropriétés à prévoir des parkings à vélo » ;
- « Développer le vélo partage ».

Transport routier et trafic automobile (16,7%) : les contributions s'accordent globalement sur la réduction de l'usage individuel des voitures (développement du covoiturage, réduction de la place de la voiture) et de la pollution afférente (développer les véhicules électriques). *Exemples de propositions de citoyens* :

- « Peu à peu, réduire les files destinées aux voitures pour les remplacer par des voies cyclables » ;
- « Mettre en place des sites propres pour les bus avec une priorité systématique sur les voitures (aux feux, carrefours...) ».

Stationnement (13,4%) : à ce propos les propositions ne s'accordent pas toutes. Ce sous-thème aborde l'intermodalité (création de parkings pour accéder aux transports en commun), la gratuité et la création de nouveaux parkings ou, plutôt à l'inverse, la réduction du stationnement et l'arrêt de leur construction accompagnée d'une augmentation du prix. Ce sous-thème cristallise la distinction entre les participants plutôt favorables ou défavorables à la voiture. *Exemples de propositions de citoyens* :

- « Réduire le nombre de parkings horizontaux au profit de parkings verticaux pour limiter l'emprise au sol » ;
- « Instaurer un stationnement de 1/2 h gratuit dans les centres-villes afin de faciliter les achats chez les commerçants de proximité ».

Desserte des territoires (5,4%) : les avis s'accordent pour dire qu'elle doit être améliorée. *Exemples de propositions de citoyens* :

- « Développer l'accès aux gares pour les communes rurales » ;
- « Faciliter les connexions fluides entre les différentes zones suburbaines ».

Coût et sécurité dans les transports (5,4%) : à ce sujet, les idées proposées ne peuvent être adoptées au sein du SDRIF-E car elles concernent l'exploitation des transports en commun, ce qui n'est pas une compétence réglementaire du SDRIF-E, dont la vocation est la planification territoriale. Les propositions consistent majoritairement à demander la gratuité ou réduction du coût des transports,

d'améliorer la sécurité dans les transports et de verbaliser les comportements inciviques. *Exemples de propositions de citoyens :*

- « Améliorer les tarifs des transports en commun en France, en prenant exemple sur l'Allemagne qui propose un abonnement mensuel à 49€ pour tous les transports, y compris le train. Cette mesure inciterait davantage de personnes à opter pour des alternatives plus écologiques et à délaissé leur voiture individuelle » ;
- « Immatriculer les vélos pour pouvoir verbaliser les contrevenants plus facilement et améliorer la sécurité des piétons, cyclistes et autres véhicules ».

Logistique (4,3%) : les Franciliens se sont positionnés en faveur du développement du fret et transport fluvial/logistique bas carbone, au détriment du transport par poids lourds. *Exemples de propositions de citoyens :*

- « Imposer l'exigence de raccordement ferroviaire pour toute nouvelle infrastructure logistique » ;
- « Encourager la création de voies ferrées spécifiquement dédiées à la logistique afin de libérer les infrastructures ferroviaires existantes pour le transport de passagers ».

Transport et changement climatique (2,9%) : Deux opinions distinctes ressortent des propositions, d'une part la limitation des déplacements ou, d'autre part, la décarbonation du transport. Il convient de préciser qu'il s'agit d'un sous-thème transversal à tous les sous-thèmes liés à la mobilité. Ainsi, bien que proportionnellement plus faible que les autres sous-thèmes, de nombreuses idées dans les autres sous-thèmes traitent du changement climatique. *Exemples de propositions de citoyens :*

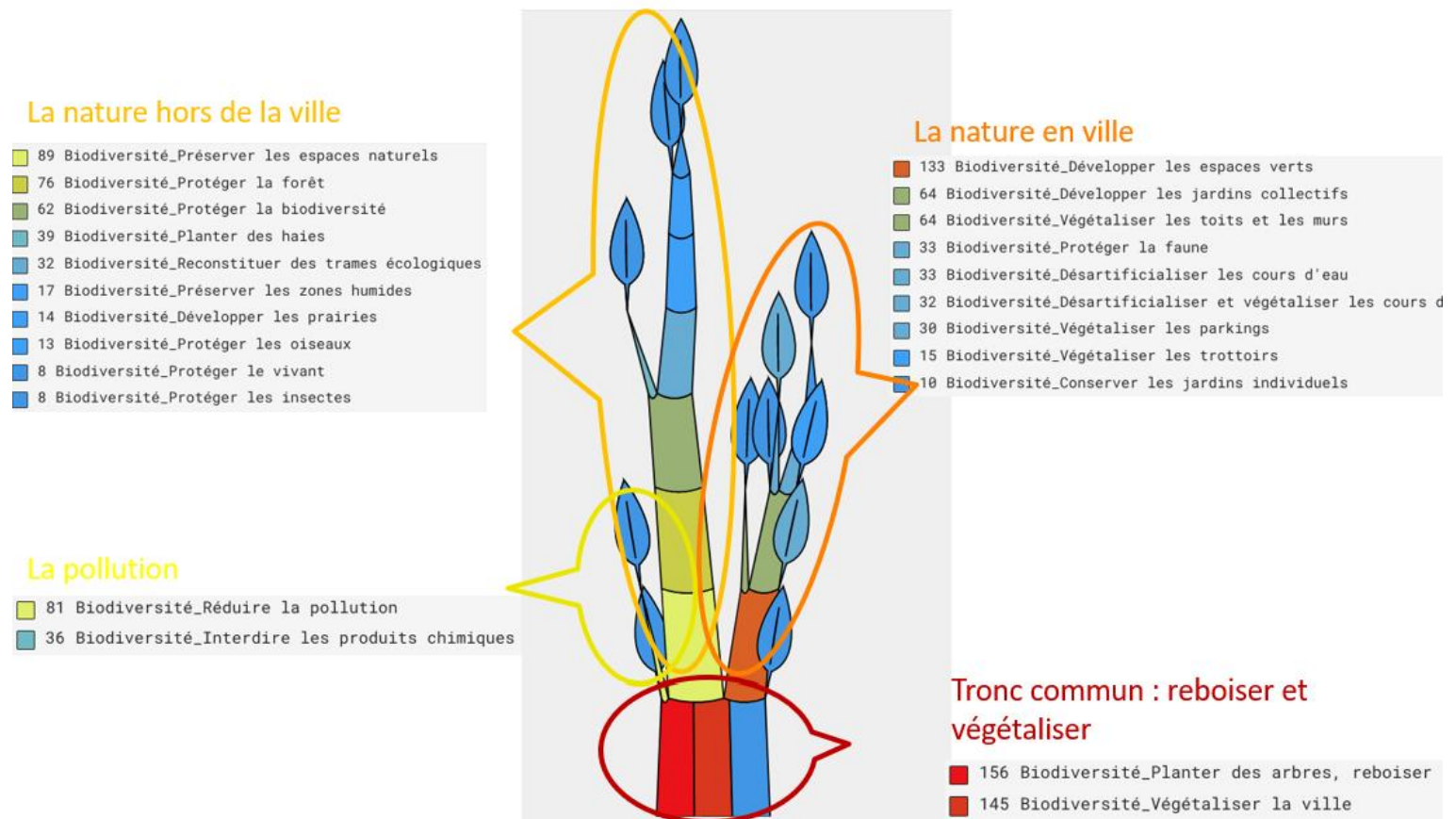
- « Mettre en place des zones d'activités aux abords des villes, rassemblant les entreprises professionnelles dans un environnement symbiotique afin de limiter les déplacements inutiles » ;
- « Imposer des modes de transports décarbonés aux systèmes de livraison à domicile ».

Biodiversité, végétalisation et protection de l'environnement

L'*Arbre de la biodiversité* met en évidence le consensus relatif au reboisement et à la végétalisation des villes. Les contributions relatives à la *biodiversité, végétalisation et protection de l'environnement* convergent autour de deux idées-clés : la nécessité de planter des arbres/reboiser et celle de végétaliser.

A partir de ces idées partagées et récurrentes, les opinions se répartissent en trois priorités distinctes. Une part des participants souhaite développer la nature en ville, via des espaces verts, des jardins partagés, une désartificialisation et une végétalisation des toits/murs/cours d'école/parkings/trottoirs et jardins individuels. Une autre fraction des répondants privilégie plutôt la protection des espaces naturels et la réhabilitation de la nature hors de la ville, notamment les forêts, les prairies, les zones humides, les haies, les trames écologiques et la biodiversité (« oiseaux », « insectes », « vivants »). Enfin, la dernière tranche insiste plutôt sur les questions de pollution et la nécessité d'interdire les produits chimiques et phytosanitaires.

L'arbre de la biodiversité



Les contributions sur le thème *Biodiversité, végétalisation et protection de l'environnement* se sont réparties autour de 4 sous-thèmes, selon les proportions suivantes, avec les idées clés par thème et des exemples d'expressions citoyennes détaillées ci-dessous :

Végétalisation et espaces verts (40,8%) : les participants se sont prononcés en faveur de la végétalisation de la ville (dont les toits, murs, cours d'école, parkings, trottoirs), du développement des espaces verts et des jardins collectifs. *Exemples de propositions de citoyens* :

- « Végétaliser les terrains de jeux, l'environnement des hôpitaux et les terre-plein » ;
- « Planter des essences d'arbres non allergènes pour ombrager les rues et privilégier des variétés comestibles pour les espaces verts publics ».

Réduction de la pollution, préservation des espaces naturels (20%) : les contributions s'accordent globalement sur la préservation des espaces naturels, la réduction de la pollution et l'interdiction des produits chimiques (pesticides, herbicides, phytosanitaires...). *Exemples de propositions de citoyens* :

- « Optimiser les émissions de gaz à effet de serre des transports en commun en adaptant la taille des véhicules en fonction de leur taux d'occupation réel » ;
- « Créer des espaces verts avec des canaux transformés en canaux-rivières, comprenant une végétation abondante, de l'eau dépolluée et accessibles aux humains et à la biodiversité, dans le but d'améliorer la qualité de vie urbaine tout en préservant l'environnement » ;

- « Soutenir la recherche sur la restauration des sols dégradés, la dépollution des terres incultes ».

Protection des arbres et forêts (23,2%) : les idées les plus plébiscitées sont la plantation d'arbre/le reboisement, la protection de la forêt et la plantation de haies. *Exemples de propositions de citoyens* :

- « Imposer la présence d'au moins 1 arbre sur toutes les parcelles » ;
- « Lutter contre les nuisances (exemple : motos, quads) dans les forêts domaniales ».

Protection de la faune et de la flore (16%) : sur cette question, les participants ont insisté sur la protection de la biodiversité (dont la faune, les oiseaux, le vivant) et la désartificialisation des cours d'eau. *Exemples de propositions de citoyens* :

- « Limiter et contrôler la vitesse sur les routes traversant les corridors écologiques » ;
- « Incorporer des nichoirs à oiseaux et chauves-souris dans le bâti lors de la réhabilitation des bâtiments existants ou construction neuves ».

Les participants se sont ainsi exprimés sur quelques sujets hors du périmètre de l'aménagement territorial et donc du SDRIF-E, comme la diversification de la culture forestière, la pousse de plantes sauvages, et le développement de la biodiversité dans les jardins grâce à de nouvelles pratiques de jardinage.

Construction, urbanisme et logement

La volonté de rénover plutôt que construire et celle de désartificialiser, débétonner et dégoudronner ont été des idées très largement exprimées par les participants au thème *construction, urbanisme et logement*.

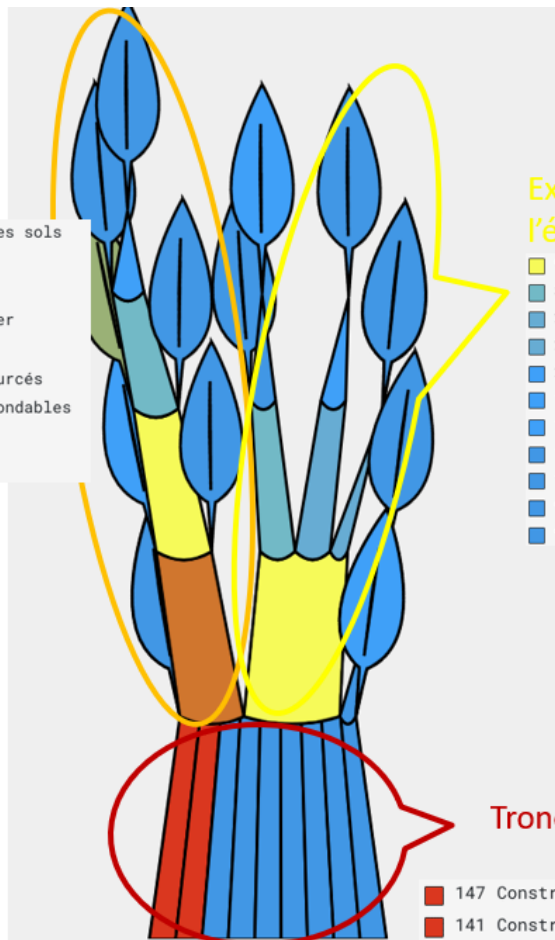
Les opinions des participants se segmentent ensuite autour de la notion de densité urbaine. En effet, une partie d'entre eux priorise le confort urbain et l'amélioration de la qualité de vie en ville et désire par conséquent désartificialiser, limiter les constructions, réduire la densité urbaine, réhabiliter les friches et les logements, privilégier les matériaux biosourcés et faciliter l'accès au logement social.

L'autre partie se positionne en faveur de la densification maximum des villes afin de limiter l'étalement urbain. A cette fin, les participants suggèrent d'utiliser les bureaux et logements vacants, de cesser la construction de zones commerciales hors des villes, de développer l'habitat partagé, de réduire les zones pavillonnaires, de mutualiser les espaces et de réglementer la location touristique ainsi que les loyers.

L'arbre de la construction et du logement

Désartificialiser, réduire la densité, réhabiliter

- 112 Construction_Limiter l'artificialisation des sols
- 90 Construction_Limiter la construction
- 59 Construction_Réhabiliter les friches
- 34 Construction_Réduire la densité, déconcentrer
- 22 Construction_Réhabiliter les logements
- 20 Construction_Développer les matériaux biosourcés
- 12 Construction_Désartificialiser les zones inondables
- 12 Logement_Développer le logement social
- 10 Logement_Améliorer le confort des logements



Exploiter les espaces vacants, limiter l'étalement, densifier

- 92 Construction_Utiliser les bureaux et logements vacants
- 34 Construction_Limiter l'étalement urbain
- 26 Construction_Arrêter de construire des zones commerciales
- 26 Logement_Encadrer les loyers
- 23 Logement_Développer l'habitat partagé et coopératif
- 17 Construction_Densifier
- 16 Construction_Arrêter de construire des bureaux
- 13 Construction_Limiter le développement des zones pavillonnaires
- 13 Logement_Mutualiser des espaces
- 9 Construction_Recycler les sites industriels
- 9 Logement_Réglementer la location touristique (Airbnb)

Tronc commun : rénover et débétonner

- 147 Construction_Privilégier la rénovation à la construction
- 141 Construction_Diminuer les surfaces goudronnées et bétonnées

Les contributions sur le thème *Construction, urbanisme et logement* se sont réparties en 3 sous-thèmes. Les idées clés par sous-thème ainsi que leurs proportions respectives sont détaillées ci-dessous, additionnés de propositions concrètes formulées par les participants :

Artificialisation des sols, construction, densité (64,8%) : Ce sous-thème constitue un sujet de préoccupation majeur pour les participants puisqu'il représente plus de la moitié des idées du thème. Ils se sont accordés sur la volonté de diminuer les surfaces goudronnées et bétonnées et la limitation de l'artificialisation des sols et de la construction, ce qui traduit une volonté d'amélioration du confort urbain et de réduction de la densité. Pourtant, certains participants ont plutôt appuyé une volonté de limiter l'étalement urbain, construire en hauteur et densifier, ce qui reflète ici une opinion différente de celle qui consiste à vouloir améliorer la qualité de vie en ville. *Exemples de propositions de citoyens* :

- « Interdire le passage en zone constructible de zones non urbanisées » ;
- « Lever les restrictions concernant la hauteur maximale des constructions en zones urbaines denses. Ne préserver que les bâtiments et tissus urbains construits avant 1800/1850, tandis que le reste de la ville pourrait être sujet à des aménagements et des remaniements pour répondre aux défis actuels ».

Rénovation et réhabilitation, matériaux et architecture (18,3%) : Les participants se sont massivement prononcés en faveur de la réhabilitation des friches et des logements ainsi que du remplacement des

revêtements. Ils ont aussi insisté sur le développement de matériaux biosourcés. *Exemples de propositions de citoyens :*

- « Il serait intéressant de privilégier l'utilisation de murs en pierre, d'installer des stickers pour éviter les collisions avec les vitres, et de bannir les matériaux tels que le verre et le métal, qui peuvent être dangereux pour les oiseaux. À la place, on pourrait opter pour des matériaux tels que la terre, le bois, le chanvre, le lin, les briques et les pierres afin de protéger les oiseaux » ;
- « Il serait intéressant de procéder à la plantation d'arbres dans les parkings et d'utiliser des revêtements qui favorisent la croissance des plantes. Cette approche aiderait à atténuer les zones à forte chaleur et à rendre ces espaces plus agréables et écologiques » ;
- « Mettre en place une exigence d'aménagement systématique sur l'intégralité des terrains en friche, tels que les parkings, les bâtiments vides ou abandonnés, qui ont déjà été artificialisés, avant de délivrer tout permis nécessitant une nouvelle artificialisation du sol ».

Accès au logement, mixité et partage des habitants, confort des logements (16,9%) : ce sous-thème a fait émerger une volonté d'encadrer les loyers, de développer l'habitat partagé et coopératif et de mutualiser les espaces. Il en ressort une volonté de développer le vivre-ensemble, de faciliter l'accès au logement pour tous ainsi que la garantie d'un certain confort. *Exemple de propositions de citoyens :*

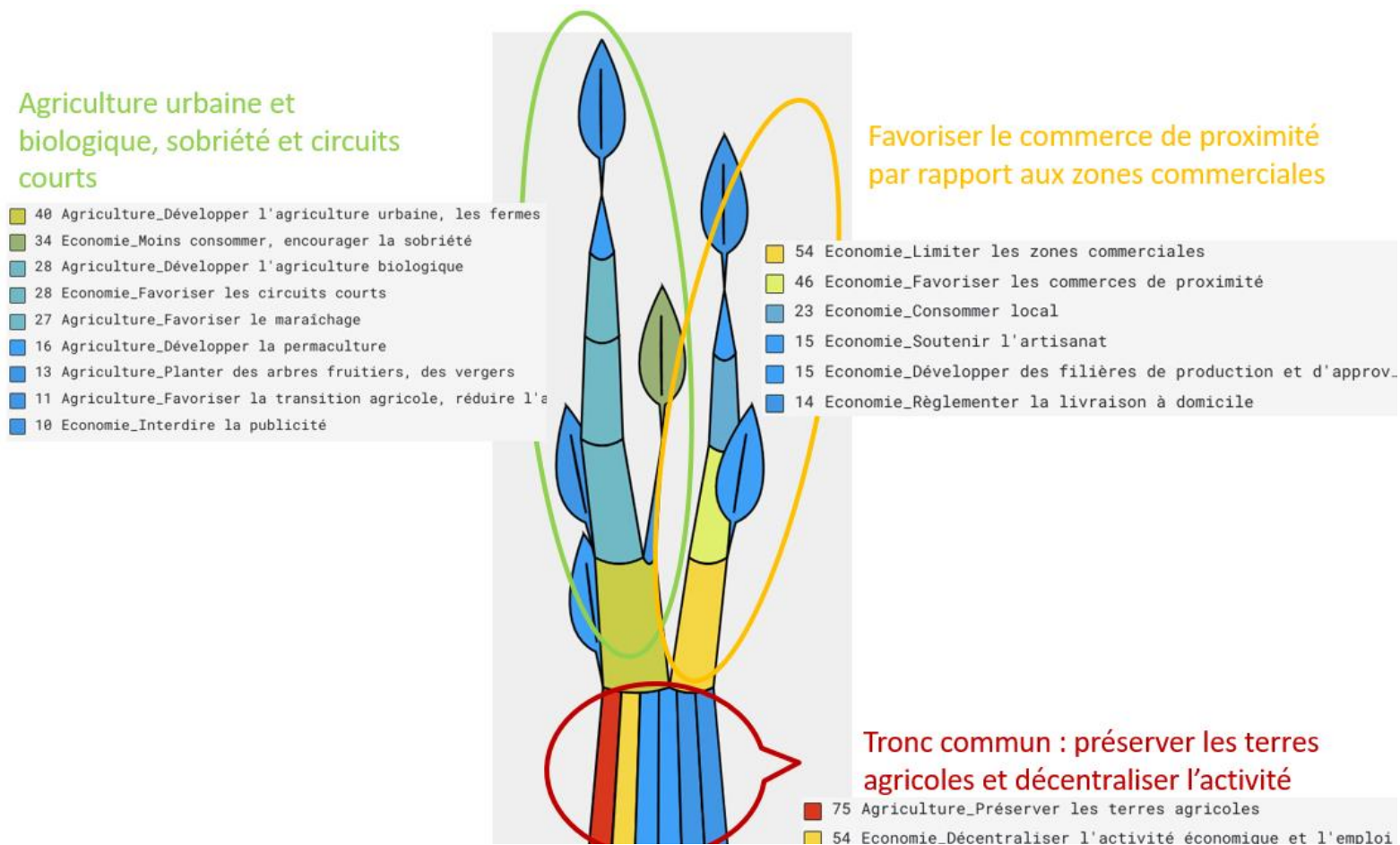
- « Permettre aux propriétaires de grandes maisons de continuer à louer une partie de leur bien (chambres chez l'habitant) avec une imposition favorable ou inexistante. Maintenir cette possibilité, surtout si des travaux d'amélioration énergétique sont effectués par les résidents, pour favoriser l'utilisation responsable de l'espace et soutenir la transition énergétique. Une approche fiscale avantageuse encouragerait la solidarité entre habitants et résoudrait des problématiques liées au logement » ;
- « Mettre en place une redistribution des logements sociaux lorsque leur taille excède les besoins de la famille. Annoncer ces règles dès l'attribution pour optimiser l'utilisation des logements sociaux ».

Economie, consommation et agriculture

La préservation des terres agricoles et la décentralisation de l'activité économique hors de Paris et de la région Île-de-France sont les deux idées-clés partagées par le plus grand nombre de participants sur le thème *économie, consommation et agriculture*. Les participants dégagent ensuite deux grandes priorités :

- D'une part, le développement du commerce de proximité impliquant de limiter les grands centres commerciaux et de développer/soutenir les filières locales et l'artisanat ;
- D'autre part, la sobriété et les circuits courts à travers le développement de l'agriculture urbaine, du maraichage et des nouvelles pratiques agricoles – telles que la permaculture et l'agriculture biologique.

L'arbre de l'économie, de la consommation et de l'agriculture



Les contributions sur le thème *Economie, consommation et agriculture* se sont réparties en 3 sous-thèmes. Les idées clés par sous-thème ainsi que leurs proportions respectives sont détaillées ci-dessous, additionnés de propositions concrètes formulées par les participants :

Agriculture (39,6%) : Au sein de ce sous-thème, les participants ont insisté sur la nécessité de préserver les terres agricoles, de développer l'agriculture et les fermes urbaines et de développer l'agriculture biologique, le maraîchage et la permaculture. Il en ressort une volonté de développer les pratiques agricoles alternatives tout en préservant la souveraineté agricole et les agriculteurs de la région Île-de-France. *Exemples de propositions de citoyens* :

- « Adapter les aides accordées aux agriculteurs en fonction de leur impact environnemental, en privilégiant ceux qui adoptent des pratiques favorables à l'environnement (agriculture biologique, régénérative, permaculture...) » ;
- « Développer l'agriculture urbaine incluant une visée pédagogique pour que les gens réapprennent à cultiver leurs légumes ».

Zones commerciales, relocalisation, organisation du travail, innovation et technologies (39,5%) : Les principales préoccupations des répondants se sont portées sur la limitation des zones commerciales,

la décentralisation de l'activité économique et de l'emploi et la favorisation des commerces de proximité. *Exemples de propositions de citoyens :*

- « Interdire la construction de nouvelles zones commerciales isolées en dehors des villes. Pour les zones commerciales existantes, il serait préférable de favoriser une meilleure accessibilité via les mobilités douces, de manière à ne pas dépendre exclusivement de la voiture pour s'y rendre » ;
- « Inciter à rapprocher lieu de résidence et lieu de travail. Encourager le télétravail ».

Pratiques de consommation (20,9%) : Les idées évoquées par les participants au sein de ce sous-thème ne ressortent pas de la compétence de planification territoriale du SDRIF-E, mais ont pour autant été largement remontées par les citoyens. Les répondants ont en particulier évoqué la nécessité de moins consommer/d'encourager la sobriété, de favoriser les circuits courts et de consommer local. *Exemples de propositions de citoyens :*

- « Inciter les commerces à acheter local, faciliter l'accès direct du producteur au consommateur, développer une production locale bio soutenue par des consommateurs "actionnaires " » ;
- « Consommer mieux en consommant moins et en privilégiant la seconde main » ;
- « Interdire les publicités dans la région sur des produits de consommation non-nécessaires ».

Energie, eau et déchets

Sur le thème *énergie, eau et déchets*, les opinions des participants ont très largement convergé autour des sujets de récupération des eaux pluviales et de développement du recyclage. Plus précisément, les participants se sont exprimés à propos des ressources en énergie, en eau et des déchets et ont insisté sur des leviers de sobriété (économie et préservation de la ressource) et sur le besoin d'améliorer le recyclage.

En matière de sobriété, les participants ont proposé :

- La réalisation d'économies d'énergie et l'efficacité énergétique : isolation des bâtiments, peinture claire, éclairage, efficacité énergétique ;
- La réduction de la consommation d'eau et la sauvegarde des nappes phréatiques ;
- La réduction des déchets : compost, consignes, réparation, réduction des emballages et du recours au plastique.

Concernant l'énergie, les participants ont également émis des idées de leviers d'actions pour accélérer le développement des énergies renouvelables : solaire, éolien, hydrogène, méthanisation. Cela s'est traduit par des propositions telles que : « biométhane, hydrogène vert et encourager l'innovation développer d'autres carburants ou sources d'énergie écologiques » ou « Soutenir la création de coopératives d'habitants pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques ».

En termes de recyclage, les participants ont visé à la fois :

- Le recyclage des déchets : réemploi, réparation, valorisation ;
- Le recyclage des eaux : pluviales et usées.

L'arbre des ressources (énergie, eau, déchets)

Compost, recyclage, réemploi, tri sélectif

- 36 Déchets_Développer le compost
- 36 Déchets_Réduire les déchets
- 27 Déchets_Recycler les matériaux de construction
- 23 Déchets_Développer les consignes
- 22 Déchets_Développer le réemploi
- 20 Déchets_Développer le tri sélectif
- 19 Eau_Développer les toilettes sèches
- 19 Déchets_Lutter contre les décharges sauvages
- 16 Déchets_Réduire les emballages
- 16 Déchets_Interdire ou réduire le plastique
- 12 Déchets_Développer le tri des déchets

Désimperméabiliser, réduire la consommation d'eau, peindre les surfaces en clair

- 57 Eau_Désimperméabiliser les sols
- 39 Eau_Réduire la consommation d'eau
- 36 Energie_Peindre les surfaces en couleur claire
- 21 Eau_Récupérer les eaux usées
- 14 Eau_Préserver les nappes phréatiques
- 12 Eau_Limiter ou taxer les piscines
- 12 Eau_Eviter le ruissellement
- 11 Eau_Réparer les canalisations

Energies renouvelables, économies d'énergie, sobriété, réparation

- 59 Energie_Développer l'énergie solaire
- 34 Energie_Développer les énergies renouvelables
- 33 Energie_Isoler les bâtiments
- 32 Energie_Economiser l'énergie, encourager la sobriété
- 31 Energie_Réduire l'éclairage
- 16 Energie_Favoriser l'efficacité énergétique
- 14 Déchets_Développer les ateliers de réparation
- 12 Déchets_Valoriser les déchets
- 11 Energie_Développer le parc éolien
- 11 Energie_Améliorer les systèmes de chauffage
- 11 Energie_Développer la méthanisation
- 10 Energie_Développer l'hydrogène
- 10 Déchets_Lutter contre le gaspillage

Tronc commun : eaux pluviales et recyclage

- 74 Eau_Récupérer les eaux pluviales
- 59 Déchets_Développer le recyclage

Les contributions sur le thème *Energie, eau et déchets* se sont réparties en 3 sous-thèmes qui ont été traités de manière équilibrée par les participants. Les idées clés par sous-thème ainsi que leurs proportions respectives sont détaillées ci-dessous, additionnés de propositions concrètes formulées par les participants :

Energies renouvelables, chauffage et climatisation, économies d'énergie, nouveaux carburants (35,2%) : Les principales préoccupations des répondants se sont portées sur le développement des énergies renouvelable ainsi que la sobriété et l'efficacité énergétique (peinture des surfaces en couleur claire, isolation des bâtiments, réduction de l'éclairage et du chauffage). A la marge, certains ont toutefois exprimé la volonté de limiter le parc éolien. *Exemples de propositions de citoyens* :

- « Développer le co-engineering (par exemple : chauffage avec les eaux des stations d'épuration), qui valorise les eaux usées en tant que source d'énergie renouvelable » ;
- « Développer les carburants de synthèse pour diminuer les émissions de CO2. En effet, ces nouveaux carburants sont produits à partir de CO2 » ;
- « Démolir les bâtiments très anciens énergivores et sans intérêt architectural et récupérer les matériaux réutilisables si possible ».

Ressources en eau (30,6%) : Globalement, les Franciliens souhaitent limiter la consommation d'eau (récupération des eaux pluviales/usées, limitation des piscines et de l'usage industriel de l'eau etc.), lutter contre les inondations et préserver les nappes phréatiques. Trois idées se sont donc imposées

parmi les contributions : la récupération des eaux pluviales, la désimperméabilisation des sols et la réduction de la consommation d'eau. *Exemples de propositions de citoyens* :

- « Imposer le réemploi des eaux pluviales et usées dans la construction de toutes les nouvelles constructions (pavillons, appartements, bureaux, entrepôts, etc.) » ;
- « Imposer l'utilisation de revêtement perméable pour les places de parking »
- « Concevoir les trottoirs de manière que les eaux pluviales se déversent dans les espaces verts afin de favoriser l'infiltration par les sols ».

Déchets et recyclage (34,2%) : Une large majorité de participants a exprimé la volonté de développer le recyclage, réduire les déchets et développer le compost. De manière plus générale, les propositions portent sur la réduction des déchets *ex ante* et l'amélioration de leur traitement *ex post*. *Exemples de propositions de citoyens* :

- « Créer des zones d'expérimentations artisanales avec des ressourceries-déchetteries à proximité, des jardins collectifs et des zones dédiées à la préservation de la biodiversité » ;
- « Continuer à sensibiliser largement sur le tri des déchets, l'impact des dépôts sauvages depuis le plus jeune âge ».

4.2. CONTRIBUTIONS LIBRES

Entre le 15 décembre 2022 et le 24 mai 2023, 66 contributions libres ont été reçues via la plateforme de concertation en ligne du SDRIF-E.

Les sujets qui sont revenus le plus souvent sont les suivants :

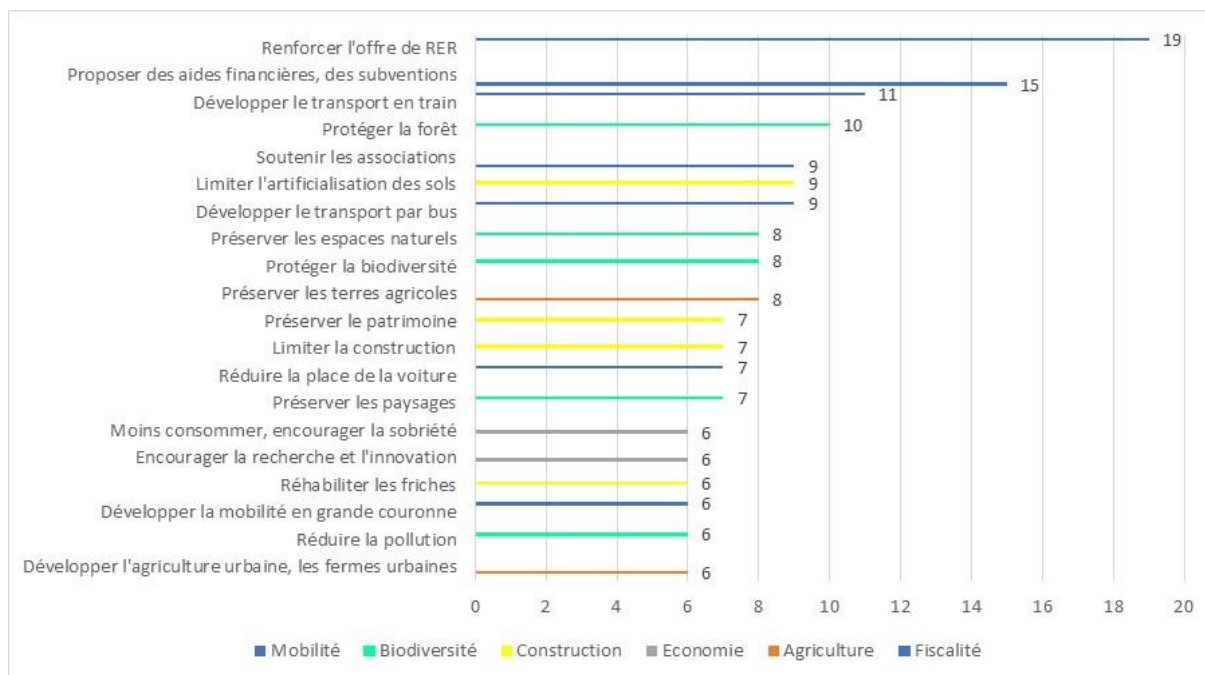
- Lutte contre les émissions de CO2 ;
- Développement économique et durable ;
- Étalement urbain ;
- Habitats et espaces publics ;
- Desserte des territoires ;
- Zones rurales et naturelles ;
- Lutte contre les disparités spatiales, sociales.

Le thème de la fiscalité, des aides et de la réglementation est en revanche apparu de façon bien plus prégnante dans le corpus « contributions libres » que dans les autres corpus. Il a ainsi été présent dans 23 des 66 contributions libres reçues.

Les idées les plus fréquentes émises ont été :

- Le renforcement de l'offre RER ;
- La proposition d'aides financières et de subventions ;
- Le développement du transport en train.

De façon plus diffuse, il a pu être exprimé des idées en lien avec l'agriculture (« Réduire les nitrates », « Limiter l'élevage intensif »), la ruralité (« Préserver les chemins ruraux », « Réguler ou interdire la chasse »), la santé publique (« Préserver la santé publique », « Améliorer la qualité de l'air »).



Les contributions libres ont eu aussi pour spécificité de porter de nombreuses demandes en lien avec les territoires. Le territoire de Versailles est arrivé largement en tête des territoires évoqués dans les contributions libres, avec 12 occurrences sur les 93 évoquant un territoire précis. Les demandes concernant Versailles ont été très diverses et ont pu adresser aussi bien :

- La continuité verte entre les communes de Saint-Cyr et de Versailles ;
- Le besoin de conserver, améliorer et prolonger les liaisons ferroviaires existantes ;
- La protection accrue de la zone située à l'interface du domaine classé au titre des monuments historiques de Versailles et de la plaine classée au titre des sites de Versailles.

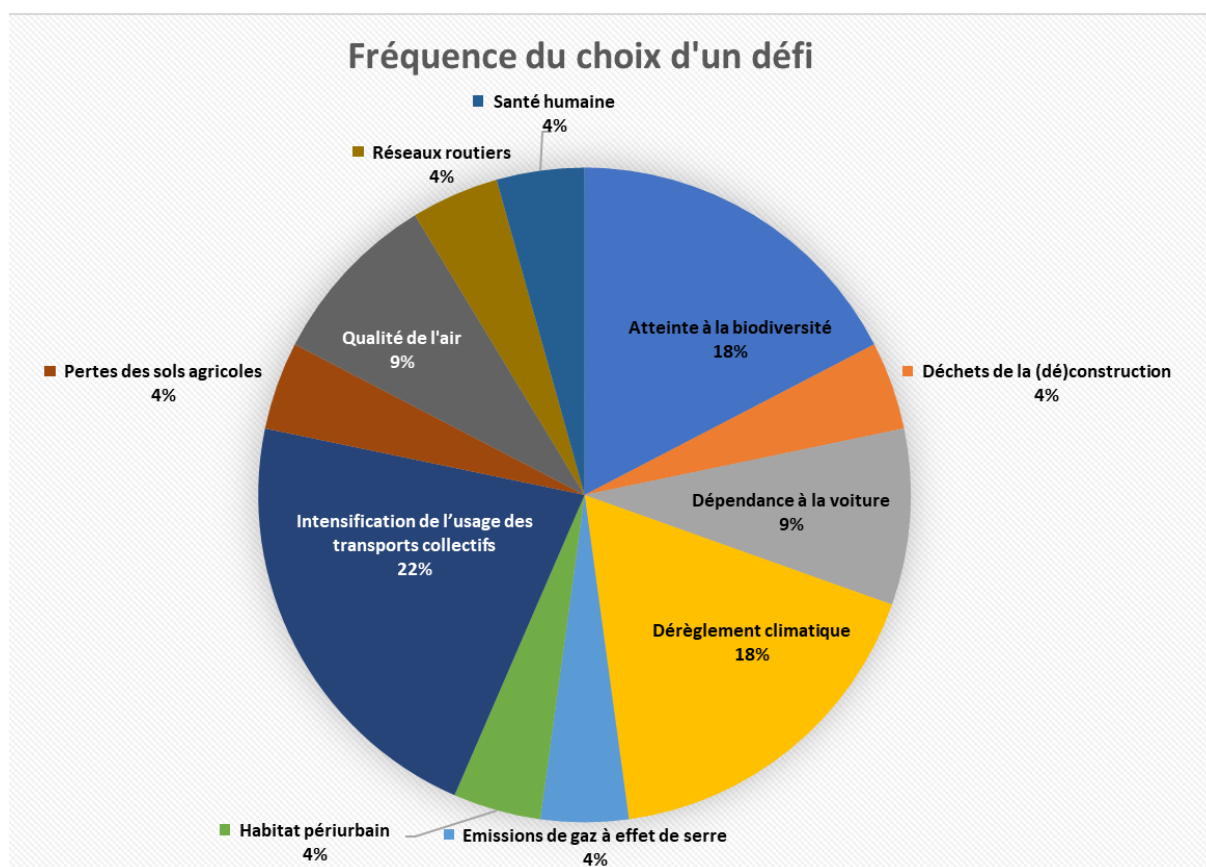
Les contributions concernant les territoires ont aussi pu porter sur des principes d'urbanisme à promouvoir, comme :

- Le fait que les tissus pavillonnaires métropolitains peuvent faire le lien entre les pénétrantes vertes très urbaines (bois de Boulogne, bois de Vincennes, parc Georges Valbon) et les forêts franciliennes, devenant ainsi des éléments de la trame verte ;
- La demande d'interdire les constructions dans les zones qui cumulent les handicaps (zones inondables et de bruits, implantation le long des axes de circulation pollués) ou pouvant développer de l'agroécologie ;
- La défense ou la mise en avant de projets, comme celui de Germigny L'Evêque en lien avec la production d'énergie renouvelable ... ou bien l'opposition à des projets, comme le projet de Port de Coupvray sur le canal Chalifert ;
- La protection du patrimoine naturel, comme dans les Yvelines ou bien les forêts urbaines domaniales et historiques de Fausses Reposes et de Meudon ;
- L'extension de lignes de transport, comme le T2 vers la bibliothèque François Mitterrand Grands Moulins, ou encore le renforcement de l'offre de bus, notamment express.

4.3. LES ATELIERS OBJECTIF 2040

Sur la phase 3 de concertation, de janvier à mai 2023, 22 comptes-rendus d'ateliers « Objectifs 2040 » ont été reportés sur la plateforme de concertation et ont rassemblé 420 personnes, avec des ateliers rassemblant de 4 à 47 personnes.

Au cours de chaque atelier, les groupes de participants ont été invités à sélectionner 3 défis, à adresser en priorité dans le SDRIF-E selon eux. Lors de cette dernière phase de concertation, les participants ont sélectionné majoritairement parmi leurs 3 défis prioritaires : l'intensification de l'usage des transports en commun (22%), le dérèglement climatique (18%) et l'atteinte à la biodiversité (18%).



Au cours de la deuxième partie des ateliers, les participants devaient ensuite imaginer des leviers d'actions à mettre en œuvre au sein du SDRIF-E pour adresser ces défis. Pour analyser au mieux ces contributions, une analyse sémantique a été réalisée à partir des commentaires et idées transmis à la Région via la plateforme de concertation en ligne. Cette analyse porte sur l'ensemble des ateliers Objectif 2040 réalisés depuis septembre 2022 et pour lesquels des contributions ont été transmises numériquement (55 ateliers). Seuls 13 ateliers renforcés organisés par la Région dans les lycées et CFA lors de la phase 2 de concertation ont été exclus de l'analyse. En effet, des comptes-rendus et une analyse de ces ateliers ont déjà été réalisés et sont disponibles dans le bilan de concertation code de l'environnement et sur le site internet de la Région.

La question de la biodiversité, de la végétalisation et de la protection de l'environnement est le thème étant revenu le plus souvent, à égalité avec le thème Mobilités, transports, logistique.

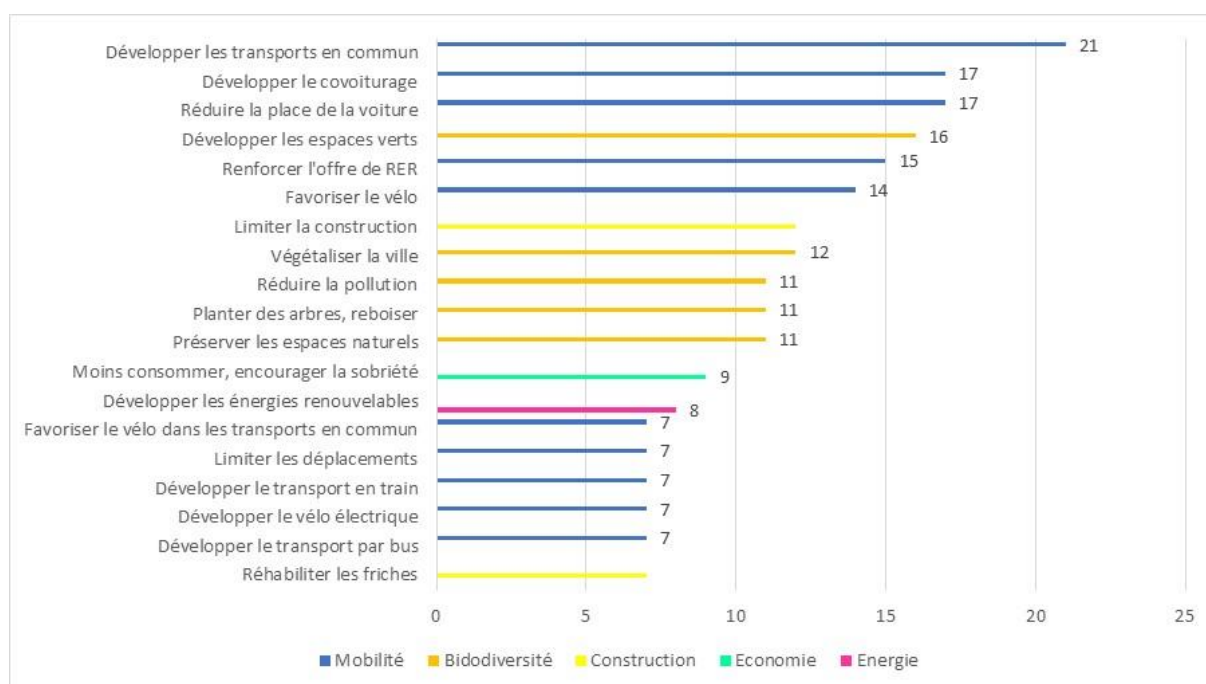
Les ateliers ont permis de faire émerger des idées qui étaient parfois absentes des réponses au questionnaire des « Leviers d'actions du SDRIF-E ». Les trois idées les plus populaires portaient sur la biodiversité (« Augmenter les espaces qui favorisent l'absorption de CO2 » et « Préserver les espaces de pleine terre en ville ») et la mobilité (« Réduire les distances domicile / travail »). Outre ces sujets, ont notamment été abordées les questions de qualité d'air et de respect du bien-être animal (« réguler ou interdire la chasse », « créer des réserves animales », « limiter l'élevage intensif »).

Résultats des ateliers réalisés dans les lycées

Les lycéens ont principalement soumis des propositions en matière de mobilité et de biodiversité : respectivement 55,1% et 28,2% des 20 idées les plus proposées.

Ils ont insisté sur le développement des transports en commun et du covoiturage, la réduction de la place de la voiture et le développement des espaces verts, la végétalisation/le reboisement et la réduction de la pollution.

Les 20 idées les plus fréquentes, tous thèmes confondus – lycées / collèges

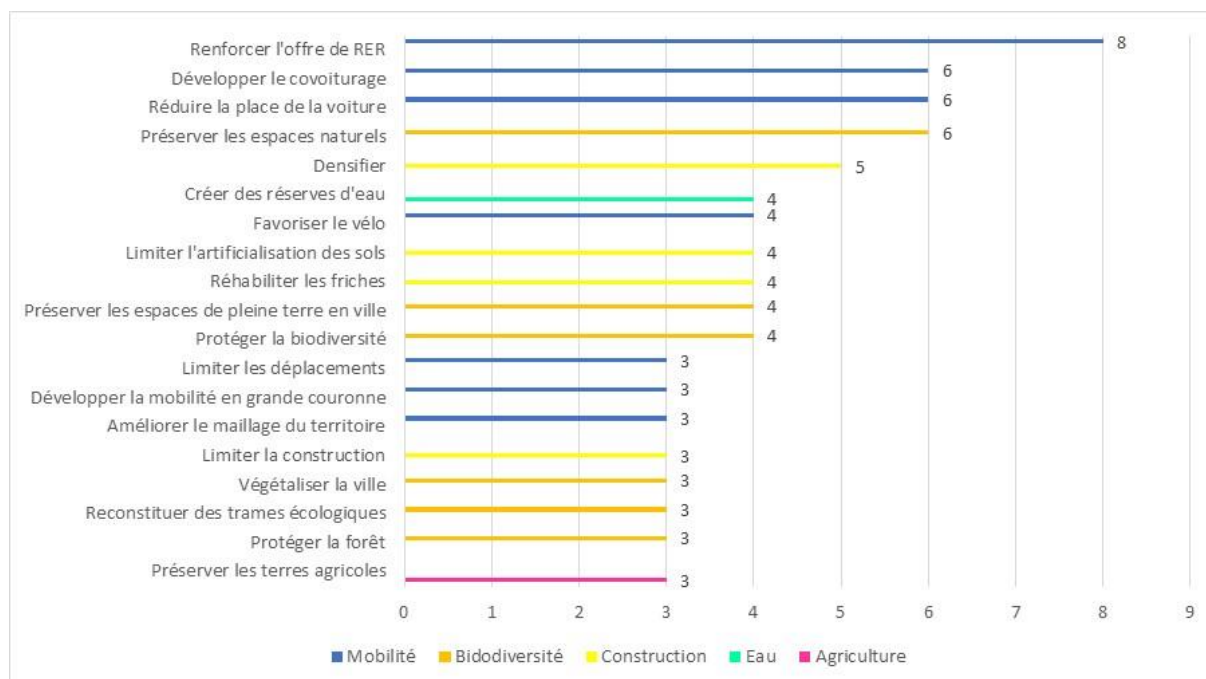


Résultats des ateliers réalisés dans les associations

Les membres d'associations ont principalement soumis des propositions en matière de mobilité, de biodiversité et de construction. Ils ont insisté sur le développement des transports en commun et du covoiturage, la réduction de la place de la voiture ainsi que la favorisation du vélo, la préservation des espaces naturels et la densification des villes.

Certaines propositions ciblaient précisément des territoires, principalement la Seine-et-Marne, mais également Montreuil, Drancy, Créteil et la Bassée.

Les 20 idées les plus fréquentes, tous thèmes confondus – associations



Comparaison entre les idées majoritaires dans les collèges/lycées et dans les associations

Il est intéressant de noter que les trois idées majoritaires sont les mêmes, ou presque, parmi celles des collèges/lycées et celles des associations et concernent la mobilité, à savoir :

- Développer les transports en commun/Renforcer l'offre de RER ;
- Développer le covoiturage ;
- Réduire la place de la voiture.

En quatrième position, les deux types de participants ont exprimé des préoccupations relatives à la biodiversité. Les collèges/lycées/CFA ont témoigné leur volonté de développer les espaces verts tandis que, dans le même esprit, les associations ont privilégié la préservation des espaces naturels.

Au global, la mobilité, la biodiversité et, plus marginalement, la construction sont des sujets de préoccupation majeurs et communs aux collégiens/lycéens et aux membres d'associations.

En revanche, alors que les collégiens, lycéens et apprentis ont abordé les thèmes de l'énergie (« développer les énergies renouvelables ») et de l'économie (« moins consommer, encourager la sobriété »), ces points ne figurent pas dans les 20 idées les plus fréquentes au sein des associations.

A l'inverse, les sujets « eau » et « agriculture » figurent parmi les idées majoritaires des associations - il s'agit de « créer des réserves d'eau » et de « préserver les terres agricoles » -, mais ces thématiques n'ont pas autant mobilisé les collégiens, lycéens et apprentis.

En matière de construction, les lycées comme les associations s'accordent sur la volonté de « limiter la construction » et de « réhabiliter les friches » mais les associations ont également abordé la question de la densification des villes et, en cohérence avec cette opinion, celle de « limiter l'artificialisation des sols ».

La mobilité a également fait l'objet d'une convergence d'opinion entre les collèges/lycées et les associations. En effet, les deux groupes se sont majoritairement positionnés en faveur :

- Du renforcement de l'offre de RER ;
- Du développement du covoiturage et de la réduction de la place de la voiture ;
- De la favorisation du vélo ;
- De la limitation des déplacements.

Sur le même thème, les associations ont ensuite abordé les questions globales du développement de la mobilité en grande couronne et de l'amélioration du maillage du territoire. En parallèle, au sein des collèges, lycées et CFA, les idées portaient plutôt sur les transports en commun (« développer les transports en commun », « développer le transport en train », « développer le transport par bus ») et la mobilité douce/l'intermodalité (« favoriser le vélo dans les transports en commun » et « développer le vélo électrique »).

4.4. LA CONCERTATION SUR INSTAGRAM

La concertation sur Instagram a recueilli 1 277 votes.

Les sujets qui ont suscité le plus de votes sur les leviers à mobiliser de la part des répondants sont :

- La nature en ville (79 votes) ;
- La préservation de la nature (77 votes) ;
- L'amélioration de la circulation en transport en commun (68 votes) ;
- Les projets de construction à autoriser en dehors des villes (67 votes) ;
- La réduction des rythmes d'urbanisation (66 votes).

Les participants sur Instagram ont répondu à des questions similaires aux participants du questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E », avec une modalité de vote différente à cause des contraintes techniques du réseau social : sur Instagram les personnes interrogées n'avaient la possibilité que de sélectionner un seul levier (vote de sélection), alors qu'ils pouvaient en sélectionner autant que souhaités sur le questionnaire de la plateforme (vote d'adhésion). De plus, les réponses au questionnaire ont été reformulées pour occuper moins de caractères et être diffusables sur le sondage Instagram. Certaines réponses ont aussi dû être supprimées quand elles excédaient le nombre de 4 réponses possibles par question.

Les modalités de vote différentes entre les deux questionnaires ont un impact majeur sur l'interprétation des résultats et rendent difficile la comparaison entre les résultats des deux questionnaires.

Pour autant il est intéressant de noter que les participants, à priori plus jeunes sur Instagram que pour le questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » se sont pour autant retrouvés sur un certain nombre de leviers à privilégier, et notamment :

- Transformer les bâtiments non occupés en logements habitables pour répondre aux besoins des Franciliens en matière de logement et rendre le logement plus accessible (88% d'adhésion pour les participants au questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » et 55% de sélection pour le questionnaire Instagram) ;
- Réduire le nombre de projets de construction / de nouvelles zones sur lesquelles on aura le droit de construire pour réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité (81% d'adhésion pour les participants au questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » et 52% de sélection pour le questionnaire Instagram) ;
- Protéger les bois et forêts pour exploiter durablement la ressource en bois (92% d'adhésion pour les participants au questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » et 52% de sélection pour le questionnaire Instagram) ;
- Favoriser la récupération et l'utilisation des eaux pluviales et des eaux usées pour préserver la ressource en eau (94% d'adhésion pour les participants au questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » et 52% de sélection pour le questionnaire Instagram).

Certains des leviers les moins sélectionnés par les participants Instagram ont été davantage plébiscités par les participants au questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » :

- Intégrer des énergies renouvelables dans les bâtiments pour réduire les émissions du secteur du bâtiment : 80% d'adhésion pour le questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » et 15% de sélection pour le questionnaire Instagram qui ont priorisé la solution de l'isolation des logements ;
- Revitaliser les centres-villes grâce à l'accueil de nouveaux commerces pour développer des commerces de façon durable et cohérente : 70% d'adhésion pour le questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » et 14% de sélection pour le questionnaire Instagram ;
- Protéger les zones de nature existantes pour réduire la chaleur en ville : 87% d'adhésion pour le questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » et 12% de sélection pour le questionnaire Instagram qui ont priorisé la création d'espaces verts de pleine terre.

4.5. LE CONSEIL REGIONAL DES JEUNES

Le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) s'est réuni à trois reprises au cours de cette phase entre avril et mai et a réagi à l'avant-projet de SDRIF-E via des ateliers participatifs organisés le 15 mai et le 31 mai 2023, par thématique.

Ces ateliers ont permis de faire émerger de nouvelles idées ou de soulever des points de préoccupation, comme :

Pour le thème « Réduction des émissions de CO2, mobilités et logement » :

- La nécessité de continuer à investir dans les lignes de bus en site propre et les bus express,
- L'importance de la culture vélo et les problèmes de sécurité des cyclistes,
- L'attachement des Français au pavillonnaire,
- La nécessité de lieux d'habitat avec des espaces verts (plutôt que des « grandes tours bétonnées »),
- Le fait que la fluidité des transports ne suffirait pas à faire émerger de nouvelles polarités fonctionnelles.

Pour le thème « Adaptation et artificialisation » :

- L'importance de protéger les espaces agricoles de l'érosion des sols et de la biodiversité, en soutenant de nouvelles formes d'agriculture et la renaturation des abords (bocages, arbres d'ombrage, prairies fleuries) que l'on peut adosser aux liaisons douces,
- La mise en continuité des espaces de nature en ville, comme les corridors écologiques,
- Le fait de favoriser la désimperméabilisation des surfaces comme fil conducteur, permettant une meilleure résilience face aux inondations, ICU et protection de la ressource (revêtements poreux, infiltration, etc.).

Pour le thème « Attractivité et économie circulaire » :

- La vérification de l'impact environnemental et social des activités industrielles,
- Le besoin de relier en transport en commun et mobilités propres les zones d'emplois industriels et de logements,
- L'encouragement de la création de tiers lieux notamment dans les zones rurales,
- Le travail à faire sur l'aspect des zones commerciales pour améliorer les paysages urbains : revégétaliser : créer des ouvertures sur l'extérieur dans les centres commerciaux, remédier aux gros blocs de béton,
- Le fait de privilégier l'utilisation de matériaux alternatifs pour la construction de zones commerciales,
- L'idée de coupler les petits sites de logistique avec des mobilités locales décarbonées sur le dernier km (ex : vélo, petit camion électrique),
- La mutualisation des transports dans les sites industriels par filières.

À la suite des ateliers, un groupe de travail « CO2, mobilité et logement » a produit un rapport mettant en avant les points suivants :

- Améliorer les transports en commun, en maintenant et en renouvelant le réseau existant, ainsi qu'en développant les lignes du Grand Paris Express,
- Rendre le réseau routier plus efficace en structurant un réseau de cars express en grande couronne,
- Rationnaliser le stationnement en créant des parkings à l'intérieur des bâtiments,
- Faciliter la mobilité à pied et à vélo en prévoyant des parkings à vélo sécurisés et en rendant les espaces publics accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Augmenter le nombre de logements en les localisant prioritairement dans les endroits bien desservis par les transports en commun, tout en préservant le modèle de maison individuelle auquel les Franciliens sont attachés et qui fait l'attractivité de certaines communes.

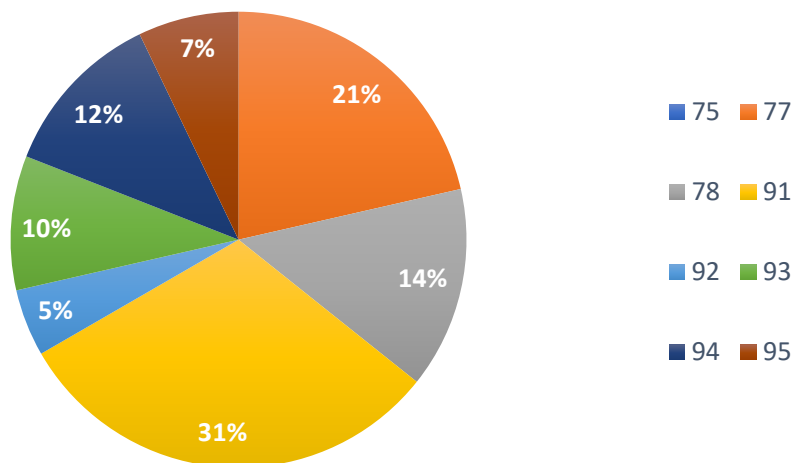
PARTIE 5. LA SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS

LES CONTRIBUTIONS REÇUES DU 16 DÉCEMBRE À DÉBUT AVRIL

Entre le 16 décembre 2022 et le 7 avril 2023, avant envoi de l'avant-projet du SDRIF-E, la Région a reçu 42 contributions de collectivités. Ces contributions avaient pour but de :

- Porter à la connaissance de la Région des projets en cours ou à venir d'urbanisation dans le périmètre des collectivités pour développer des projets de logements, des équipements ou des zones d'activités économiques et commerciales ;
- Indiquer les projets du territoire en matière de protection environnementale et de création d'espaces verts ;
- Faire remonter des enjeux des territoires afin de prendre en compte les réalités des territoires dans le document ;
- Adresser des demandes de principes de liaison, de routes ou de transports en commun.

Répartition des contributions reçues entre le 16/12/22 et début avril 2023 par département



LES CONTRIBUTIONS REÇUES SUR L'AVANT-PROJET DU SDRIF-E

A date, 187 contributions ont été reçues à la suite de la diffusion de l'avant-projet du SDRIF-E, se répartissant ainsi selon les types de collectivités :

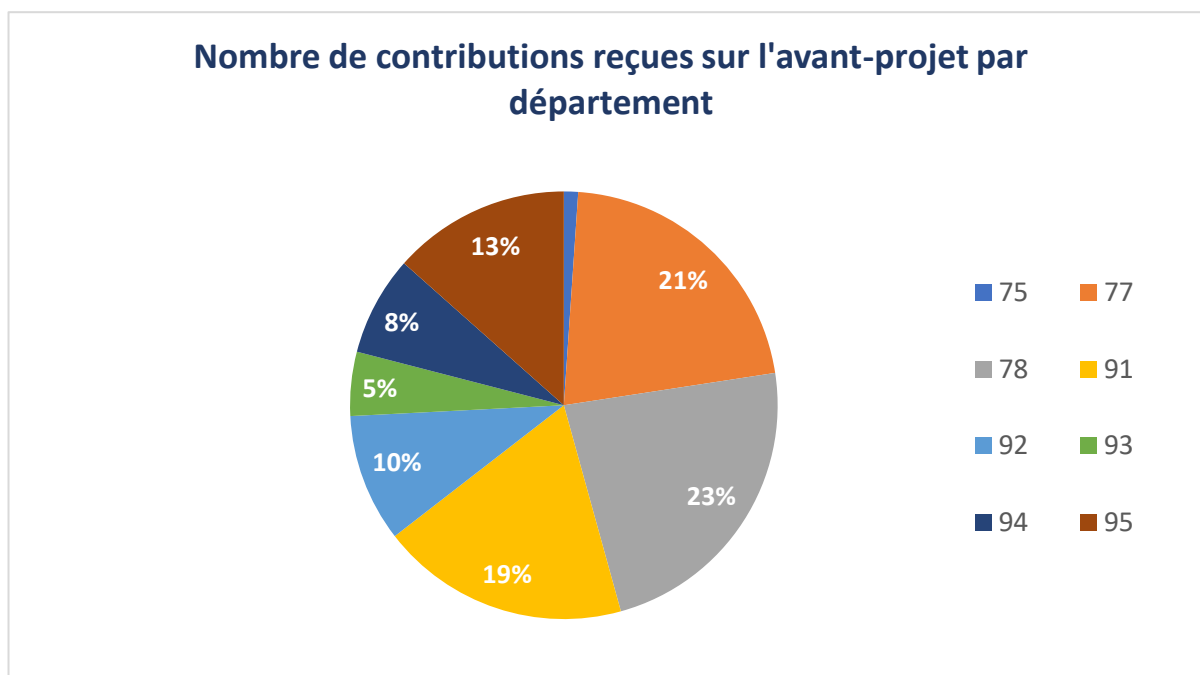
- Villes : 128 ;
- EPCI : 48 ;
- Conseils départementaux : 8 ;
- PNR : 3.

Selon les départements auxquels appartiennent les collectivités, la répartition est la suivante :

Les contributions ont été analysées en fonction des documents et des thématiques sur lesquels elles portaient :

- Réécritures d'orientations réglementaires ;
- Réécritures du projet d'aménagement ;
- Modifications des cartes réglementaires.

Les demandes de modification du SDRIF-E se répartissent ainsi :



Les demandes des collectivités ainsi que leurs propositions se sont ainsi articulées autour de 6 thématiques essentielles :

- L'eau ;
- L'agriculture ;
- L'environnement ;
- Le logement ;
- Les transports ;
- L'économie.

5.1. L'EAU

La prévention des inondations est un sujet récurrent dans les contributions des collectivités. Certaines collectivités ont souligné la nécessité de travailler à la définition des zones inondables en intégrant tous les vecteurs de propagation des crues sur les territoires, et ont insisté sur la nécessaire protection des zones naturelles d'expansion des crues pour réduire le risque inondation.

Le fait que le projet de SDRIF-E porte une exigence de prise en compte par les documents d'urbanisme des risques d'inondation a suscité des interrogations quant à l'articulation avec le PPR, PPRi ou le SCoT. Plusieurs collectivités se sont opposées à l'objectif de compensation de 150% des surfaces imperméabilisées inscrit dans l'avant-projet du SDRIF-E, soit que cela relève pour l'une davantage du SDAGE, soit pour d'autres que cela soit difficilement applicable à l'échelle d'opérations d'aménagement, ou bien dénué de cadre juridique permettant son application, ou bien encore souffrant d'un cadre insuffisamment précis. Certaines collectivités se sont également inquiétées de la rédaction des orientations réglementaires portant sur les risques d'inondation et les zones d'aléas forts des crues d'occurrence centennale, car ces orientations réglementaires pouvaient compromettre le développement de leur territoire.

D'autres collectivités ont fait la demande qu'un pourcentage de pleine-terre soit imposé à l'échelle des projets d'aménagement (par exemple, 30% de la surface totale de l'unité foncière devra être en pleine-terre). Cela leur laisse la possibilité d'avoir des zones complètement urbanisées et imperméabilisées (tandis que les 30% d'espaces de pleine-terre se concentreront sur d'autres zones de la commune). Certaines collectivités ont également demandé que la réduction des surfaces actives de 5% sur la zone couverte par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne soit intégrée à l'objectif de dé-perméabilisation des sols, et que les mesures prévues soient précisées voire atténuées dès lors qu'elles s'appliquent à un contexte péri-urbain, où l'immobilier est davantage en tension.

Toujours dans une logique de désimpermeabilisation et de renaturation pour éviter les inondations, des collectivités ont recommandé d'inscrire dans le SDRIF-E que les berges, aussi bien urbaines que rurales, soient préservées, et qu'aucun nouveau projet d'aménagement ne puisse être réalisé sur la marge de recul de part et d'autre des berges. Une collectivité a également recommandé que les documents d'urbanisme intègrent bien les zones d'érosion, les zones de sources et les axes de ruissellement, ainsi que les zones de gouffre (qui sont connectées aux nappes d'eau souterraines), comme espaces fonctionnels à préserver au regard du cycle de l'eau.

Plusieurs collectivités ont demandé de développer ou de préciser les moyens pour protéger la qualité de l'eau potable au sein des aires concernées, ou bien de les développer, via notamment la promotion de l'agriculture biologique. L'interdiction de l'usage de produit biocides a été avancée comme une action essentielle pour préserver la ressource en eau. Des collectivités ont également convergé autour de la nécessité de mentionner la réutilisation des eaux de pluie dans les performances énergétiques et environnementales du bâti.

Au sein des cartes du SDRIF-E, il a été demandé par des collectivités de faire figurer la protection du gisement hydrothermal de la nappe d'Enghien-les-Bains.

5.2. L'AGRICULTURE

Des collectivités ont regretté que l'orientation réglementaire relative aux projets de construction sur les espaces agricoles ne soit pas davantage renforcée, et appelé à une réflexion concernant les mesures visant à assurer une plus grande protection de ces espaces agricoles.

Les collectivités ont émis une série de demandes d'autorisation ou interdiction d'activités dans les espaces agricoles :

- Elles ont débattu de l'autorisation ou non du photovoltaïque ;
- Elles ont demandé des exceptions pour les stations d'épuration, le passage des infrastructures et la réalisation des gares prévues sur les cartographies règlementaires et ayant fait l'objet de DUP ;
- Les systèmes de retenues d'eau ont également fait débat, et certaines collectivités ont demandé que ceux qui sont autorisés soient explicités ;
- Certaines collectivités ont demandé que soit prévue une distance entre les zones agricoles exploitées et les cours d'eau, au vu des enjeux sanitaires liés à l'eau.

Enfin, plusieurs collectivités ont demandé à introduire au sein des documents du SDRIF-E la notion de « ceinture verte » maraichère et l'organisation de Plans Alimentaires Territoriaux pour favoriser les échanges entre territoires producteurs et territoires consommateurs au sein de l'Île de France.

Au sein des cartes du SDRIF-E, plusieurs collectivités ont demandé des évolutions des ajouts de projets en lien avec l'agriculture, comme l'identification d'un projet de pôle agricole communautaire de proximité pour une production agricole locale.

5.3. L'ENVIRONNEMENT

L'armature verte à sanctuariser est l'un des objets du SDRIF-E qui a soulevé le plus de questions de la part des collectivités. Par exemple, le cas des équipements publics implantés au sein de l'armature verte a préoccupé plusieurs collectivités : pour certaines, l'extension des équipements existants et l'aménagement d'espaces extérieurs de sports et/ou de loisirs doit être permise au sein de l'armature verte. Pour d'autres, ce sont les quartiers de gare qui nécessitent des exceptions, afin que les sites à l'état de friches autour des gares ne soient pas recensés comme des espaces naturels ou forestiers, afin de permettre le développement de ces quartiers. Certaines collectivités ont demandé à inscrire au titre de l'armature verte des espaces placés en mesures compensatoires, afin de garantir leur maintien effectif à long terme. Enfin, il a été demandé d'ajouter une mention autorisant la mutation entre espaces naturels, forestiers, agricoles ou verts au sein de l'armature verte pour permettre par exemple la réhabilitation d'espaces agricoles actuellement en friches ou la transformation d'espaces agricoles en espaces verts.

Certaines collectivités ont exprimé des doutes sur la bonne prise en compte ou la pertinence des trames noires, soit parce que la manière d'identifier une trame noire dans les documents d'urbanisme demandait à être précisée, soit qu'il apparaisse dommage que sa représentation cartographique soit cantonnée à des documents d'urbanisme locaux, soit parce ce sujet leur paraissait comme échappant au droit de l'urbanisme.

Plusieurs collectivités ont appelé à une plus grande « protection » des espaces boisés, à mieux décrire les orientations prises pour les préserver et à davantage aborder la protection des lisières agricoles. Il a aussi été demandé que soient mieux définies les forêts alluviales, tandis que d'autres proposaient de remplacer le terme par « le lit majeur des fleuves ». L'orientation réglementaire relative aux lisières

des espaces boisés a fait l'objet de nombreux débats et interrogations, à savoir si cette règle s'appliquait à une future forêt, et comment définir la bande de 50 mètres marquant la lisière.

Des collectivités ont remis en question la nécessité de pérenniser certains espaces verts et espaces de loisirs existants, ou bien de les compenser par la création d'autres espaces rendant des services équivalents, arguant notamment qu'il ne fallait pas obérer les objectifs en matière de pleine terre.

Des collectivités ont notamment évoqué les points suivants : interrogation sur le cadre et la méthode pour calculer les surfaces de pleine terre et les surfaces imperméabilisées, regret de l'absence de mention de la nécessité d'assurer la continuité écologique des sols (trame brune) ou encore la volonté qu'à la reconquête des espaces de pleine terre soit davantage associées la reconquête des espaces de mobilité des cours d'eau et la reconquête des zones humides.

De nombreuses collectivités ont demandé l'ajout de pastilles (potentiel d'extension cartographique) afin de réaliser des projets de logements ou d'extension de zones d'activités ou la construction d'équipements publics. Il a également été proposé une répartition plus fine des potentiels cartographiques, via des pastilles de 5 ha.

Les collectivités ont été nombreuses à proposer des évolutions de la carte environnementale :

- En lien avec l'armature verte à sanctuariser : reconsidérer certaines portions en espaces verts, modifier les limites de l'armature verte à sanctuariser, retirer un site de l'armature verte, sanctuariser des forêts ;
- En lien avec les trèfles (qui figurent les espaces verts à créer ou à étendre) : ajouter des trèfles sur des espaces verts où sont prévues des extensions, ajouter une série de « trèfles » sur des projets de parcs, supprimer un trèfle, modifier une carte verte (trèfle et liaisons) ;
- En lien avec les liaisons écologiques : déplacement du parcours des liaisons pour mieux coller à la réalité locale, ajout de certaines liaisons ;
- En lien avec les fronts verts d'intérêt régional : déplacement de certains fronts et demandes de suppression pour réaliser des projets en extension, ajout de nouveaux fronts pour protéger des espaces agricoles et naturels ;
- En lien avec les franchissements d'infrastructures linéaires : changement de localisation, ajout de franchissements pour des projets de mobilités douces et de passages de faune/flore ;
- En lien avec la réouverture et la renaturation des cours d'eau : ajout et retrait de projets de réouverture de cours d'eau et de renaturation de berges.

5.4. LE LOGEMENT

Certaines collectivités ont mis en avant la nécessité que le SDRIF-E développe un plan de rattrapage de l'offre de logements sociaux, et porte une solidarité interterritoriale, s'opposant ainsi à la disposition « anti-ghetto » portée dans le SDRIF-E. D'autres collectivités ont relevé la nécessité d'également diversifier l'offre de logements en proposant des logements destinés à accueillir et retenir des CSP+, en vue de favoriser le développement économique local et l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée.

La nécessité d'accroissement de la densité résidentielle a également fait débat au sein des collectivités. Certaines communes ou groupements de communes ont ainsi demandé à être retirés de la liste des

polarités et centralités afin d’être soumises à un moindre objectif d’intensification du nombre de logements. Il a également été demandé que la progression du nombre de logements soit accompagnée de l’offre de services et d’équipements nécessaires au maintien du cadre de vie des résidents, et ce en tenant compte des particularités locales. Il a par ailleurs été relevé que l’augmentation de la densité minimum des nouveaux espaces d’habitat pourrait mener à l’augmentation des plafonds de hauteurs autorisées dans les PLU et soulever, dans le même temps, la question de leur acceptabilité par les habitants.

Plusieurs collectivités ont émis des demandes de modifications cartographiques en lien avec leurs projets de logement et de cadre de vie, par exemple pour déplacer un trèfle afin de maintenir la vocation de zone pavillonnaire d’un quartier ou ajouter des pastilles d’extension pour rendre possible l’urbanisation prévue dans le cadre de projets résidentiels et mixtes. Il a été proposé de déduire les besoins en foncier pour les équipements médicaux et paramédicaux au titre de leur intérêt régional (contexte de “désert médical”).

5.5. LES TRANSPORTS

La question du réseau routier a fait débat au sein des contributions des collectivités : certaines collectivités ont souhaité que des mesures soient prises concernant la création de voies réservées au covoiturage et aux bus express sur certaines autoroutes pour limiter les bouchons, tandis que d’autres ont voulu que soit engagée une transformation du réseau magistral en boulevard urbain, pour limiter la circulation des véhicules automobiles et faciliter les mobilités douces. Des collectivités ont proposé de limiter le déploiement des bornes de rechargement de véhicules sur les routes départementales afin de préserver l’utilisation de l’espace public et d’éviter de contraindre son réaménagement, notamment dans l’objectif de favoriser la marche en tant que mode de déplacement de proximité. Par ailleurs, certaines collectivités ont recommandé d’indiquer que les nouveaux espaces de voiries, notamment les parcs de stationnement, doivent être plus perméables et permettre l’infiltration des eaux pluviales.

Concernant les transports collectifs, des mesures d’amélioration de la qualité de service, par exemple pour les lignes B et D du RER, ont été demandées. Des collectivités ont également fait le vœu que la question de l’accessibilité des transports soit davantage développée : au sein des stations de métro (notamment les stations aériennes) et sur certaines lignes de métro.

Certaines collectivités ont proposé de préciser l’orientation réglementaire relative à la limitation des impacts sonores et de pollution des infrastructures nouvelles ou existantes pour que les nouvelles infrastructures limitent ces impacts et répondent à des exigences élevées de qualité environnementale. En revanche, d’autres collectivités ont souligné le potentiel contraignant de cette orientation, susceptible de concerner l’intégralité des ouvrages de transport collectif de la région Île de France.

Des collectivités ont mis en avant la nécessité de concilier la préservation des capacités fret sur les radiales d’accès à la grande ceinture avec la garantie de la fiabilité de la desserte voyageur des RER et trains de banlieue, dans la poursuite de l’objectif de développement du potentiel de fonctionnement multimodal des infrastructures ferroviaires.

Le sujet des mobilités douces est souvent revenu dans les contributions des collectivités : certaines ont par exemple suggéré de coordonner et mettre en cohérence les orientations relatives au développement des modes de transport actifs avec les Plans Vélo existants aux niveaux métropolitain, départemental et communal, tandis que d'autres ont insisté sur la nécessité d'améliorer la marchabilité des espaces publics.

D'un point de vue cartographique, les collectivités ont été nombreuses à proposer des évolutions du tracé d'infrastructures publiques, comme sur les projets d'extension de lignes tramway ou de métro, ou encore l'extension de l'itinéraire de navettes fluviales et les projets de BHNS.

De nombreux projets d'infrastructures de transport ont fait l'objet de demande d'ajouts :

- Transport ferroviaire : prolongement de lignes de tramway ou de métro (exemple : prolongement de la ligne 19), liaison tram-train, nouvelles gares (Grand Paris Express, TGV), ligne nouvelle ferroviaire Paris-Normandie, interconnexion au Grand Paris Express, barreau ferroviaire (exemple du barreau est/ouest permettant de connecter les lignes C et D du RER) ;
- Transport routier : aménagement de RN, contournement, 3e paire de voie, nouvelle avenue, contournement routier, projet de diffuseur autoroutier, doublement de RN, « raccord » à la RN, Projet de mise à 2X2 voies, bretelles d'autoroute, liaison routière (exemple de la liaison routière entre les RD 901 et 84).
- Logistique et fret : ajout de sites logistiques d'intérêt local et national.

Les collectivités ont souvent voulu faire apparaître plus clairement leurs projets ou préciser les tracés et emprises concernées, sur des « objets » transport variés : Transport en Commun en Site Propre (TCSP), barreau routier, terminal ferroviaire de transport combiné, site multimodal, voie de desserte, évolution du boulevard périphérique, franchissement de la Seine, grands axes de plan vélo départemental, liaison routière, etc.

Il a été à plusieurs reprises exprimé le besoin de représenter l'ensemble des gares et arrêts des lignes, et notamment des gares du Grand Paris Express. Il a également été demandé d'intégrer les pôles multimodaux en intermodalité ferrée et routière. Des précisions dans la représentation des sites et infrastructures ont été détaillées afin d'être intégrées au SDRIF-E, comme la superposition de tracé vélo avec une ligne de bus, des prolongements de lignes de tramway ou de métro, etc. Il a été demandé d'ajouter des infrastructures existantes, comme des ports.

5.6. L'ECONOMIE

Au sein des orientations réglementaires, quelques collectivités se sont opposées à ce que les terrains d'emprises affectés aux services urbains soient conservés à ces usages, arguant que cela pouvait nuire au rééquilibrage régional en la matière, en systématisant la localisation des services urbains dans les mêmes territoires. D'autres ont insisté sur la nécessité d'avoir à proximité des services urbains des emplacements nécessaires aux équipements structurants destinés à la production et à la distribution d'eau potable.

Concernant les sites d'activités économiques à requalifier et à moderniser, les collectivités ont formulé les demandes suivantes :

- Interdire l'activité logistique au sein de ces espaces ou n'accueillir des entreprises logistiques qu'à fort ratio d'emploi à l'hectare, ou au contraire accueillir plus facilement des activités logistiques ;
- Trouver un équilibre entre la préservation de l'activité économique industrielle et les besoins des populations locales, en diversifiant les fonctions économiques et urbaines de ces sites ;
- Assouplir l'obligation de compensation des surfaces économiques supprimées sur un site par la création d'un autre site à vocation équivalente ou par l'accroissement de capacités d'accueil équivalentes sur un autre site.

Plusieurs types de modifications ont été demandées par les collectivités sur la carte « Développer l'indépendance productive régionale » :

- Ajouter des zones d'activité dans les sites d'activités d'intérêt régional à sanctuariser ;
- Retirer de l'aplat des sites d'activité d'intérêt régional certains espaces pour permettre leur mutation en espace mixte et la création de logements ;
- Ajouter des pastilles d'extension pour la réalisation d'opération à dimension économique ;
- Identifier certains sites commerciaux comme ayant un potentiel de mutation à ne pas compromettre.

PARTIE 6. LA SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

LES CONTRIBUTIONS REÇUES A L'AVANT-PROJET

A date, 52 contributions ont été reçues à la suite de la diffusion de l'avant-projet du SDRIF-E.

Il convient de noter que les partenaires font peu de demandes d'ajustements cartographiques, mais émettent beaucoup de propositions sur le projet d'aménagement ou les orientations réglementaires.

Leurs demandes ainsi que leurs propositions se sont ainsi articulées autour de 6 thématiques essentielles :

- L'eau ;
- L'agriculture ;
- L'environnement ;
- Le logement ;
- Les transports ;
- L'économie.

6.1. L'EAU

De nombreux partenaires ont proposé des mesures pour préserver la ressource en eau, telles que la prévention de la pollution, la protection des cours d'eau et la réduction de la pollution agricole. L'optimisation de la gestion des eaux pluviales, la réutilisation des eaux grises et la gestion des eaux pluviales au niveau des espaces de stationnement ont été préconisées. De plus, certains partenaires ont proposé que la réutilisation des eaux de pluie soit mentionnée dans les performances énergétiques et environnementales du bâti au sein des activités économiques.

La question de l'alimentation en eau potable de la région a également été soulevée. Par exemple, certains partenaires ont recommandé de ne pas autoriser de nouvelles exploitations de gisements minéraux dans les aires de captage, les zones humides et les forêts alluviales.

La prévention du risque inondation a été très plébiscitée dans les contributions des partenaires. Quelques partenaires ont insisté sur l'importance de développer les réseaux de haies pour améliorer la trame verte et ralentir le ruissellement et de préserver les berges urbaines et rurales. Certaines contributions relevaient aussi l'importance de protéger les espaces fonctionnels liés au cycle de l'eau et de limiter les nouveaux projets d'aménagement. Certains partenaires ont également proposé d'intégrer dans les cartes du SDRIF-E une cartographie détaillée des espaces de mobilité des cours d'eau, les zones humides et les axes de ruissellement, les prescriptions sur les risques d'inondation, les zones d'érosion, les zones d'alimentation des captages d'eau.

D'autres partenaires ont demandé que les projets dimensionnants tels que ceux d'infrastructures de transport ou d'aménagement de hub d'énergie renouvelable puissent bénéficier d'une exonération de la compensation à 150% lorsqu'ils sont situés en zone urbaine inondable. D'autres ont enjoint à ce que la compensation ne dépasse pas 100%, en vertu d'un principe d'équivalence.

6.2. L'AGRICULTURE

La question de l'amélioration de l'impact environnemental des emprises agricoles est souvent revenue dans les contributions des partenaires. Par exemple, certaines contributions ont relevé l'importance des haies dans les espaces agricoles comme élément-clé de la transition vers une agriculture plus écologique et respectueuse de la biodiversité, en demandant une préservation des haies existantes ainsi que la restauration et recréation de nouvelles haies décidées à l'échelle régionale. Certaines contributions ont également regretté que l'implantation des haies soit laissée « à la main » des collectivités et agriculteurs, et ont proposé de mettre en place un « plan haies » à l'échelle régionale. D'autre part, certains partenaires ont regretté que la notion de fragmentation ne soit pas davantage précisée dans l'OR. Dans cette logique, il a également été demandé que la cartographie proposée intègre l'ensemble des éléments, les espaces et les milieux d'intérêt écologique et paysager présents dans les espaces à dominante agricole (haies, bosquets, petits bois, mares et mouillères, visuel ouvert, patrimoine vernaculaire, etc.).

Par ailleurs, quelques partenaires ont regretté qu'un critère d'exploitabilité et de viabilité de l'exploitation soit imposé sur l'agriculture urbaine pour garantir la non-urbanisation des terres agricoles de moins de 5 hectares. Il a été proposé qu'une Orientation Réglementaire soit ajoutée pour que les espaces habités qui entourent ces espaces d'agriculture urbaine soient repensés pour mieux intégrer voire permettre aux espaces d'agriculture urbains d'intérêts écologiques et sociaux de s'étendre.

Le sujet de l'agri-voltaïsme a fait dissensus dans les contributions des partenaires. Certains partenaires ont en effet demandé de faciliter l'implantation de programmes photovoltaïques et d'installations de stockages de déchets sur des emprises agricoles n'ayant pas de grand intérêt agronomique. D'autres partenaires au contraire ont émis une demande de dérogation à l'article L. 314-36 du code de l'énergie afin de préserver les terres dédiées exclusivement à l'agriculture et de ne pas autoriser la production d'énergie photovoltaïque dans les espaces agricoles.

La question de l'implantation de méthaniseurs fait également débat : certains partenaires demandent que le maillage territorial soit planifié pour assurer un approvisionnement local suffisant de matière biologique issue des fumiers, lisiers, résidus de cultures et déchets et éviter l'utilisation de surfaces arables pour la bio-méthanisation. Un partenaire souligne également que les conditions de production et de distribution du bio-méthane doivent être attentivement étudiées pour éviter des rejets de méthane dans l'atmosphère.

Enfin, certains partenaires se sont opposés à des projets d'extension permis par le SDRIF-E grâce à des pastilles cartographiées, par exemple sur le Triangle de Gonesse pour permettre la réalisation d'équipements scolaires, ou grâce à l'enveloppe foncière régionale, par exemple sur le plateau de Saclay pour permettre la réalisation du Grand Paris Express.

6.3. L'ENVIRONNEMENT

Certaines contributions de partenaires ont demandé à mettre en œuvre le Zéro Artificialisation Brute dès aujourd'hui ou de déployer une trajectoire de sobriété foncière plus forte que celle de -20% par décennie annoncée dans le SDRIF-E.

Plusieurs partenaires ont également demandé à intégrer le Schéma Régional de Cohérence Ecologique dans le SDRIF-E, comme c'est le cas pour le Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des autres régions ou, à défaut, la création d'un rapport de compatibilité entre les deux documents. Ils ont ainsi demandé l'ajout d'une trame brune dans les orientations réglementaires du SDRIF-E et l'inscription d'un objectif de 4% de zones humides à l'échelle du territoire (par rapport à une réalité de 2,1 % aujourd'hui). Pour un autre partenaire, la détermination de cette trame brune ne doit cependant pas faire obstacle à des projets de logistique ou de stationnement en sous-sol, dès lors qu'ils s'inscrivent dans une démarche d'évitement d'une nouvelle artificialisation.

Des contributions ont insisté sur la nécessité de prendre en compte les enjeux relatifs aux effets du bruit d'origine humaine sur la biodiversité grâce à l'inscription d'une trame blanche au sein des orientations réglementaires.

Certains partenaires ont également souhaité que les enjeux de santé environnementale et notamment de cumul des nuisances environnementales soient traduits concrètement dans les orientations réglementaires, par exemple en interdisant la construction d'équipements accueillant des publics particulièrement sensibles aux pollutions à proximité des zones soumises à une mauvaise qualité de l'air.

6.4. LE LOGEMENT

La question du nombre de nouveaux logements à créer par an en Île-de-France a divisé les partenaires. Certains ont affirmé une forte opposition à la mise en œuvre de l'objectif de construction de 70 000 logements issu de la loi du Grand Paris, par souci de réduction de l'artificialisation et par rejet de l'intensification du nombre de logements en zone dense, qui pourrait selon eux nuire à l'adaptation au changement climatique et particulièrement à la vulnérabilité de son cœur d'agglomération face aux vagues de chaleur. Pour ces partenaires, la densification de la Métropole du Grand Paris risquerait d'intensifier les phénomènes d'îlots de chaleur, alors que chaque m² de sol naturel existant devrait être préservé, couplé avec une politique de renaturation des espaces artificialisés. Ces organisations demandent également d'augmenter les contraintes en matière de mobilisation des logements existants et d'interdire la construction dans les zones de cumul de nuisances et de pollutions. Au contraire, d'autres organisations saluent la mise en œuvre de l'objectif de 70 000 logements, dont 90 % en renouvellement urbain, afin de lutter contre la précarité de l'habitat dans la région.

L'autre point de désaccord entre les partenaires sur le thème du logement est la « clause anti-ghetto » du SDRIF-E, qui vise à limiter la construction de logements sociaux dans les zones où leur concentration est très élevée. Pour certains partenaires, cette clause risque de contraindre les élus locaux volontaristes et limiter le nombre de communes qui produisent des logements sociaux et donc

menacer la production totale : « le phénomène de report des opérations sur les communes soumises à la loi SRU n'est pas garanti ». Selon eux, cette clause pourrait également contraindre la programmation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Par ailleurs, plusieurs partenaires se sont accordés pour considérer les quartiers de gare comme des espaces stratégiques pour le développement de logements. Enfin, des partenaires ont demandé qu'une attention particulière soit portée à l'objectif de mixité fonctionnelle des secteurs fortement dotés en bureaux pour développer du logement intermédiaire adapté aux employés de la zone.

6.5. LES TRANSPORTS

Les partenaires se sont accordés sur l'importance de l'enjeu de modernisation et de renouvellement massif en cours des matériels roulants et des infrastructures pour les transports ferrés, notamment sur les lignes existantes, contribuant à une mobilité décarbonée facilitée en Ile-de-France, au-delà du Grand Paris Express.

Toujours dans une optique de décarbonation, la plupart des partenaires ont insisté sur la nécessité de développer des transports de proximité en grande couronne, par la création de pôles d'échanges multimodaux et d'un réseau de transport en commun permettant le rabattement vers les gares du Grand Paris Express. La poursuite du développement des transports collectifs de surface en site propre, comme le T13, le Bus Aulnay-Sevran-Villepinte-Tremblay, ou encore les prolongements des T8 et T3b est également souhaitée par les partenaires. Dans la même optique, le développement du transport fluvial pourrait être articulé aux autres modalités de transport, notamment actives.

D'autres partenaires ont au contraire opposé que le polycentrisme affiché par la région pourrait être contredit par son projet pour les transports : les 700 km de lignes nouvelles de transport pourraient renforcer la spécialisation des territoires et empêcher de conforter la création de bassins de vie cohérents.

Certains partenaires ont insisté sur la nécessité de développer des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) en lien avec les mobilités : à titre d'exemple, le potentiel d'hydroélectricité des voies navigables, les sources de récupération comme la chaleur du métro, l'énergie photovoltaïque sur des emprises en lien avec le service public de transport n'ayant pas d'intérêt agronomique, ou encore de la production et distribution d'hydrogène à proximité des zones logistiques, portuaires et des axes importants.

Certains partenaires ont demandé l'ajout de projets de transports au sein des cartes du SDRIF-E, par exemple :

- Prolongement du T10 à la gare de Clamart ;
- Liaisons Cergy-Argenteuil
- Prolongement de la M14 sud d'Olympiades à Orly ;
- Aménagement 2 fois 2 voies entre Melun et Compans ;
- Voie de contournement entre N6 et A4 au sud de Meaux ;
- Routes-ponts de Meaux/Claye-Souilly et Roissy/Compans ;

6.6. L'ECONOMIE

Pour quelques partenaires, la recherche d'attractivité et de développement de la région viendrait à l'encontre des enjeux environnementaux et de la mise en place d'une Région résiliente face aux conséquences du changement climatique, que ce soit via le développement des activités économiques ou la construction de 70 000 logements par an. D'autres partenaires ont également appelé à la sobriété foncière, notamment en insistant sur le principe de réversibilité des bâtiments publics et sur la nécessité de privilégier la rénovation d'équipements publics anciens en lieu et place de la construction de nouveaux équipements.

Pour certains partenaires économiques, les profondes mutations des modalités de travail et des logiques immobilières doivent être anticipées au mieux. Selon eux, il convient donc de réfléchir à des critères pour mettre en œuvre une stratégie cohérente et efficace d'implantation de l'immobilier de bureaux. Parmi ces critères, ils envisagent les actions suivantes :

- Concevoir des bâtiments réversibles ;
- Viser une bonne desserte en transports en commun ;
- Assurer la sécurité du quartier et de ses abords ;
- Prévoir à proximité une offre adaptée de logements locatifs intermédiaires ;
- Mettre à disposition des services urbains et aménités adaptés ;
- Promouvoir le bien-être environnemental.

Des partenaires ont souligné que l'enjeu du recyclage des déchets issus de la déconstruction de bâtiments et de routes ainsi que des terres excavées devait mieux apparaître dans le projet d'aménagement régional. Il a également été fait la demande, afin de faciliter le recyclage urbain, que des espaces fonciers soient réservés pour l'implantation d'infrastructures de proximité consacrées au tri et au recyclage des déchets du bâtiment.

Des contributions ont proposé de compléter la gamme des gaz renouvelables produits localement en évoquant les gaz de synthèse issus de la valorisation des déchets ultimes par pyrogazéification et gazéification hydrothermale, et l'émergence de sites de production d'hydrogène bas carbone en autoconsommation. Les partenaires ont notamment formulé les demandes suivantes : que les datacenters existants soient incités à réaliser le rétrofit des groupes électrogènes fonctionnant au gaz naturel/biogaz/hydrogène, qu'un lien soit inscrit dans le projet d'aménagement régional entre l'objectif de décarbonation de la logistique francilienne et le déploiement des stations multi-énergies de manière coordonnée avec la localisation des plateformes. Les collectivités franciliennes devraient pour cela prévoir des stationnements et des équipements de recharge adaptés et dédiés à une nouvelle flotte de véhicules professionnels. La reconversion de certaines stations-services pourrait servir de point de départ à cette nécessaire prise en compte des besoins des entreprises.

Enfin, la question de la mutation des zones commerciales a émergé au sein des contributions des partenaires, qui la considèrent pour certains comme un enjeu primordial. Selon eux, le SDRIF-E doit tendre vers un équilibre régional dans les implantations ou les transformations de sites d'activité commerciale afin d'inscrire les parcours clients dans des bassins de vie cohérents. Pour d'autres partenaires, la construction de nouvelles zones commerciales doit totalement être interdite afin de protéger au maximum les espaces naturels, agricoles et forestiers.

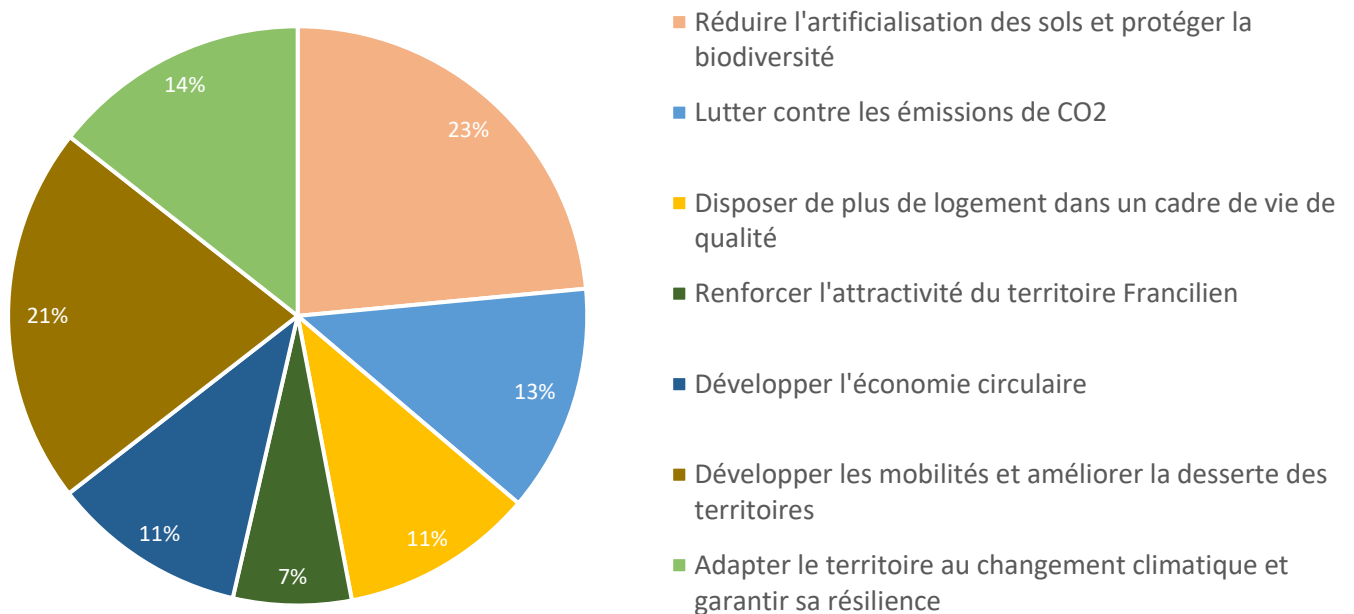
PARTIE 7. ANNEXES

7.1. DETAIL DE L'ANALYSE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE « LES LEVIERS D'ACTION DU SDRIF-E » ET AUX QUESTIONS PAR STORIES INSTAGRAM

Le questionnaire « Les leviers d'action du SDRIF-E » était disponible sur la plateforme de concertation en ligne du SDRIF-E. Chaque participant au questionnaire devait d'abord sélectionner un défi, avant de répondre à 3 ou 4 questions thématiques en sélectionnant les leviers d'action qu'ils souhaitaient voir inscrits dans le SDRIF-E. Pour chaque question, les participants avaient la possibilité de répondre à un champ libre pour faire remonter leurs propres idées de nouveaux leviers d'actions.

Le questionnaire a également été adapté via des questions en stories sur le compte Instagram de la Région pour toucher un public plus jeune. Les questions et réponses ont été reformulées pour occuper moins de caractères et pouvoir être diffusées via le réseau social.

1. Pour quel défi souhaitez-vous imaginer des mesures à mettre en oeuvre au sein du SDRIF-E ?



Comparaison entre les réponses au questionnaire « Leviers d’actions du SDRIF-E » et les réponses au questionnaire via stories Instagram

Thématique	Question		Réponses questionnaire			Réponses stories instagram			
Réduire l’artificialisation des sols et protéger la biodiversité	1	Réduire l’artificialisation des sols et protéger la biodiversité	Le précédent schéma directeur de la région a autorisé de 2013 à 2030, la disparition chaque année de 1315 hectares d’espaces agricoles, naturels et forestiers, au profit de la ville. Pour réduire l’artificialisation d’ici 2040, il faudra dans le nouveau SDRIF-E :	Réduire le nombre de nouvelles zones sur lesquelles on aura le droit de construire		81%	Réduire le nombre de projets de construction	34	52%
				Réduire la taille de ces zones selon les besoins réels des projets des villes	617	46%	Réduire la taille des projets	12	18%
				Construire des bâtiments en priorité près des gares	560	42%	Construire uniquement près des villes et gares	13	20%
				Augmenter la densité de logements et d’activités dans les villes	397	30%	Construire des projets plus denses sur moins d’espace	7	11%
				Autre	546	41%			
				Nombre de répondants	1330			66	
Réduire l’artificialisation des sols et protéger la biodiversité	2	Accompagner la transition environnementale	Pour permettre la transition environnementale, le SDRIF-E pourra réserver des espaces pour construire des projets d’intérêt collectif et écologique ne pouvant être accueillis à l’intérieur des zones urbaines. Quels types de projets devraient être compris comme des projets d’intérêt régional ?	Distribution d’eau et assainissement	733	56%	La distribution et l’assainissement d’eau	7	10%
				Production et distribution d’énergies renouvelables	753	58%	Les énergies renouvelables	28	42%
				Collecte, tri, recyclage et stockage des déchets	803	62%	Le traitement et le recyclage des déchets	20	30%
				Les constructions permettant aux animaux de traverser des axes routiers	701	54%	Les ponts pour faire traverser les animaux	12	18%
				Autre	225	17%			
				Nombre de répondants	1305			67	
Réduire l’artificialisation des sols et protéger la biodiversité	3	Préserver la nature en moyenne et grande couronne	Le projet de SDRIF-E porte comme priorités la protection et l’amélioration de l’environnement et de la santé des Franciliens. Pour préserver la nature en moyenne et grande couronne, il faudra :	Inciter les communes à protéger les espaces naturels sensibles à la pollution lumineuse	927	70%	Réduire la pollution lumineuse	19	25%
				Interdire l’urbanisation de certains espaces naturels et agricoles	1232	94%	Interdire l’urbanisation des zones naturelles	29	38%
				Interdire les constructions autour des massifs forestiers	861	65%	Interdire les constructions près des forêts	13	17%

Thématique	Question			Réponses questionnaire			Réponses stories instagram		
				Tracer des frontières à ne pas dépasser entre la ville et la nature	621	47%	Tracer des frontières entre ville et nature	16	21%
				Autre	294	22%			
				Nombre de répondants	1317			77	
Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité	4	Favoriser la nature en ville	Pour favoriser la nature en ville, il faudra :	Encourager la réouverture des rivières urbaines	833	63%	Rouvrir les rivières urbaines	6	8%
				Identifier des espaces verts existants à protéger	1016	77%	Protéger les espaces verts existants	26	33%
				Identifier des zones où des espaces verts devront être développés	1067	81%	Créer des espaces verts	37	47%
				Instaurer un objectif de pleine terre dans les villes	878	67%	Créer un objectif de pleine terre en ville	10	13%
				Autre	244	19%			
				Nombre de répondants	1312			79	
Lutter contre les émissions de CO2	5	Réduire les émissions du bâtiment	Le secteur du bâtiment, regroupant le logement, les bureaux et les commerces, est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre (46% des émissions) en Île-de-France. Pour faire diminuer ces émissions, il faudra :	Rénover les logements mal isolés	603	85%	Isoler tous les logements	20	49%
				Avoir recours à des solutions de refroidissement naturel	550	77%	Développer des solutions de refroidissement naturel	7	17%
				Intégrer des énergies renouvelables dans les bâtiments	570	80%	+ d'énergies renouvelables dans les bâtiments	6	15%
				Utiliser des matériaux biosourcés comme le bois, le chanvre et la paille	477	67%	Utiliser des matériaux + naturels	8	20%
				Autre	137	19%			
				Nombre de répondants	711			41	
Lutter contre les émissions de CO2	6	Réduire les émissions des transports	Le secteur des transports routiers est le deuxième poste émetteur de gaz à effet de serre (30% du bilan) et est à l'origine de 83% de la consommation de produits pétroliers du territoire. Pour faire diminuer	Compléter le réseau régional de transports en commun	489	69%	+ de lignes de transports en commun	18	35%
				Développer des pistes cyclables à l'échelle de toute la région	531	75%	des grandes pistes cyclables partout	16	31%
				Favoriser l'utilisation de différents types de transports au cours d'un même voyage	464	65%	des pôles pour faciliter les trajets trains/bus + vélos	9	18%

Thématique	Question		Réponses questionnaire			Réponses stories instagram		
		ces émissions, il faudra :	Développer des voies dédiées sur les routes pour les bus express et le covoiturage	271	38%	des voies rapides pour les bus/ covoiturage	8	16%
			Autre	187	26%			
			Nombre de répondants	711			51	
Lutter contre les émissions de CO2	7	Accélérer la production d'énergie renouvelable	Développer ces projets en priorité sur des espaces déjà urbanisés	642	92%	En priorité dans les villes	22	47%
			Réserver de nouveaux espaces à urbaniser spécialement pour ces projets	68	10%	Dans certains espaces naturels réservés	7	15%
			Développer des plateformes de géothermie profonde et des réseaux de chaleur et de froid	480	68%	Dans les nouveaux quartiers, en particulier pour la géothermie	12	26%
			Autoriser l'installation de panneaux photovoltaïques dans les espaces agricoles	336	48%	Sur des espaces agricoles si l'activité agricole continue	6	13%
			Autre	94	13%			
			Nombre de répondants	701			47	
Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité	8	Intensifier le nombre de logements	Diminuer l'exposition des populations aux nuisances et pollutions	364	61%	Diminuer les pollutions de l'air et du bruit	26	50%
			Encourager la création d'espaces verts dans les villes denses	476	80%	Créer des parcs et jardins ouverts à tous	14	27%
			Localiser ces nouvelles constructions prioritairement dans les endroits bien desservis en transports en commun	380	64%	Construire les logements près des transports en commun	4	8%
			Favoriser le mélange de logements, de locaux pour les entreprises, de commerces et de services de proximité partout	396	66%	Mélanger les logements avec des commerces	8	15%
			Autre	193	32%			

Thématique	Question			Réponses questionnaire			Réponses stories instagram		
				Nombre de répondants	596			52	
Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité	9	Rendre le logement plus accessible	A cause des coûts élevés des logements, de nombreux Franciliens déménagent dans des logements plus petits et plus éloignés que ce qu'ils souhaitent. Pour répondre aux besoins des Franciliens en matière de logements, il faudra :	Transformer bâtiments non occupés en logements habitables	529	88%	Transformer les bâtiments non occupés en logements	31	55%
				Construire plus de logements abordables	365	61%	Construire des logements abordables	13	23%
				Développer l'offre locative sociale	340	57%	Construire des logements sociaux	5	9%
				Transformer les locations touristiques de courte durée pour des locations longue durée au bénéfice des habitants de la région	347	58%	Transformer les locations touristiques en location pour les Franciliens	7	13%
				Autre	138	23%			
				Nombre de répondants	599			56	
Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité	10	Créer une Île-de-France polycentrique	Afin d'améliorer le cadre de vie des Franciliens et de répondre à leur demande de proximité, le SDRIF-E développera un modèle d'aménagement polycentrique, basé sur le renforcement des villes grandes et moyennes de toute la région, en dehors de Paris. Pour que le polycentrisme devienne réalité il faudra :	Etendre ces villes pour développer des nouveaux projets	141	24%	Développer des projets en ville moyenne	19	42%
				Revitaliser les centres-villes grâce à l'accueil de nouveaux commerces et services publics	500	84%	De nouveaux commerces et services en centre-ville	4	7%
				Densifier ces villes pour accueillir davantage d'emplois et de logements	235	40%	+ d'emplois et de logements en densifiant	4	7%
				Développer des lignes de transports et les pistes cyclables autour et entre ces villes	457	77%	Créer des transports et des pistes cyclables entre ces villes	18	32%
				Autre	86	14%			
				Nombre de répondants	594			45	
Renforcer l'attractivité du territoire Francilien	11	Equilibrer le développement économique régional	Si l'Île-de-France est de loin la première région d'Europe par sa richesse, certains territoires souffrent d'un fort taux de chômage et d'une disparition des activités industrielles et artisanales. Afin de favoriser un	Encourager le développement du tourisme en grande couronne	143	40%	Développer le tourisme partout	12	33%
				Protéger et interdire la destruction des grands sites d'activités économiques et industrielles	146	41%	Protéger les grands sites économiques et industriels	8	22%
				Permettre la construction de nouveaux sites	132	37%	Construire de nouveaux sites industriels	7	19%

Thématique	Question		Réponses questionnaire			Réponses stories instagram		
		développement économique régional plus équilibré, il faudra :	industriels sur des zones réservées					
			Favoriser le développement de pôles scientifiques dans les territoires	220	62%	Développer des pôles scientifiques	9 25%	
			Autre	100	28%			
			Nombre de répondants	356			36	
Renforcer l'attractivité du territoire Francilien	12	Construire les bureaux de demain	Le SDRIF-E doit prendre en compte les évolutions des modes d'organisation des entreprises et des administrations (télétravail, flex-office), pour faire évoluer la construction des bureaux et de logements de demain.	Transformer des bureaux vacants en logements	267	73%	Transformer les bureaux vides en logements	12 40%
			Pour répondre aux besoins des entreprises en immobilier de bureau demain tout en réduisant leur empreinte foncière et rééquilibrant les territoires, il faudra :	Dans les zones qui comptent déjà de nombreux bureaux, augmenter le nombre de logements et de services pour les habitants	187	51%	Construire des logements dans les zones avec beaucoup de bureaux	1 3%
				Avant de construire de nouveaux bureaux, privilégier la rénovation de ceux existants	300	82%	Rénover les bureaux existants pour ne pas en construire	11 31%
				N'autoriser la construction de bureaux que si le site est facilement accessible en transports en commun	202	55%	Construire des bureaux seulement à côté des transports en commun	6 17%
				Autre	63	17%		
				Nombre de répondants	368			30
			Renforcer l'attractivité du territoire Francilien	13	Développer des commerces de façon cohérente et durable	L'Île-de-France est riche de nombreux commerces, qui participent à améliorer la qualité de vie et à dynamiser tous les territoires. Toutefois, par le passé, la construction de grands centres commerciaux a entraîné la destruction de nombreuses zones agricoles et naturelles et a engendré des effets néfastes sur l'activité des commerces de	Maintenir les commerces de proximité	333
Identifier des sites commerciaux à rénover et revégétaliser	219	60%				Rénover et revégétaliser les sites commerciaux	5 17%	
Prioriser les implantations de nouveaux commerces dans les centres-villes qui en manquent	258	70%				De nouveaux commerces en centre-ville	4 14%	
Identifier des sites commerciaux à transformer pour y intégrer d'autres types de bâtiments	157	43%				Diversifier les bâtiments en zones commerciales	7 24%	
Compenser la construction de zones commerciales par la re-	124	34%						

Thématique	Question		Réponses questionnaire			Réponses stories instagram			
		centres-villes. Pour accompagner la transition environnementale des zones commerciales, il faudra :	végétalisation d'autres espaces						
			Autre	121	33%				
			Nombre de répondants	368			16		
Renforcer l'attractivité du territoire Francilien	14	Accompagner la transition du secteur de la logistique	En Île-de-France, la logistique est un vecteur de développement économique important (375 000 emplois, soit 7% de l'emploi salarié régional) mais représente également 13% des émissions de gaz à effet de serre.	Intégrer des petits sites de logistique dans les centres villes	192	54%	Créer des petits sites de logistique près des habitants	3	10%
			Pour accompagner la transition environnementale du secteur de la logistique, il faudra :	Densifier les sites logistiques existants	168	47%	Utiliser plus efficacement les sites logistiques existants	14	47%
				Construire des stations de rechargement en énergie propre pour les véhicules	194	55%	Construire des stations de recharge électrique	6	20%
				Implanter les nouveaux sites de logistique près des fleuves et des lignes ferroviaires	228	64%	Implanter les nouveaux sites près des fleuves et des trains	7	23%
				Autre	45	13%			
				Nombre de répondants	355			30	
Développer l'économie circulaire	15	Réduire la production de déchets	La Région Île-de-France produit chaque année près de 41 millions de tonnes de déchets dont 7 millions de tonnes de déchets destinés à être enfouis ou incinérés.	Maintenir les installations de collecte et de traitement des déchets existantes	307	51%	Maintenir les déchèteries existantes	10	18%
			Pour réduire et mieux recycler les déchets et éviter les dépôts sauvages, il faudra :	Développer des équipements contribuant à l'économie circulaire	542	90%	En construire où il en manque	19	33%
				Quand ils ne peuvent pas s'implanter dans les zones déjà urbanisées, permettre la construction de nouveaux projets d'économie circulaire au sein des espaces agricoles	139	23%	En construire de nouveaux, en zone agricole	3	5%
				Construire des équipements de collecte des déchets dans les zones carencées en déchèteries	307	51%	Implanter des centres de réparation en ville	25	44%
				Autre	153	25%			
				Nombre de répondants	604			57	

Thématique	Question		Réponses questionnaire			Réponses stories instagram			
Développer l'économie circulaire	16	Construire de façon plus sobre	Le secteur de la construction représente plus de 40% de la consommation de ressources en Île-de-France. Et parmi l'ensemble des déchets produits dans la région, les deux tiers proviennent du BTP. Pour rendre le secteur de l'aménagement plus sobre, il faudra :	Favoriser les constructions réversibles et modulaires, qui pourront changer d'usage dans le temps	386	64%	Construire des bâtiments à usage évolutif	5	10%
				Développer des installations de traitement et de recyclage des déchets du BTP	384	63%	Développer des usines de recyclage des déchets du BTP	7	14%
				Encourager l'utilisation de matériaux recyclés et issus de ressources locales	490	81%	Utiliser de matériaux recyclés et locaux	17	35%
				Réhabiliter les bâtiments existants	519	86%	Réhabiliter les bâtiments existants	20	41%
				Autre	72	12%			
				Nombre de répondants	606			49	
Développer l'économie circulaire	17	Assurer l'approvisionnement en matériaux	Au vu de l'importance des besoins de construction, le SDRIF-E a pour objectif de maintenir et de sécuriser l'approvisionnement en matériaux de constructions minéraux et naturels. Pour gérer stratégiquement les ressources franciliennes, il faudra :	Préserver les accès aux massifs forestiers pour faciliter leur exploitation	160	28%	Faciliter l'accès et l'exploitation des forêts	2	5%
				Protéger les bois et forêts pour exploiter durablement la ressource en bois	531	92%	Protéger les forêts pour exploiter durablement le bois	22	52%
				Préserver les carrières	198	34%	Préserver les carrières	6	14%
				Prévoir des emplacements pour relocaliser la filière de transformation du bois	271	47%	Relocaliser la filière de transformation du bois	12	29%
				Autre	74	13%			
				Nombre de répondants	578			42	
Développer l'économie circulaire	18	Faire progresser l'autonomie alimentaire	Si l'Île-de-France est historiquement une grande région agricole, son système alimentaire est aujourd'hui en pleine mutation : diminution du nombre d'exploitations agricoles, effets du changement climatique, compétition des	Interdire les constructions en bordure proche des parcelles agricoles	341	57%	Interdire les constructions près des champs	7	15%
				Protéger les liaisons qui permettent le passage des engins agricoles entre parcelles	220	37%	Préserver les routes dédiées aux engins agricoles	13	28%
				Favoriser la réimplantation des industries de transformation alimentaire	253	43%	Réimplanter des industries de transformation alimentaire	10	22%

Thématique	Question		Réponses questionnaire			Réponses stories instagram			
		<p>marchés nationaux et internationaux...</p> <p>Pour soutenir l'agriculture francilienne, il faudra :</p>	Interdire les constructions sur certaines parcelles agricoles	506	85%	Interdire les constructions sur certains champs	16	35%	
			Autre	157	26%				
			Nombre de répondants	595			46		
Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires	19	Améliorer les transports en commun	22 % des déplacements de la région étaient effectués en transport en commun en 2018, contre 9 % à l'échelle nationale.	Maintenir le réseau existant et le renouveler	799	68%	Renouveler le réseau existant	20	29%
			Pour améliorer la circulation en transports en commun, il faudra :	Prolonger les lignes de métro	637	54%	Prolonger les lignes de métro	19	28%
				Renforcer l'offre de tram et de ligne de bus	751	64%	+ de trams et de bus	13	19%
				Continuer à développer les lignes du Grand Paris Express	695	59%	Développer le Grand Paris Express	16	24%
				Autre	390	33%			
			Nombre de répondants	1181			68		
Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires	20	Rendre le réseau routier plus efficace	Le SDRIF-E a pour objectif de lutter contre le fait que la majorité des voitures sur les routes sont occupées par une seule personne, ce qui est source de pollution et de bouchons.	Créer des voies réservées aux cars express et au covoiturage	415	37%	Des voies réservées aux cars et au covoiturage	18	35%
			Pour que le transport routier soit davantage partagé et plus efficace, il faudra :	Aménager des aires de covoiturage à proximité des gares	477	43%	Des aires de covoiturage à proximité des gares	8	15%
				Construire des pôles d'échanges entre routes et lignes de trains	628	57%	Des pôles d'échanges entre routes et trains	15	29%
				Structurer un réseau de cars express	505	45%	Un réseau de cars express	11	21%
				Autre	227	20%			
			Nombre de répondants	1110			52		
Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires	21	Rationaliser le stationnement	Le stationnement occupe une grande proportion des espaces publics en ville et une place non négligeable au sein des zones commerciales.	Créer de nouveaux parkings seulement à proximité des gares et des transports en commun	628	54%	Des nouveaux parkings près des gares	16	28%
			Pour rationaliser le stationnement, il faudra :	Créer des parkings en priorité à l'intérieur des bâtiments	431	37%	Des parkings sous les bâtiments	16	28%
				Développer la végétalisation et favoriser l'infiltration des eaux de pluie au sein des parkings	762	66%	Des parkings végétalisés	17	29%
				Développer les énergies renouvelables et les bornes de recharge	517	44%	Des parkings avec des bornes de recharge électriques	9	16%

Thématique	Question		Réponses questionnaire			Réponses stories instagram			
			d'énergies alternatives au sein des parkings						
			Autre	327	28%				
			Nombre de répondants	1162			58		
Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires	22	Faciliter la mobilité à pied et à vélo	Le vélo est amené à devenir un mode essentiel pour les rabattements vers les gares, à moins de 2 kilomètres desquelles résideront plus de 90 % des Franciliens en 2035. Pour faciliter la mobilité à vélo et à pied, il faudra :	Améliorer les conditions de circulation par la marche au sein des espaces publics	702	60%	Améliorer les conditions de marche en ville	20	35%
				Prévoir des parkings à vélo sécurisés	846	73%	Des parkings à vélo sécurisés	15	26%
				Aménager des pistes cyclables structurantes	911	78%	Des pistes cyclables structurantes	16	28%
				Rendre les espaces publics accessibles aux personnes en situation de handicap	734	63%	Des espaces publics + accessibles aux personnes en situation de handicap	6	11%
				Autre	210	18%			
				Nombre de répondants	1165			57	
Adapter le territoire au changement climatique et garantir sa résilience	23	Réduire le risque d'inondation	Les inondations sont le principal risque naturel en Île-de-France. Elles peuvent provenir du débordement des cours d'eau et des remontées de nappes, ou être générées par le ruissellement d'eaux de pluie sur des sols bétonnés. * Pour réduire le risque d'inondation, il faudra :	Préserver et créer des zones d'expansion de crues le long des cours d'eau	578	73%	Créer des zones d'expansion de crues	12	22%
				Prévenir et anticiper la gestion de crise des inondations	383	48%	Anticiper la gestion de crise des inondations	16	30%
				Favoriser les modes de construction permettant de résister aux inondations	291	37%	Des constructions résistantes aux inondations	1	2%
				Limiter les constructions et les habitations dans les secteurs avec crues fréquentes	576	73%	Limiter les constructions dans les zones inondables	25	46%
				Interdire dans les zones inondables la construction d'établissements qui seraient compliqués à évacuer	527	66%			
				Autre	184	23%			
				Nombre de répondants	793			42	
Adapter le territoire au changement	24	Réduire la chaleur en ville	La chaleur extrême est un enjeu de santé publique de	Créer des bâtiments permettant un meilleur confort l'été	510	63%	Construire des bâtiments adaptés	7	12%



Thématique	Question		Réponses questionnaire			Réponses stories instagram		
climatique et garantir sa résilience		plus en plus prégnant, notamment en ville où les bâtiments, le béton et l'asphalte intensifient la chaleur. En Île-de-France, une personne sur deux réside dans un quartier soumis à un effet d'îlot de chaleur urbain la nuit. Pour réduire les effets d'îlots de chaleur en ville, il faudra :	Développer des surfaces végétalisées hors-sol	517	64%	Développer des toits et des murs végétalisés	18	32%
			Créer et étendre des espaces verts et de pleine terre, en particulier en ville	756	93%	Créer des espaces verts et de pleine terre	25	44%
			Protéger les zones de nature existantes	708	87%	Protéger les zones de nature existantes	7	12%
			Autre	274	34%			
			Nombre de répondants	812			57	
Adapter le territoire au changement climatique et garantir sa résilience	25	Préserver la ressource en eau L'accroissement de la fréquence, de la durée et de l'intensité des sécheresses liées au changement climatique est susceptible d'avoir un impact significatif sur la qualité et la quantité des ressources en eau. Pour préserver la ressource en eau, il faudra :	Préserver et développer les zones humides	659	81%	Développer les zones humides	6	19%
			Prendre en compte le besoin d'approvisionnement en eau potable et en stations d'épuration	417	51%	Construire des logements à proximité de l'eau potable et des stations d'épuration	0	0%
			Favoriser la récupération et l'utilisation des eaux pluviales et des eaux usées pour les usages compatibles	762	94%	Récupérer les eaux de pluies et usées pour les réutiliser	16	52%
			Protéger des pollutions les aires de captage d'eau potable	577	71%	Protéger des pollutions les aires de captage d'eau potable	9	29%
			Autre	157	19%			
			Nombre de répondants	811			31	

Total Idées Autre 4 698

Légende questionnaire « Leviers d'action du SDRIF-E » (questionnaire à choix multiple et vote par adhésion) :

0 % – 10 %	51 % - 70 %
11 % - 20 %	71 % - 100 %
31 – 50 %	

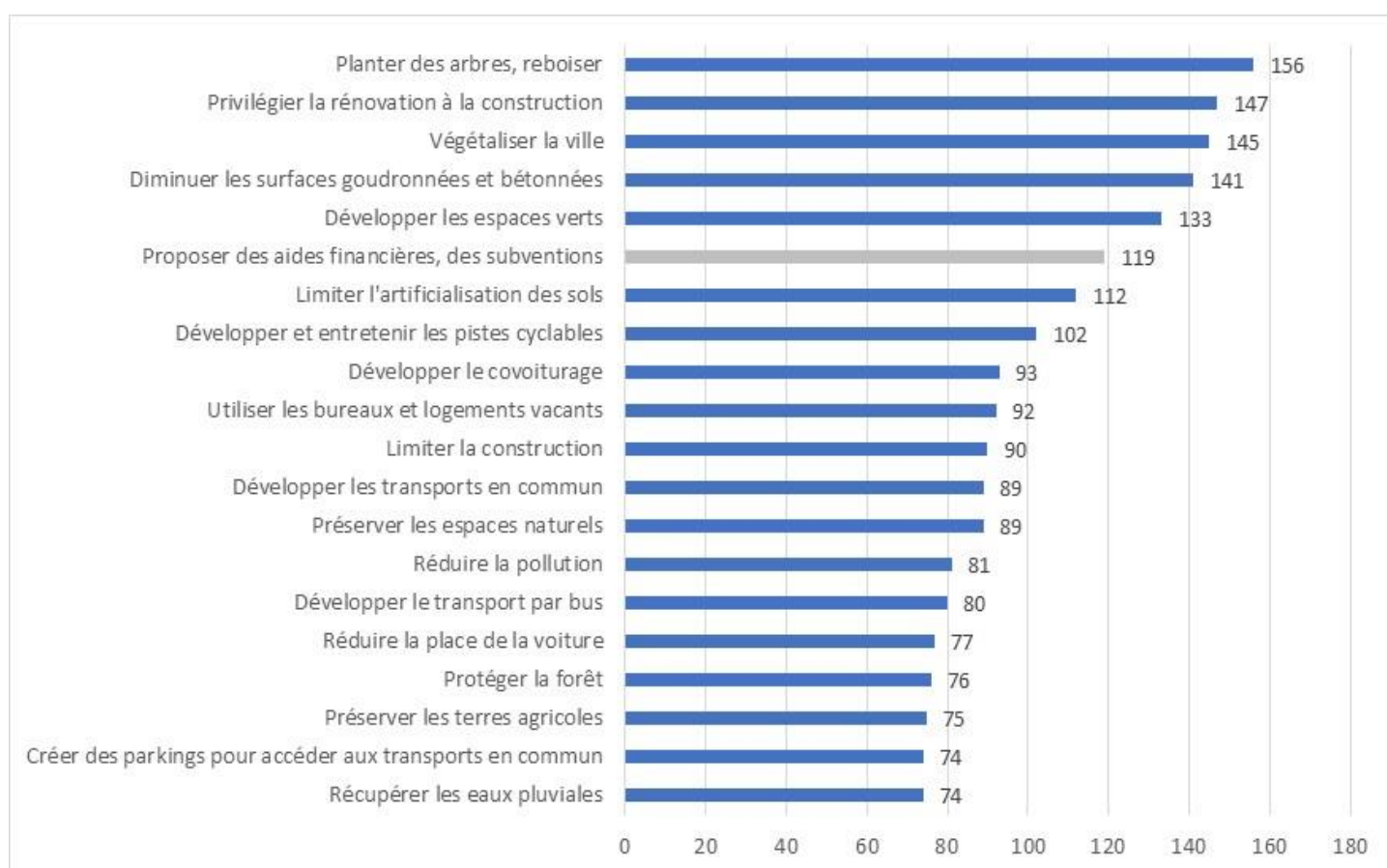
Légende questionnaire Instagram (questionnaire à choix unique et vote par sélection) :

	Proposition ayant reçu le plus de suffrages
	Proposition ayant reçu le moins de suffrages

7.2. DETAIL DE L'ANALYSE SEMANTIQUE DES REPONSES LIBRES AU QUESTIONNAIRE « LES LEVIERS D'ACTION DU SDRIF-E »

Les 4698 verbatims de réponses libres au questionnaire les leviers d'action du SDRIF-E ont été analysées grâce à un outil d'analyse sémantique pour être rassemblés sous forme « d'idées », afin de pouvoir déterminer leur fréquence et leur diversité.

Les 20 idées les plus fréquentes, tous thèmes confondus



NB : Le gris correspond aux idées hors du champ du SDRIF-E

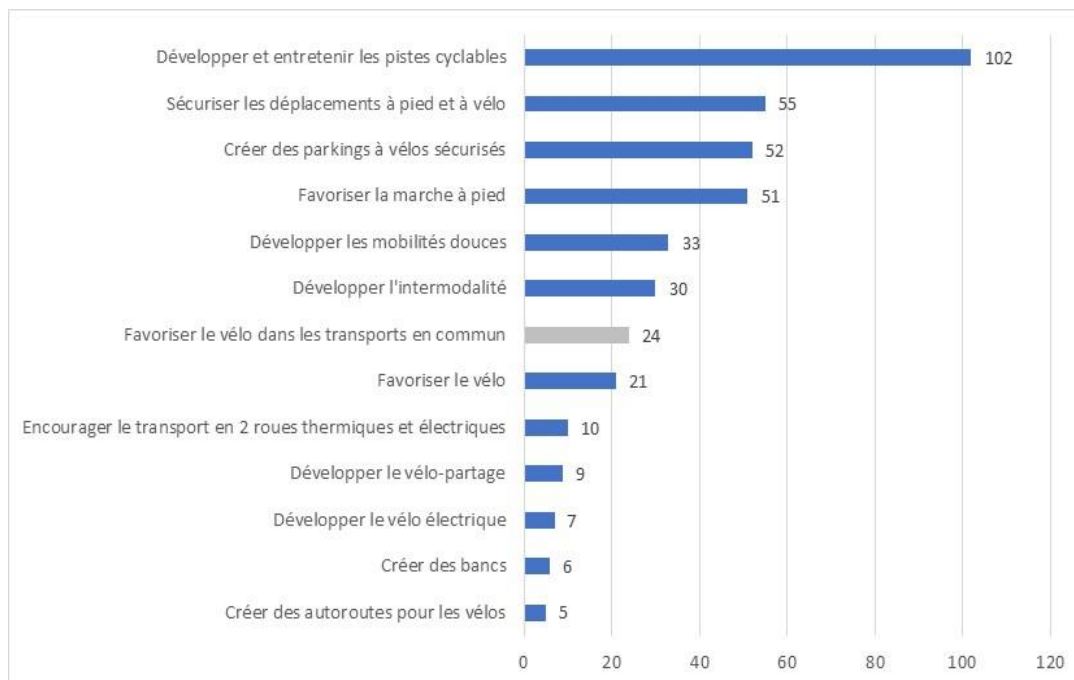
Les idées ont également été regroupées sous forme de thèmes et sous-thèmes présentés dans les pages suivantes :

- Mobilité, transports, logistique
 - o Mobilités douces
 - o Transports en commun
 - o Coût et sécurité dans les transports
 - o Transport routier et trafic automobile
 - o Stationnement

- Desserte des territoires
- Logistique
- Transport et changement climatique
- Biodiversité, végétalisation, protection de l'environnement
 - Végétalisation des espaces
 - Protection des arbres et forêts
 - Faune et Flore
 - Pollution et préservation des espaces naturels
- Construction et urbanisme
 - Rénovation et réhabilitation, Matériaux et architecture
 - Artificialisation des sols, Construction, Densité
 - Accès au logement, Mixité et partage des habitants, Confort des logements
- Economie et consommation
 - Pratiques de consommation
 - Zones commerciales, Relocalisation, Organisation du travail, Innovation et technologies
- Agriculture
- Ressources en eau
- Déchets, recyclage
- Fiscalité, aides, réglementation
- Information, éducation, formation

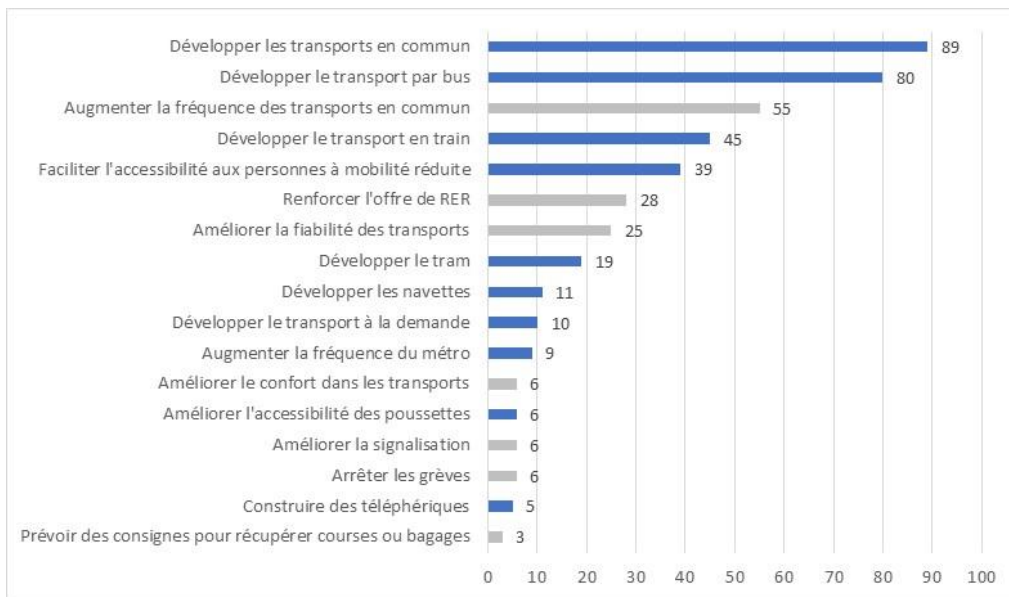
1) Thème Mobilité, transports, logistique

Sous-thème Mobilités douces



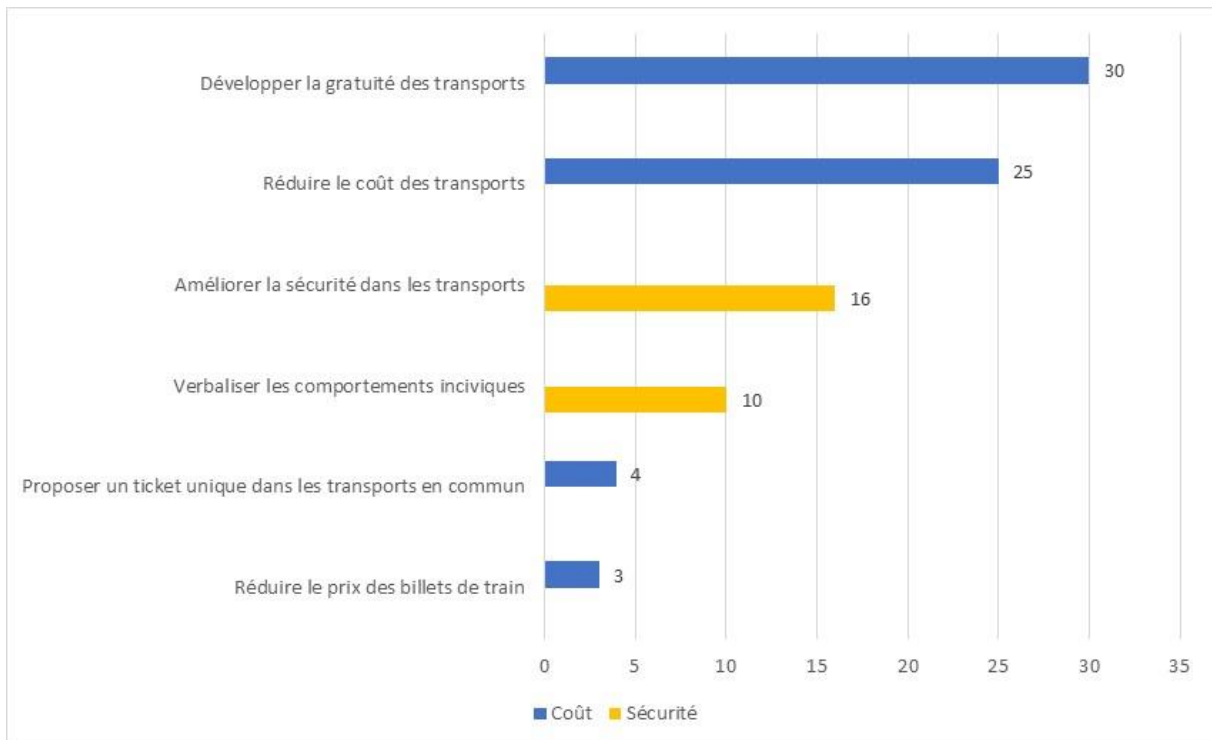
NB : Le gris correspond aux idées hors du champ du SDRIF-E

Sous-thème Transports en commun

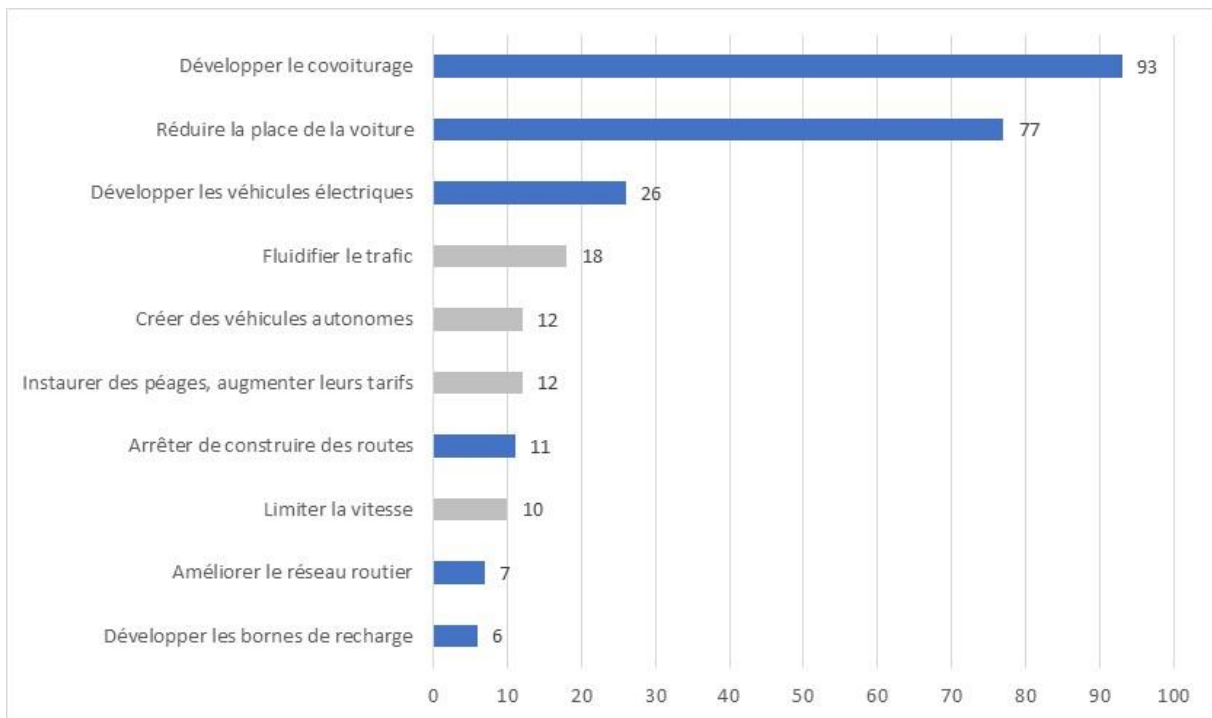


NB : Le gris correspond aux idées hors du champ du SDRIF-E

Sous-thème Coût et Sécurité dans les transports

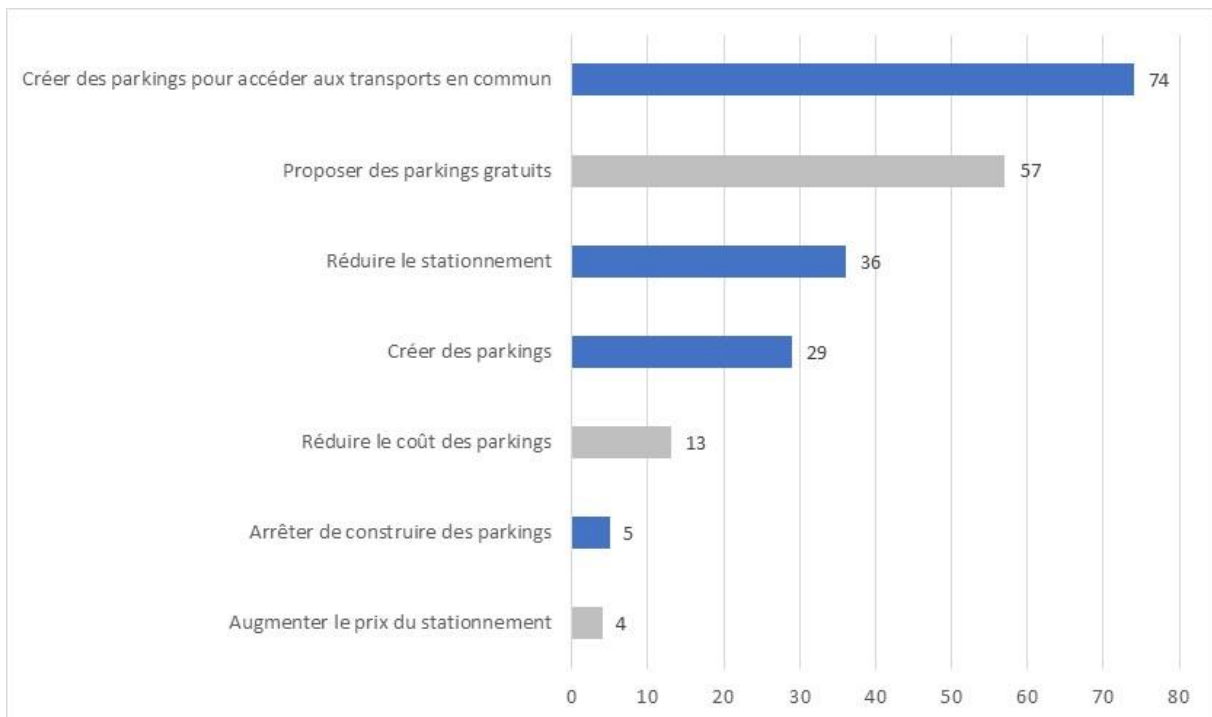


Sous-thème Transport routier et trafic automobile



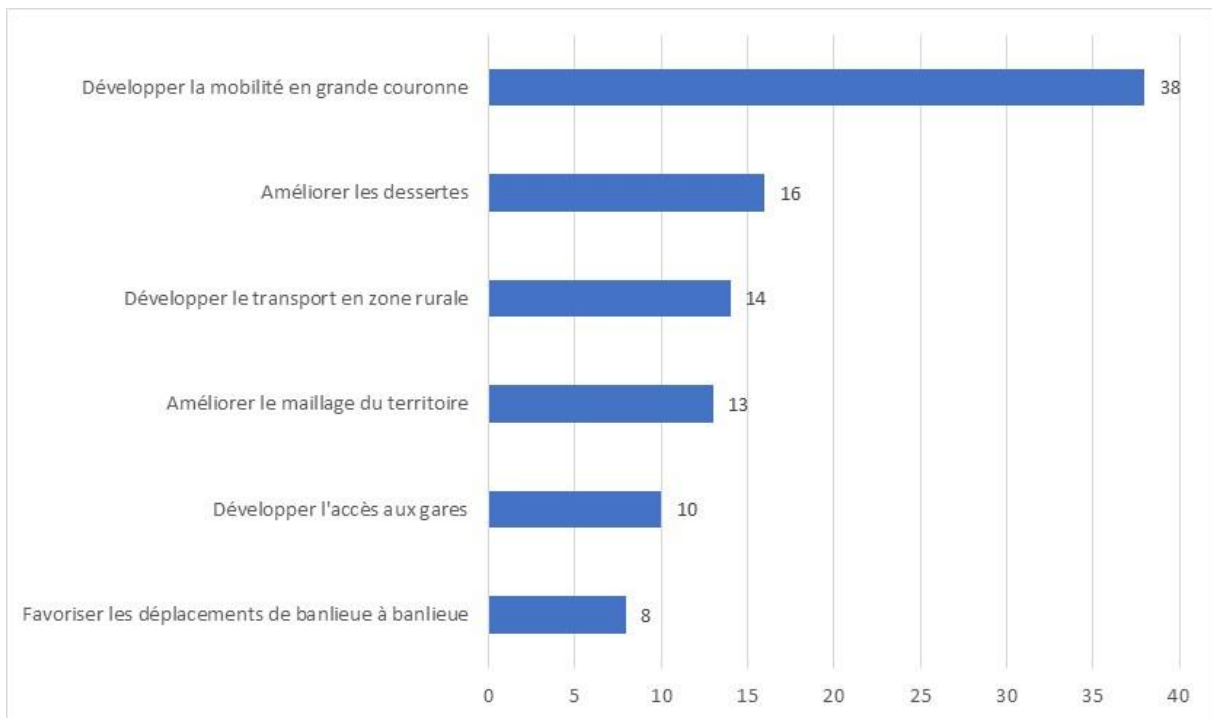
NB : Le gris correspond aux idées hors du champ du SDRIF-E

Sous-thème Stationnement

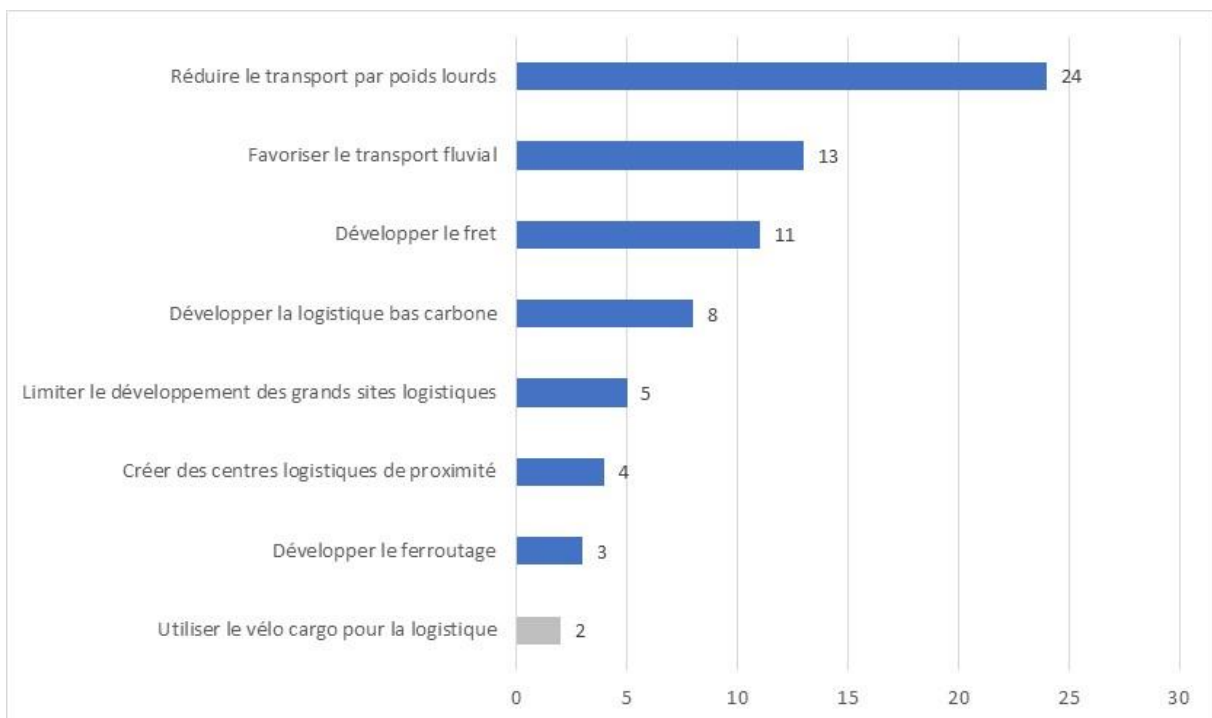


NB : Le gris correspond aux idées hors du champ du SDRIF-E

Sous-thème Desserte des territoires

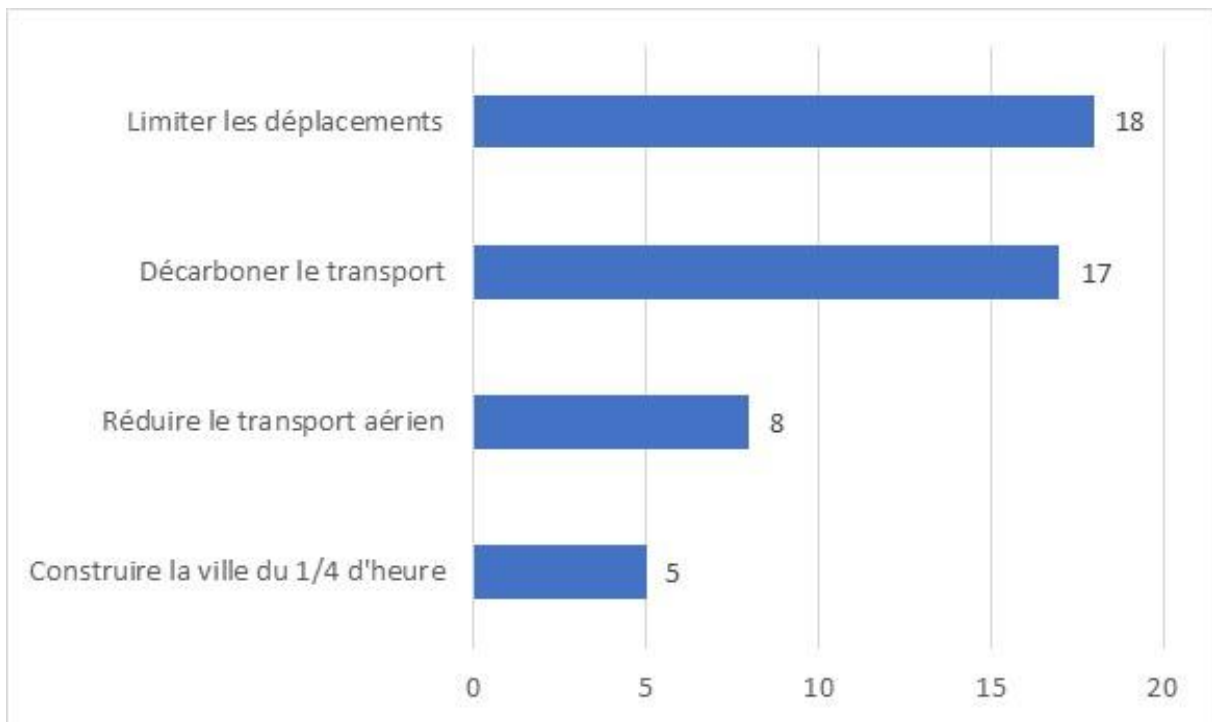


Sous-thème Logistique



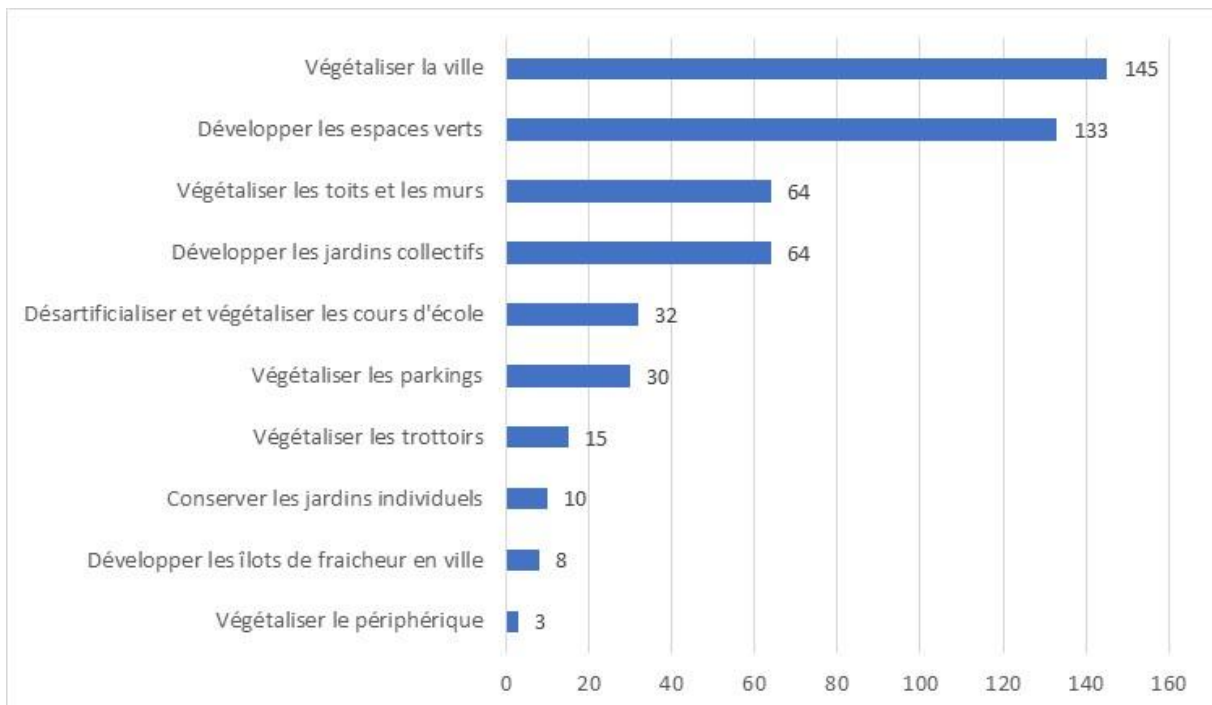
NB : Le gris correspond aux idées hors du champ du SDRIF-E

Sous-thème Transport et changement climatique

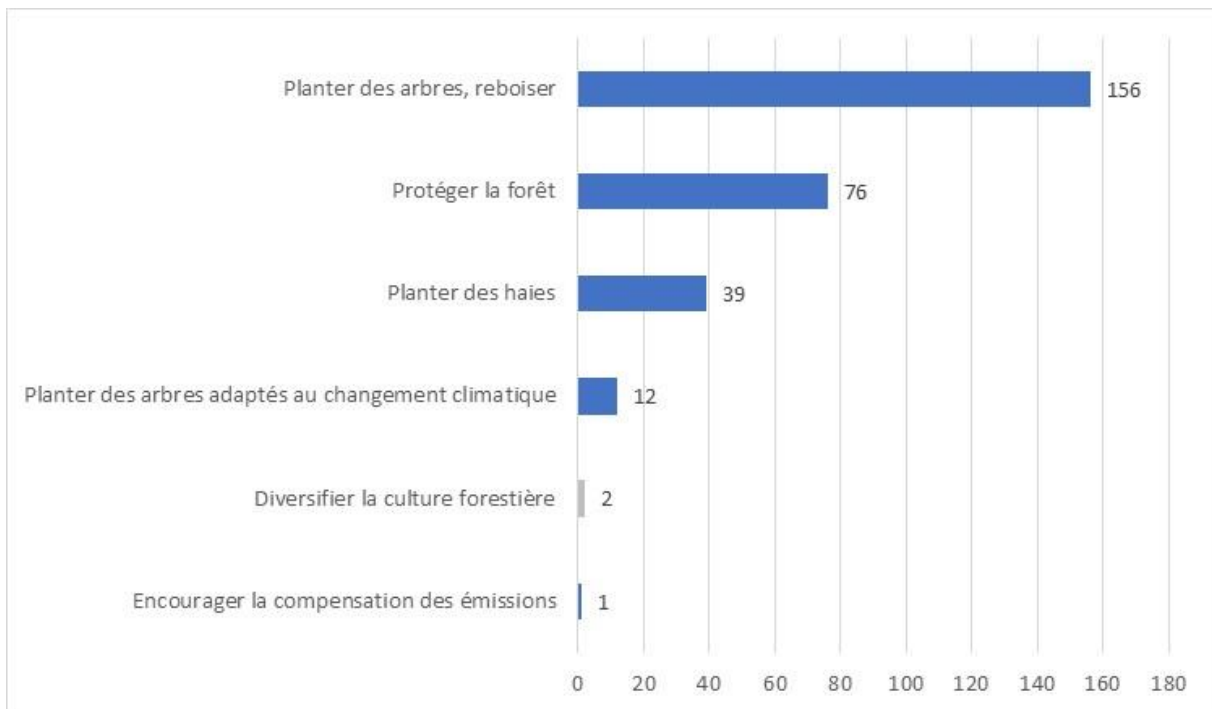


2) Thème Biodiversité, végétalisation, protection de l'environnement

Sous-thème Végétalisation et espaces verts

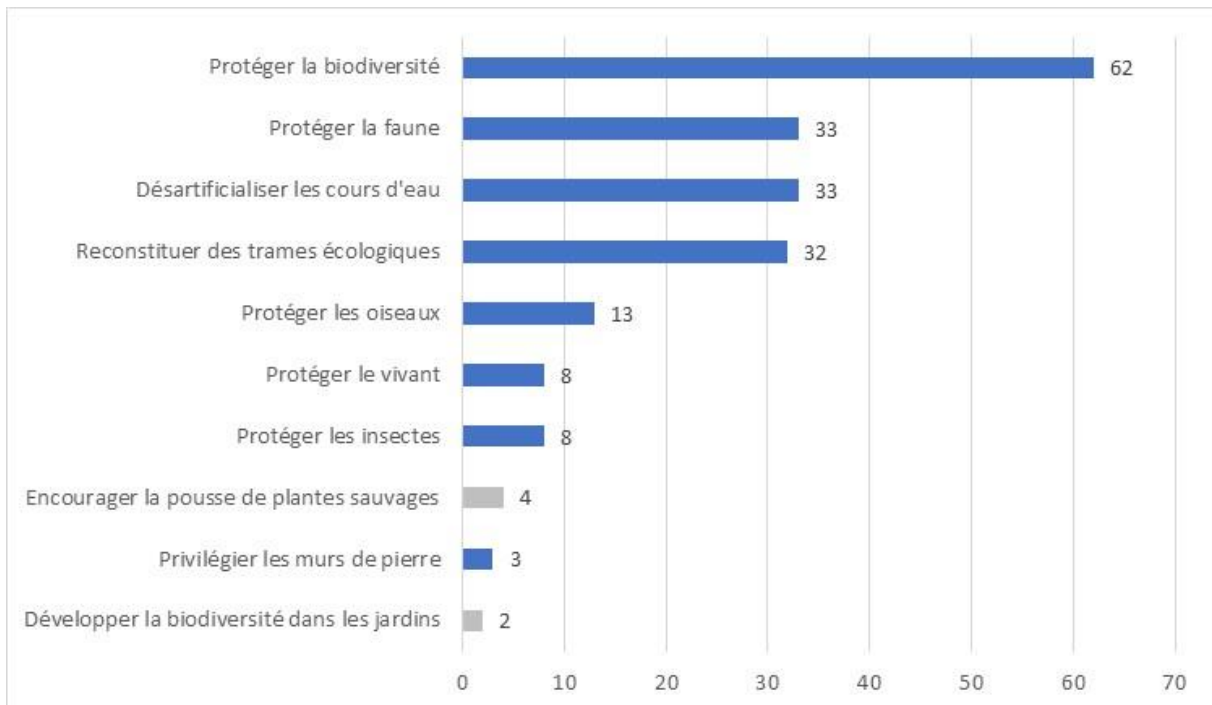


Sous-thème Protection des arbres et forêts



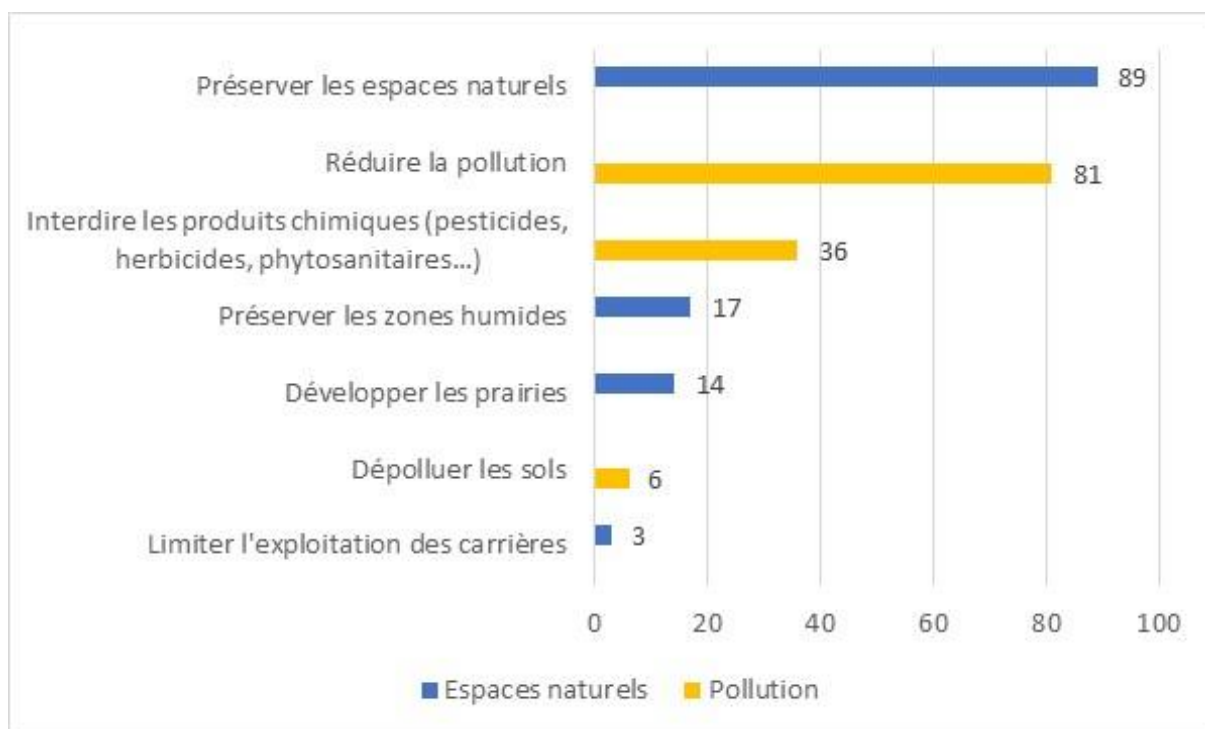
NB : Le gris correspond aux idées hors du champ du SDRIF-E

Sous-thème Protection de la faune et de la flore



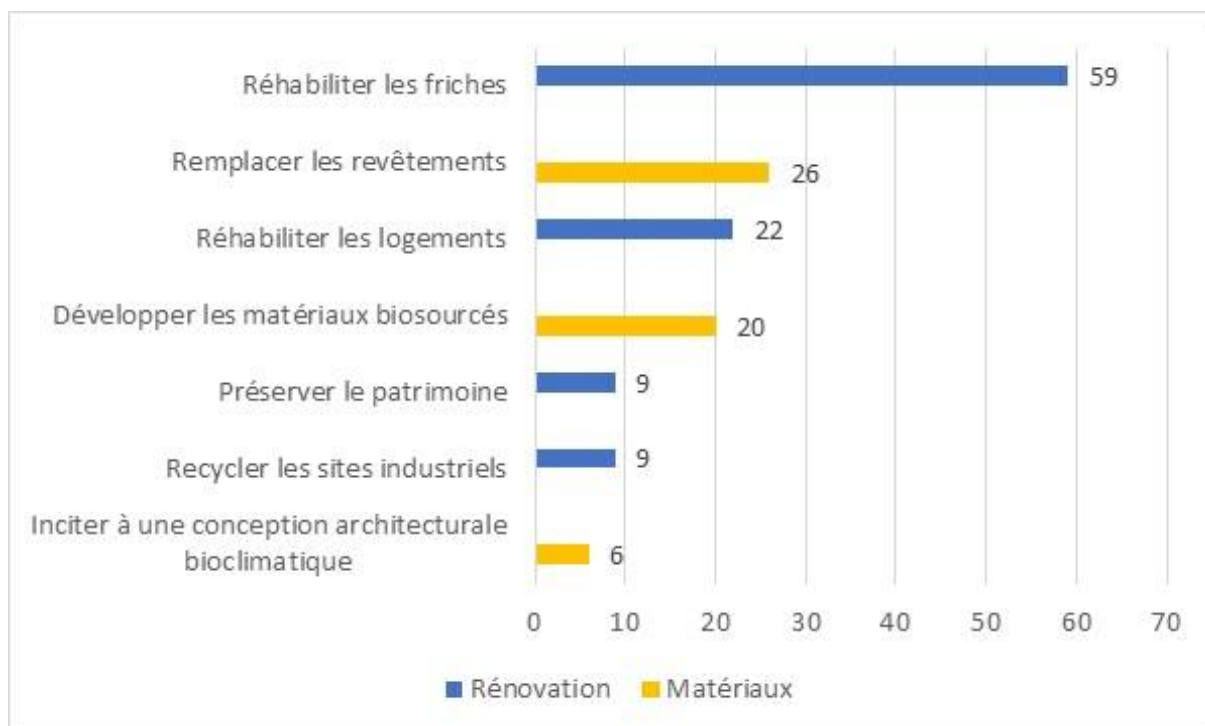
NB : Le gris correspond aux idées hors du champ du SDRIF-E

Sous-thème Réduction de la pollution, Préservation des espaces naturels

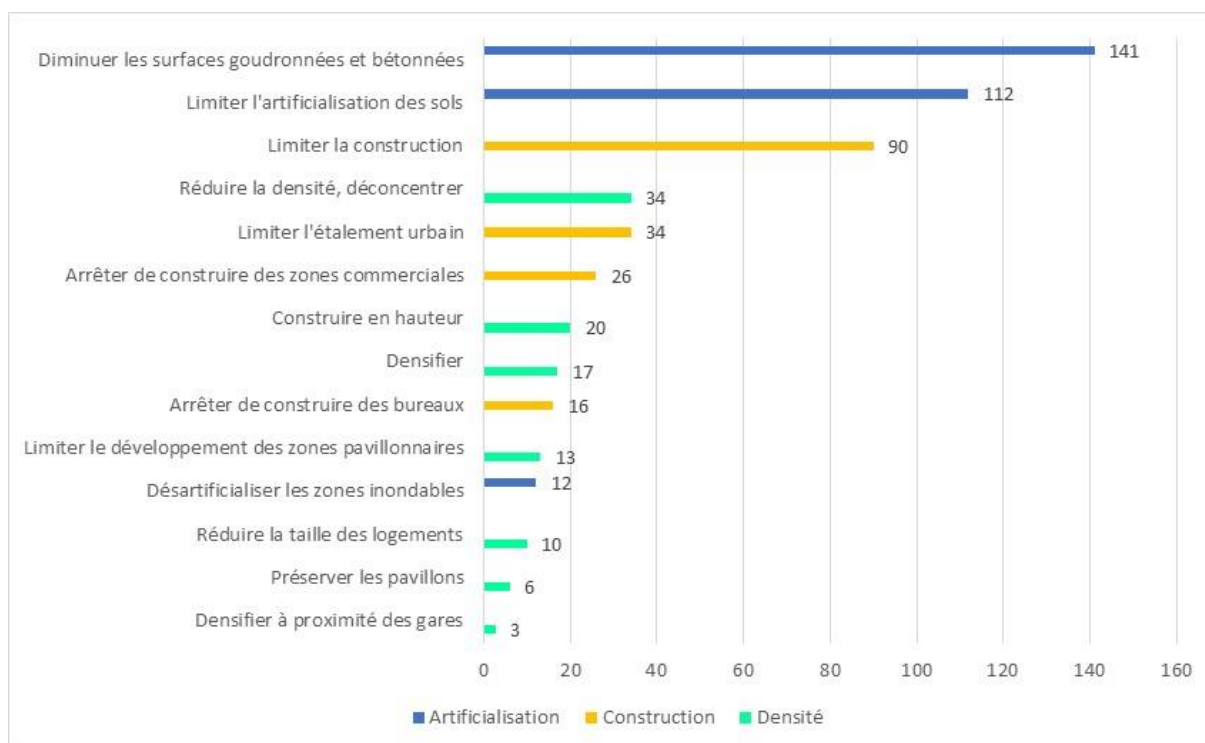


3) Thème Construction et urbanisme

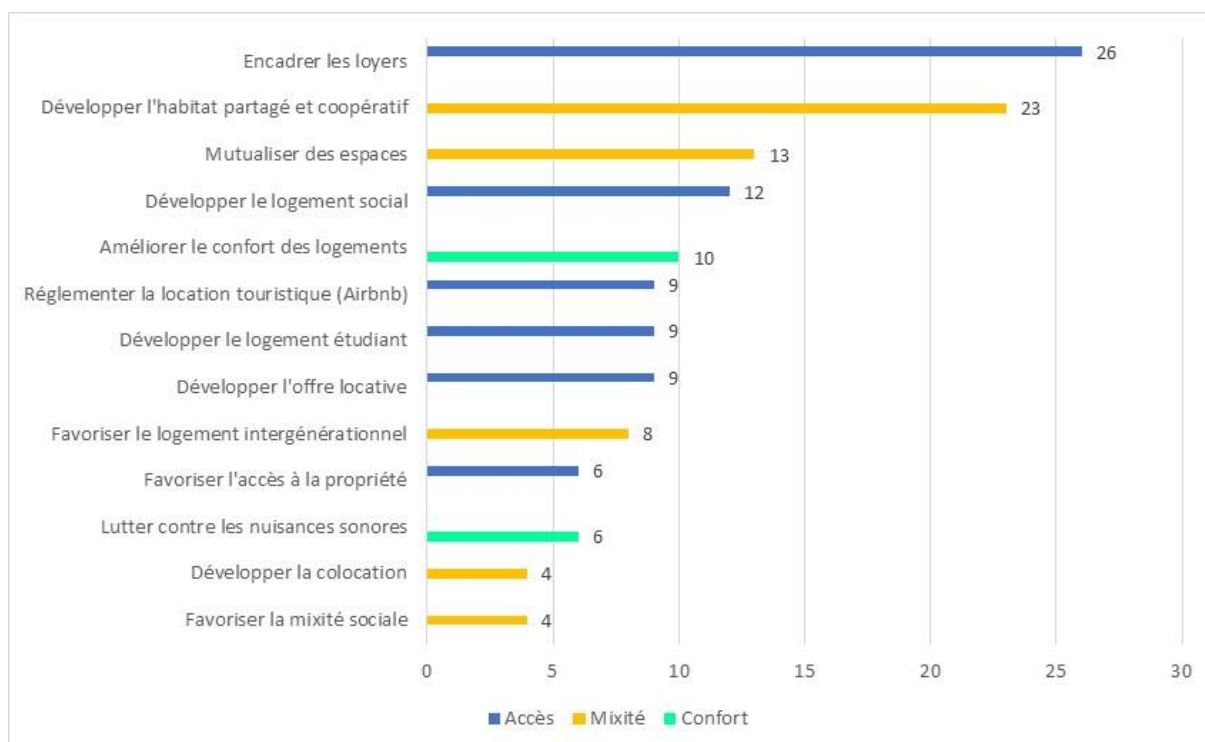
Sous-thème Rénovation et réhabilitation, Matériaux et architecture



Sous-thème Artificialisation des sols, Construction, Densité

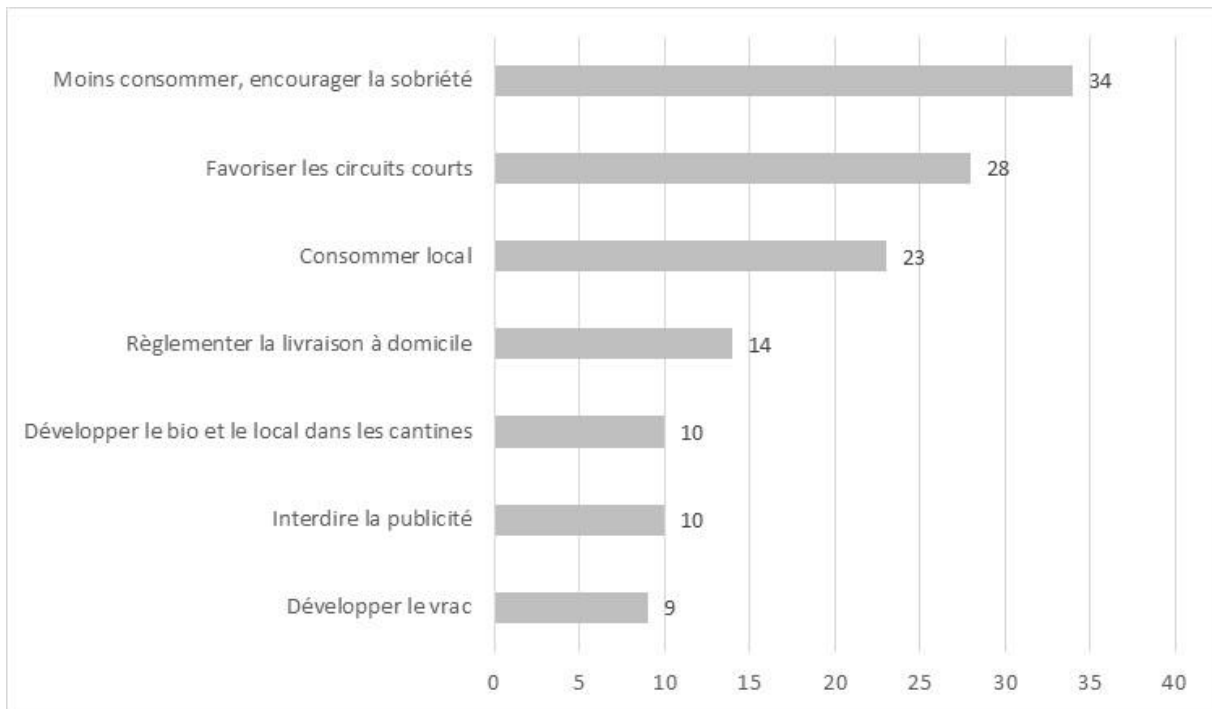


Sous-thème Accès au logement, Mixité et partage des habitants, Confort des logements



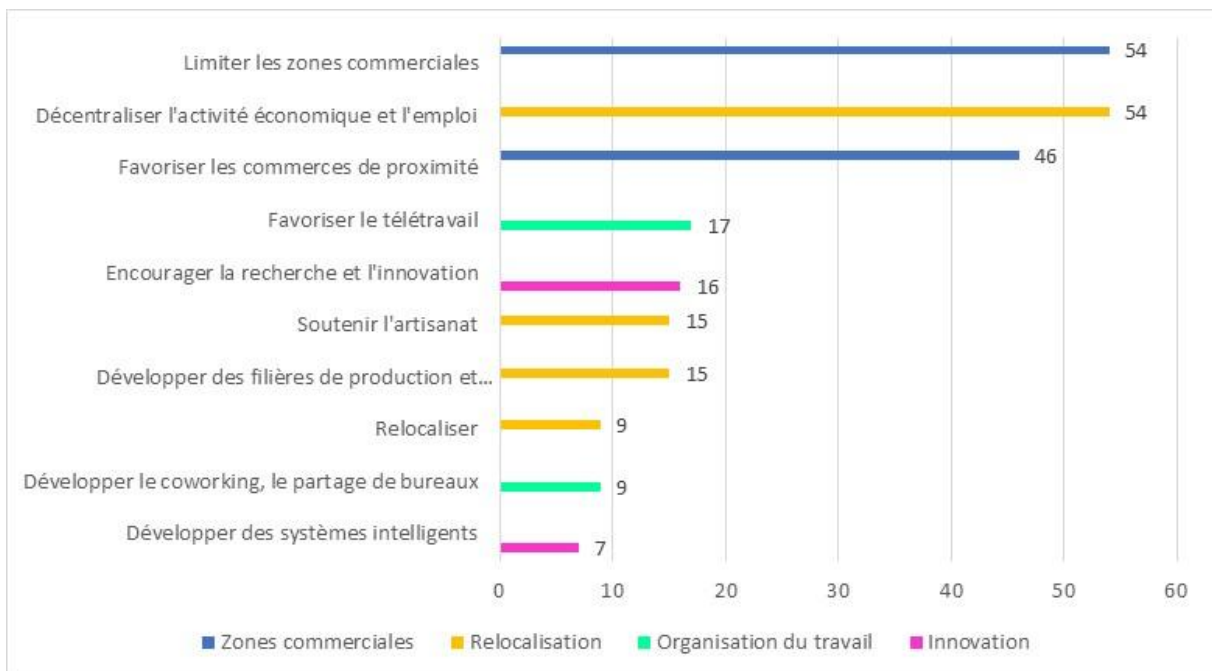
4) Thème Economie et consommation

Sous-thème Pratiques de consommation

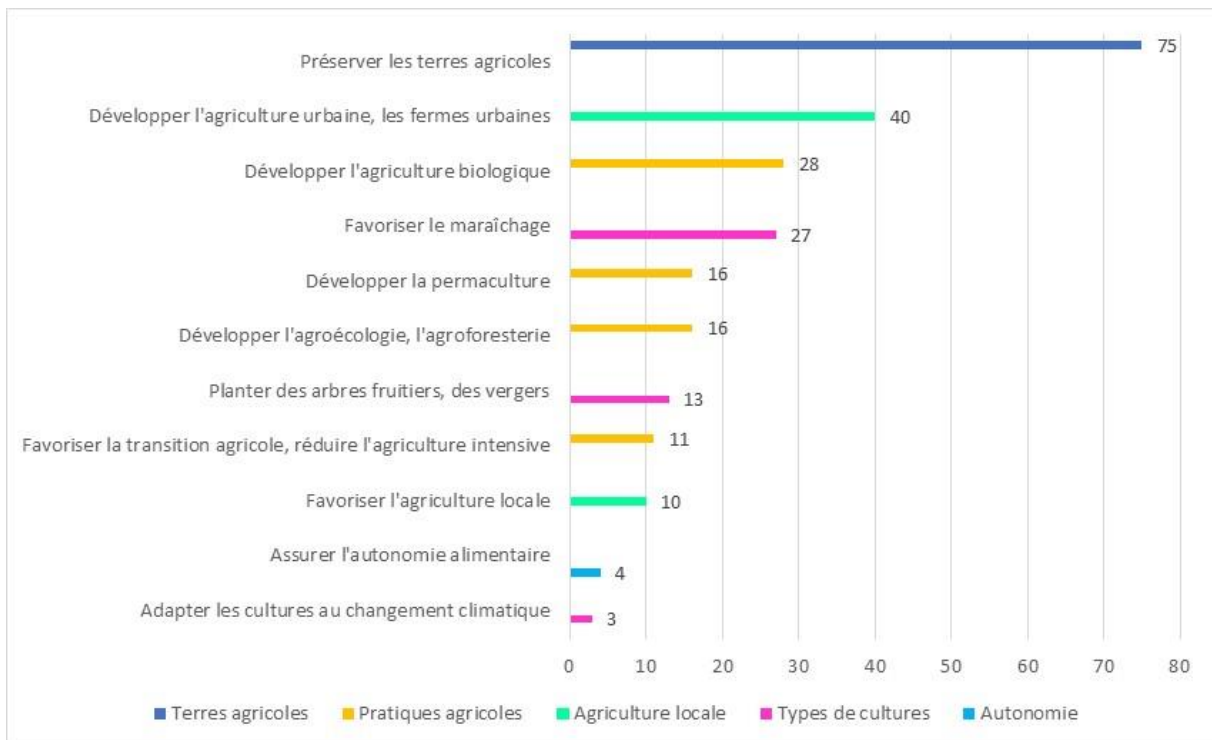


NB : Le gris correspond aux idées hors du champ du SDRIF-E

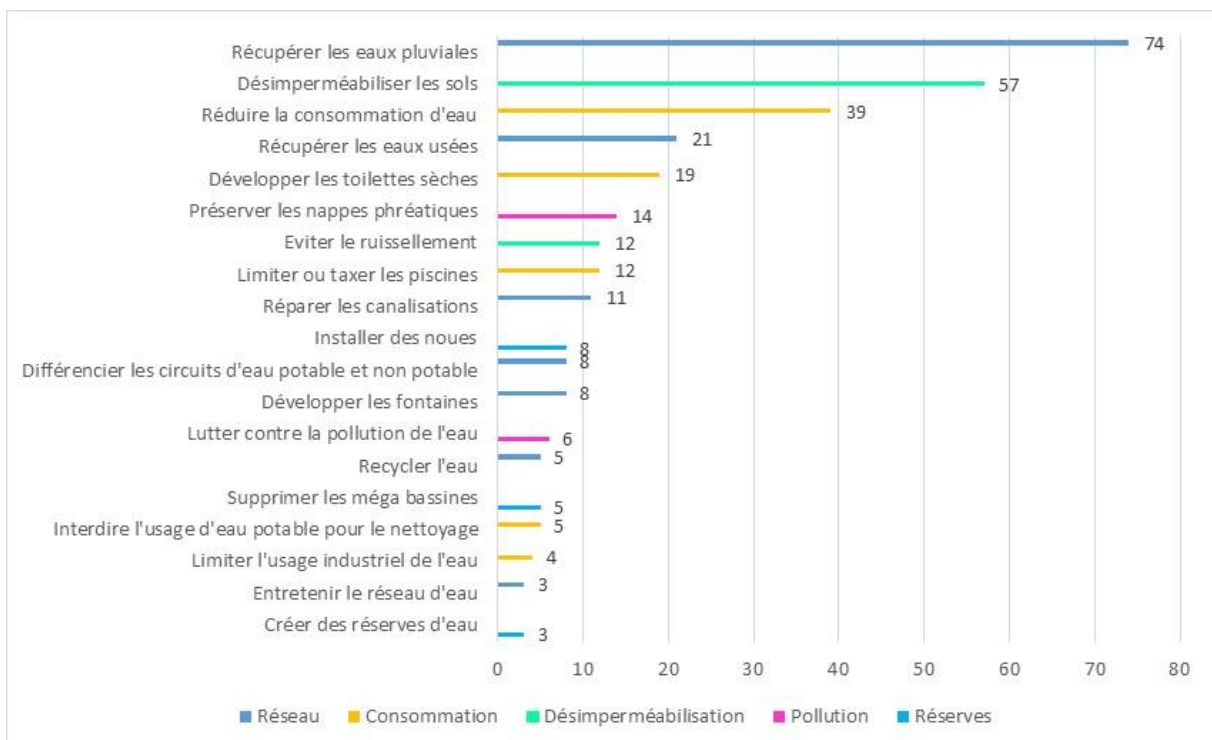
Sous-thème Zones commerciales, Relocalisation, Organisation du travail, Innovation et technologies



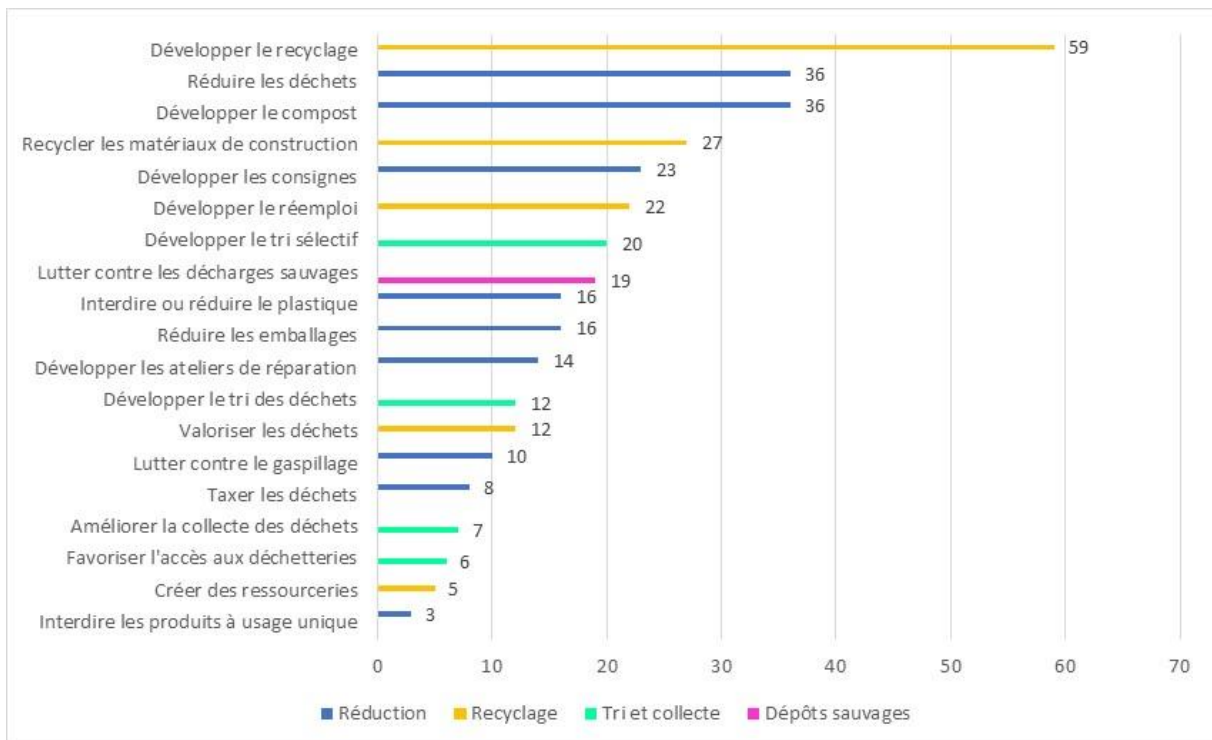
5) Thème Agriculture



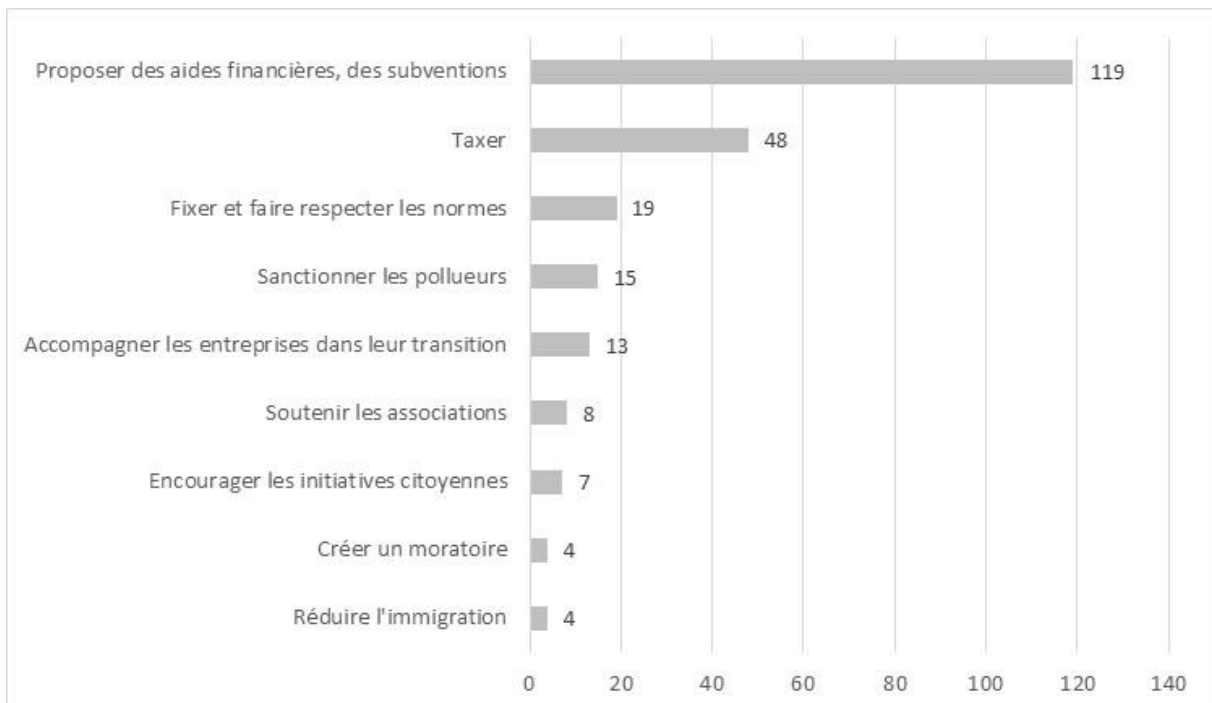
6) Thème Ressources en eau



7) Thème Déchets, recyclage

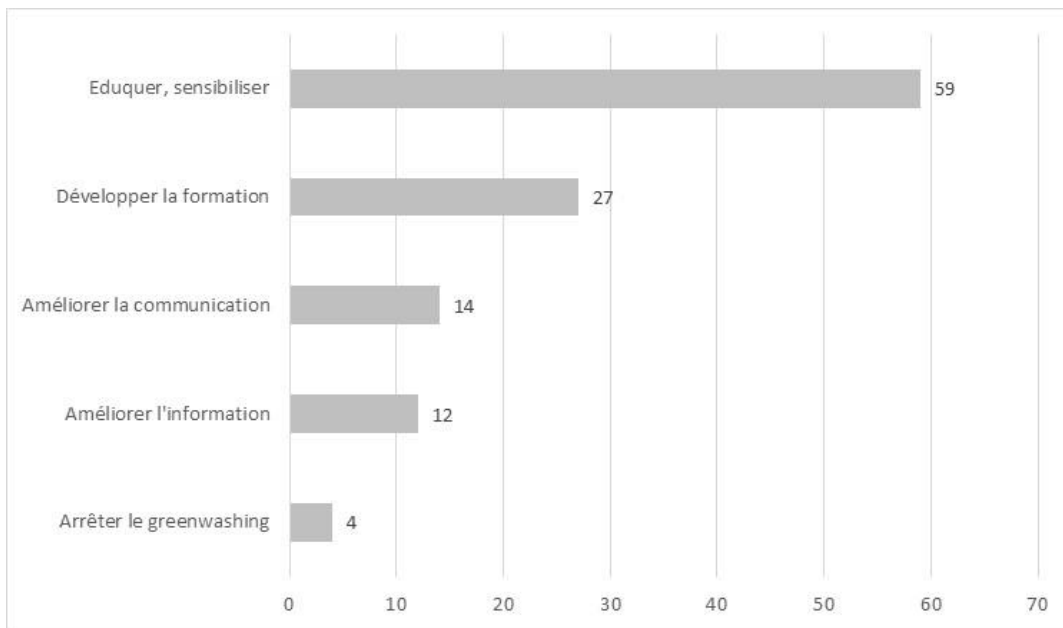


8) Thème Fiscalité, aides, réglementation



Le gris correspond aux idées hors du champ du SDRIF-E

9) Thème Information, éducation, formation



NB : Le gris correspond aux idées hors du champ du SDRIF-E

7.5. COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE DES TERRITOIRES FRANCILIENS DU 7 AVRIL

CONFERENCE DES TERRITOIRES FRANCILIENS EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE 7 avril 2022

La conférence des territoires Franciliens s'est tenue en deux parties et trois séquences thématiques, pour présenter aux participants l'avant-projet du SDRIF-E. Les trois axes thématiques de la Conférence ont été les suivants :

- I. 1^{ère} partie : Sobriété foncière et environnement
- II. 2^{ème} partie :
 - a. Polycentrisme et cadre de vie
 - b. L'Île-de-France productive

I. Sobriété foncière et environnement

Prises de paroles et questions des membres de la CTF

Lors de la conférence, le Vice-Président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT et Valérie BEROSE, Déléguée au SDRIF-E, ont apporté des précisions aux questions des collectivités.

1. Comment les ENAF sont-ils définis dans le SDRIF-E ? Quelles catégories du MOS reprenez-vous ? Quelle est la force juridique de cette définition, par rapport à la réalité du terrain ? (Djamel HAMADOU, Directeur d'aménagement de l'urbanisme de l'EPT Grand Paris Grand Est)
2. Les collectivités vertueuses sont rarement récompensées alors qu'elles ont déjà contribué à la non-artificialisation du territoire. La Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France a ainsi rendu à l'agriculture 1300 ha contre le Triangle de Gonesse, et aujourd'hui on n'a pas encore obtenu la possibilité dans ce triangle de construire 25 ha, nécessaires au développement d'un pôle agricole et agro-alimentaire sur ce site. Certains territoires sont des poches de sous-emplois et si l'on ne peut pas développer des activités économiques, ils le resteront. Dans le Val d'Oise, on compte 0,6 emploi par actif, et 0,5 seulement dans mon territoire, avec 80 % des actifs qui travaillent à l'extérieur. 70% des actifs sont contraints d'utiliser leurs automobiles pour aller travailler. (Luc STREHAIANO, Vice-président délégué du CD Val D'Oise)
3. Au sein du PNR de la Vallée de Chevreuse, nous connaissons déjà certaines de ces règles de sobriété foncière. En zone rurale, on a besoin d'urbaniser des zones tampons pour faire évoluer, détruire puis rénover d'anciennes habitations. Avec le droit de seulement 1 ha, on ne pourra pas rénover notre habitat. Nous allons ainsi devenir des villages musées. Pouvez-vous me confirmer que nous ne pourrions pas urbaniser les zones identifiées en « U », à urbaniser, dans nos PLU ? (Sylvain LAMBERT, Maire de Rochefort-en-Yvelines et président de l'association des maires ruraux des Yvelines)
4. Pourriez-vous préciser les dispositions du SDRIF-E en matière d'extensions urbaines pour l'économie circulaire ? J'aurais également aimé qu'on ait dans le SDRIF-E une carte de production des énergies renouvelables en Île-de-France, car cette question sera de plus en plus

préoccupante à cause des data centers. (Éric BRAIVE, Président du Cœur d'Essonne Agglomération et Maire de Leuville-sur-Orge)

5. Quelles sont les bases juridiques qui permettront de transcrire les orientations du SDRIF-E dans les obligations qui pourront être opposées au niveau local ? Faudra-t-il des SCOT partout ? (François MUTOT, Maire de Thoiry)
6. Sur quels critères et selon quelles modalités de validation sera répartie la sous-enveloppe « transition environnementale » en fonction des projets pouvant émerger sur les territoires ? (Sandra DEL RIO, Responsable du service aménagement durable, CA Melun Val de Seine)
7. La CA Marne et Gondoire a été la première intercommunalité en Île-de-France à sacrifier beaucoup d'ENAF via un PPEANP. Certaines communes de la CA ont aujourd'hui de fait peu de foncier mobilisable restant et ne sont pas des « coups partis » : ces secteurs risquent d'être bloqués dans leur développement à l'aune du ZAN. Quelles sont donc les marges de manœuvre prévues ? (Hervé PALMADE, directeur développement des territoires, CA Marne et Gondoire)

Éléments de réponses du Vice-Président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

La trajectoire de la loi de lutte contre le dérèglement climatique et de renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat et Résilience, inspirée des travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat), s'applique à partir de sa promulgation (Août 2021). La loi 3C, c'est le ZAN non compensé à horizon 2050, ce qui va effectivement poser des problèmes pour les villages. L'ensemble des projets d'extension urbaines qui ont été construits fin 2021, en 2022 et ce qui se fera en 2023 et 2024 jusqu'à l'adoption du SDRIF-E par le Conseil d'Etat, est comptabilisé dans la première décennie de notre trajectoire. Certaines pastilles présentes dans les cartes du SDRIF-E correspondent à ces opérations en cours de réalisation, aussi appelées « coups partis », et qui seront pour certaines déjà entièrement réalisées le jour d'adoption du SDRIF-E. Règlementairement nous n'avons pas la possibilité de ne pas les compter. 30% de ces opérations sont des projets de l'Etat, comme le Grand Paris Express.

Sur la question de la pénalisation des territoires précurseurs, la loi sur le ZAN ne récompense pas la vertu et ne fait aucune différenciation entre les régions qui ont sur-consommé ou celles qui se sont développées de manière compacte. Les Régions qui ne sont pas en SRADDET, les Outre-mer, la Corse et l'Île-de-France ont un peu plus de marge de manœuvre avec la possibilité de fixer leur propre trajectoire. Nous avons essayé de territorialiser le SDRIF-E et ses prescriptions au maximum malgré un cadre réglementaire extrêmement contraint. Nous n'avons pas appliqué une trajectoire identique pour tous les départements et agglomérations. Nous avons ainsi tenu compte de la réalité des projets en lien avec les territoires et les services de l'Etat. En matière d'industrialisation, on a réservé 650 ha pour permettre la réindustrialisation de l'Île-de-France. De plus, nous avons souhaité mettre en place un bouclier de 1 ha pour les communes rurales, ce qui représente une consommation non-neutre de notre potentiel. Ces capacités peuvent être augmentées pour certains territoires grâce à la possibilité que nous offrons de mutualiser les potentiels d'extension à l'échelle des SCOT et des PLUI. Les territoires pourront ainsi parler entre eux et se mettre d'accord pour décider où ils développeront leurs projets de logements, d'activités... Par ailleurs, se pose encore la question de savoir si les jardins compteront comme zones déjà artificialisées ou non.

Le Zéro Artificialisation Brut nous est demandé par certains acteurs associatifs, syndicaux et politiques. Pour ne pas geler complètement le territoire, nous avons décidé de ne pas aller vers le ZAB mais vers

le ZAN en cherchant un équilibre entre l'artificialisation et le changement de notre mode de développement.

Pour les projets liés à la transition environnementale, incluant le développement des énergies renouvelables, l'économie circulaire et les services urbains, nous avons prévu une enveloppe régionale de 1630 ha. Par exemple, les projets ENR, de géothermie, de ressourcerie ou de méthaniseur d'un village seront pris en compte dans l'enveloppe foncière régionale et ne seront pas en compétition avec les projets d'artificialisation de ce village. De même 370 hectares seront réservés pour les projets de mobilité, notamment ceux nécessaires à la décarbonation des mobilités et inscrits dans la carte réglementaire du SDRIF-E. Cette enveloppe régionale totale a été évaluée selon les besoins de l'Île-de-France pour réaliser la transition environnementale voulue par la Région.

Précisions techniques de Valérie Belrose

La liste des postes du MOS comptabilisés comme des ENAF est disponible dans les documents du SDRIF-E. Les calculs de capacité d'extension se basent sur l'occupation des sols du MOS 2021. Les zones inscrites en « Au » dans les PLU, si elles ont été urbanisées avant 2021 sont donc bien comptées comme déjà urbanisées. Les zones « AU » non urbanisées avant 2021 sont comptées comme des ENAF dans le MOS 2021 et donc dans le SDRIF-E.

Concernant l'utilisation de l'enveloppe régionale : quand les collectivités vont réviser leur PLUi ou SCOT, elles vont rentrer en dialogue avec un certain nombre de personnes publiques associées notamment la Région et l'Etat et vont ainsi pouvoir leur indiquer les objets et projets qui relèvent de l'enveloppe régionale et non pas de leur potentiel d'extension locale.

II. Polycentrisme et Cadre de Vie, Île-de-France productive

Prise de paroles et question des membres de la CTF

En termes de transport, nous ne voyons pas les coups partis apparaître dans les documents du SDRIF-E, alors que ces axes sont vitaux pour notre territoire, Cœur d'Essonne Agglomération et pour le Sud Francilien. Le site propre, sud Francilienne, qui est dans les radars depuis 10 ans n'apparaît pas, ni l'axe RN 20 qui fait l'objet d'un PPA. Pour nous, il s'agit de coups partis car ces projets sont déjà inscrits dans des documents de planification, avec le soutien de nombreux acteurs.

Nous avons beaucoup apprécié le lien entre densification et activité économique avec la rénovation de ZAE mais nous constatons que certaines entreprises ne sont pas au courant du ZAN ni dans une démarche d'optimisation et désartificialisation de leurs sites. Il faudrait pouvoir les accompagner. (Éric BRAIVE, Président du Cœur d'Essonne Agglomération et Maire de Leuville-sur-Orge)

Éléments de réponses du Vice-Président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Le potentiel de densification des zones d'activité économique, y compris l'introduction d'une part de mixité, sous réserve qu'il n'y ait pas de diminution de la part d'activité au sein de ces zones, est un point majeur. On le voit dans le domaine industriel avec un recompactage d'activité à production identique. L'essentiel de l'extension urbaine, c'est le développement économique et la logistique. Le

SDRIF-E va inciter les acteurs économiques et les logisticiens à redensifier leurs sites parfois sous-utilisés, notamment en grande couronne en rendant plus rare les droits de s'étendre grâce à la trajectoire ZAN, et également car on encadre les zones d'activités pour aller vers plus de renaturation et de désimperméabilisation.

Concernant les transports, tous les projets ne figurent pas dans les cartographies. Quand on a reçu des milliers de contributions pendant la période de concertation, on n'exclut pas que certains projets aient pu passer à travers les mailles du filet, d'où l'intérêt de cette nouvelle phase de concertation à partir d'un document arrêté. La carte qui vous a été présentée est celle des principales lignes de transports en commun : extension et création de lignes BHNS, tramways, métros, RER, Grand Paris Express. Dans le Plan d'aménagement régional, on a aussi une carte annexe avec les axes routiers d'intérêt régional qui rentrent dans les contingents régionaux y compris en matière d'artificialisation. Dans les tableaux en annexe, nous avons également cité une liste de projets, qui inclut bien le RN 20 et dont nous soutenons la réalisation dans le cadre du SDRIF-E. Il vous appartient d'analyser dans vos territoires si vos projets sont bien réalisables.

Mots de conclusion du Vice-Président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Ce qui vous a été présenté et communiqué, c'est une version V0 du SDRIF-E, une base de travail totalement martyre. Nous sortons d'une concertation particulièrement forte de 15 mois qui a permis à toutes celles et ceux qui le souhaitaient de faire part de manière ouverte de leurs attentes. Certaines personnes ont fait part de contingences totalement contradictoires sur un même territoire, entre la volonté de le figer intégralement ou de l'urbaniser, par exemple pour permettre l'installation de partenaires économiques. Après ce travail d'écoute, nous avons arrêté un document d'équilibre qui projette une double ambition :

- D'une part, le développement et la protection de l'environnement,
- D'autre part, le maintien de notre capacité productive, économique et solidaire, en réparant les fractures et en permettant à tous d'avoir accès à l'emploi.

Nous rentrons maintenant dans une nouvelle période de 2 mois et demi de concertation sur la base d'un avant-projet de document. Il appartient à toutes et tous, en fonction de ses attentes et représentations professionnelles et associatives de s'exprimer sur ces propositions. J'ai bien conscience que beaucoup d'acteurs qui n'ont pas encore répondu à la concertation peuvent nous faire part de nouvelles attentes au cours des prochains mois. Le travail intense ne fait que commencer.

7.6. COMPTE-RENDU DU COMITE DES PARTENAIRES DU 12 AVRIL

COMITE DES PARTENAIRES EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE 12 avril 2022

Introduction du Vice-Président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Le SDRIF-E est construit autour d'une ambition en matière environnementale et d'un volontarisme en matière de développement économique et de cadre de vie : avec le SDRIF-E nous concilions une réponse forte à la crise écologique et climatique, avec la nécessité d'être à la hauteur de ce qu'est et de ce que représente la région capitale dans l'économie de la France et de l'Europe ; le SDRIF-E ne peut pas tout, ne fera pas tout seul, mais j'ai la conviction qu'il constitue une vraie avancée pour orienter les acteurs franciliens jusqu'à 2040.

Les principales nouveautés du SDRIF-E pour une Île-de-France :

- Sobre, avec une trajectoire ZAN à -20% soit trois fois moins d'urbanisation que le SDRIF 2013 ;
- Qui restera durablement aux ¾ verte, avec la sanctuarisation massive d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) dans l'agglomération ;
- Polycentrique et connectée : des prolongements de transports en commun, 70 000 logements, 2/3 de logements abordables ;
- Qui prépare l'avenir par une relance durable et responsable de son économie : avec des fonciers pour la réindustrialisation, une enveloppe ENR et économie circulaire...

Le SDRIF-E est un schéma d'aménagement et de développement pour répondre aux grands défis du siècle. L'Île-de-France, seule métropole de rang mondial en Europe est la région de toutes les excellences :

- Excellence économique et en matière d'innovation (position encore renforcée par le BREXIT, 31 % du PIB national, 40 % de la recherche française, première région touristique mondiale) ;
- Excellence environnementale (révolution des transports avec plus d'1 euro sur 2 des dépenses régionales, une région aux ¾ agricole et naturelle) ;
- Excellence en matière de qualité de vie (une offre d'emplois forte et dynamique, une qualité de l'offre éducative, un patrimoine culturel incomparable...).

Compte-tenu de ce contexte et de ces défis, le SDRIF-E ambitionne de :

- Rééquilibrer une région marquée par des fractures territoriales fortes du fait de son hyper-métropolisation ;
- Répondre aux fractures sociales et aux aspirations au bien vivre : le SDRIF-E portera un objectif ambitieux en matière de construction pour répondre à la crise du logement en Île-de-France ;
- Répondre au défi climatique et à la nécessité d'adapter les territoires franciliens au réchauffement et aux risques naturels ;
- Préparer un cadre de vie plus agréable et une vie plus douce pour les Franciliens.

Il faut donc un nouvel équilibre à la fois en faveur du ménagement du territoire francilien mais aussi pour répondre aux besoins des Franciliens. Le SDRIF-E déploiera les outils pour mettre en œuvre ce nouvel équilibre :

- Renforcer le polycentrisme pour réconcilier tous les territoires et répondre aux aspirations des Franciliens

Une région polycentrique, c'est une région qui met la question de la qualité de vie au cœur des préoccupations de toutes les politiques publiques. Il faut limiter les déplacements et mettre fin aux banlieues dortoirs, mais également combiner attractivité et esprit village. Le SDRIF-E aura pour objectif de mettre en œuvre une Région des 20 minutes où les Franciliens disposeront d'équipements et de services à proximité. Pour cela, il prévoit :

- 27 centralités et 112 polarités pour réduire la dépendance au centre des territoires périphériques,
- Avec une intensification des villes et des capacités d'extension dédiées afin d'accueillir les besoins en emplois, logements, services ou équipements.

- Ambitionner une Île-de-France verte et sobre

Le SDRIF-E visera tout d'abord à ménager le foncier pour favoriser le développement de la biodiversité et lutter contre les conséquences du réchauffement climatique. La trajectoire ZAN proposée est donc construite pour répondre à la nécessité de changer de paradigme : passer de la lutte contre l'étalement urbain à la sanctuarisation de la nature. La trajectoire de réduction de la consommation foncière de 20 % par décennie concilie à la fois réponse aux enjeux environnementaux, dont celui de la décarbonation de la région, et volontarisme pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales, pour améliorer les conditions de vie des Franciliens, et réindustrialiser l'économie francilienne. Elle tient compte des efforts déjà faits par le passé qui font de la métropole régionale la métropole la plus dense d'Europe :

- Il y a 30 ans : 2700 ha de consommation foncière observée chaque année ;
- Puis 1315 ha par an permis par le SDRIF de 2013 ;
- 774 ha par an observés sur la dernière décennie.

- Le SDRIF-E proposera 560 ha de consommation maximale annuelle lors des deux prochaines décennies, presque 3 fois moins que ce que permettait le SDRIF de 2013.

On ne peut pas geler le territoire régional mais on ne peut plus faire comme avant. Trois opportunités pour cela :

- La mise en service du GPE et l'intensification de la ville qui pourra se faire en bordure de la zone dense ;
- Le renforcement des centralités et des polarités dans les départements de grande couronne ;
- Le bouclier rural à 1 ha qui permettra de faire respirer les campagnes.

- Un SDRIF-E pour sanctuariser la nature et les territoires agricoles

Le SDRIF-E sanctuarisera 160 000 ha, soit plus de 13 % de la superficie totale de la Région. C'est plus que la superficie du Val d'Oise. Ces espaces de nature se trouvent notamment autour de la métropole, là où les besoins sont les plus pressants. Y figure notamment le sud du triangle de Gonesse, totalement sanctuarisé dans son usage agricole, mais aussi bien d'autres espaces qui constituent la ceinture verte de l'IDF. Pour cela, les outils environnementaux du SDRIF-E sont renforcés :

- Une carte verte réglementaire qui met en cohérence de nouvelles protections,
- Des fronts verts triplés,
- Des trames vertes et bleues confortées,
- De nouvelles trames noires, blanches et brunes,

- 111 nouveaux espaces verts et de loisir, en priorité localisés dans les zones carencées, contre 77 dans le SDRIF précédent,
- L'objectif d'avoir un espace vert à moins de 10 minutes pour tous.

➤ Un SDRIF-E au service de la réindustrialisation de l'Île-de-France et de la transition énergétique
L'ambition du SDRIF-E pour la première région économique d'Europe consiste à la fois à :

- Renforcer la souveraineté francilienne en réindustrialisant ;
- Soutenir simultanément ses deux piliers : l'économie mondialisée et l'économie résidentielle ;
- Accompagner l'économie francilienne dans sa transition environnementale, notamment en matière de décarbonation et de sobriété.

Le SDRIF-E prévoit pour cela de :

- Réserver 28 000 ha pour les activités productives dont la moitié pour les activités stratégiques liées à la réindustrialisation ;
- 2000 ha pour une Région ZEN et notamment le développement des ENR, prévu dans une enveloppe régionale pour éviter la concurrence des usages ;
- Sanctuariser 38 000 ha de terres agricoles productives.

➤ Une Île-de-France connectée qui favorise les mobilités du quotidien

67 projets pour 656 km de lignes nouvelles ou prolongées :

- Métros 15-16-17-18, Eole, interconnexion ligne H, TZEN 3-4-5...
- 12 principes de prolongement de Métros : 7, 14, 18, 1, 10...

En complément de l'effort sans précédent fait pour les transports en commun, le SDRIF-E s'appuiera sur une double ambition :

- Une transformation du réseau routier qui permette notamment le déploiement des lignes de bus express ;
- La promotion des modes actifs avec l'inscription du nouveau réseau « Vélo Île-de-France ».

➤ Un SDRIF-E au service d'une ville et d'une vie nouvelle pour les Franciliens

Pour lutter contre la crise du logement, le SDRIF-E proposera le cadre nécessaire à la production de 70 000 logements par an, à 90 % en recyclage urbain. Le SDRIF-E visera le développement du logement abordable qui devra représenter 2/3 de la production annuelle afin de répondre aux besoins des familles franciliennes. Il se fixe également des objectifs en matière de typologie et de qualité des logements et du cadre de vie :

- Favoriser la mixité sociale avec la norme anti-ghetto et le seuil de 30 %,
- Produire des cadres de vie végétalisés (bâtiments et espaces publics),
- Protéger le patrimoine architectural francilien dont le pavillonnaire remarquable,
- Penser la réversibilité des bâtiments et intensifier le recours aux matériaux recyclés et aux matériaux bio-sourcés.

En résumé, le SDRIF-E répond à des injonctions aussi essentielles que contradictoires : apporter les réponses aux enjeux environnementaux tout en permettant à l'Île-de-France de garder sa place de métropole mondiale européenne et créer des conditions de vie désirables pour tous les Franciliens, actuels et à venir. Le SDRIF-E résout cette équation par une vision pragmatique et équilibrée entre développement économique et préservation de la nature. Il construit un chemin qui est à la fois mobilisateur et qui veille à ne laisser aucun territoire, aucun Francilien de côté.

L'objet de ce 7eme comité des partenaires est de vous présenter l'avant-projet de SDRIF-E qui va vous être transmis dans les tous prochains jours. Ceci pour vous aider à vous approprier ce document, vous présenter ses objectifs et ses principales règles. Afin de pouvoir poursuivre ensuite le dialogue avec vous sur la base de ce premier document. Il vous est en effet proposé jusqu'à fin mai de nous faire part de vos éventuelles observations, demandes d'ajustements, détection d'erreurs éventuelles afin d'améliorer le schéma.

La séquence de cet après-midi se déroulera en 3 temps thématiques, avec une intervention préalable de M. Dominique Mocquax, représentant la CCI Paris Ile de France, et également vice-président de la CCI de Seine-et-Marne :

- D'abord un retour sur la concertation, à laquelle vous avez largement contribué, en tant que partenaires ;
- Puis une séquence sur le volet environnemental du SDRIF-E : l'Île-de-France verte, avec la présentation de la trajectoire de sobriété foncière et des dispositions de protection de l'environnement et de résilience inscrites dans le SDRIF-E ;
- Enfin, une séquence sur l'Île-de-France à vivre et l'IDF productive : vous seront présentés l'organisation polycentrique, les dispositions du SDRIF-E en matière de mobilités, de logement, d'économie et de gestion stratégique des ressources.

Prise de parole de Dominique Macquax, représentant la CCI Paris Ile de France, et également vice-président de la CCI de Seine-et-Marne

Je vous remercie d'avoir associé la CCI à ce comité des partenaires. La CCI Île-de-France partage les ambitions du SDRIF-E pour une Région ZAN, ZEN et circulaire qui doit répondre au défi d'une transition écologique et climatique. L'enjeu pour les entreprises est ici majeur. Le SDRIF-E sera le chef d'orchestre de l'aménagement francilien en matière d'habitat, de transports, d'activités économiques pour les 20 ans à venir. Le SDRIF-E doit dégager le potentiel nécessaire à l'activité des entreprises dans la Région la plus attractive de France et d'Europe. Il est indispensable d'allier transition écologique et développement économique. Voici quelques messages forts que la CCI articule autour de deux axes :

- 1) Le futur SDRIF-E doit être un vecteur d'attractivité pour les entreprises :
 - a. En permettant le maintien de la diversité économique francilienne : le SDRIF-E doit conforter l'Île-de-France comme plateforme des investissements nationaux et étrangers via ses activités économiques, son potentiel immobilier, sa formation, la compétence de sa main d'œuvre et sa politique de Recherche & Développement ;
 - b. En favorisant la relocalisation et en déployant le foncier nécessaire, point crucial dans notre transformation ;
 - c. En développant le polycentrisme Francilien : dépasser le rééquilibrage Est-Ouest pour l'appliquer plus généralement entre les zones agglomérées, pôles de centralités hors agglomération et espaces ruraux, ou frange urbaine et péri-urbaine. Le SDRIF-E doit tenir compte de la vocation des territoires stratégiques régionaux en petite et grande couronne. Bien sûr ce SDRIF-E ne doit pour autant pas délaisser l'Ouest Parisien ;
 - d. En développant la connectivité de l'Île-de-France grâce à la modernisation des plateformes aéroportuaires et à la promotion de l'Axe Seine en amont et en aval. Le

SDRIF-E doit s'articuler avec les Régions voisines pour conforter la vocation économique, industrielle et logistique de la vallée de la Seine.

2) Le SDRIF-E doit être un vecteur pertinent d'optimisation foncière :

- a. L'actuel SDRIF prévoyait une forte consommation foncière d'espaces naturels agricoles et forestiers (jusqu'à 1300 ha par an) et la pratique vertueuse de la Région a fait que cette consommation a été divisée par deux. La loi Climat et Résilience de 2021 a induit un changement de paradigme dans l'utilisation des sols : le ZAN est attendu pour 2050 avec une réduction de l'artificialisation des sols importante d'ici 2030. La Région restera bonne élève : pour concilier développement économique et sobriété foncière, il conviendra pour la CCIR d'orienter les opérations d'aménagement et de construction vers des espaces déjà urbanisés et artificialisés. Cela ne signifie pas que toute urbanisation serait interdite sur un sol naturel, agricole et forestier dès lors qu'aucune autre potentialité foncière n'existe. La compensation par renaturation doit s'opérer pas strict équivalent entre espace agricole et forestier détruit et reconstitué. Les franges urbaines doivent aussi conserver des potentialités de développement économique ;
- b. Favoriser la reconquête des friches : la Région a déjà recensé 2700 fonciers délaissés que le SDRIF-E devra fléchir en priorité pour les futures opérations de construction, en n'oubliant pas qu'une opération de construction sur une friche suppose souvent une dépollution qui a un coût pour les porteurs de projet ;
- c. Adapter la politique de mixité aux besoins des territoires : la mixité doit être proportionnée sur chaque territoire. Il y a des objectifs réalistes à fixer, notamment en matière de logements intermédiaires, qui rentrent dans les logements abordables. Ce type de logement répond aux besoins des entreprises et favorise le rapprochement entre domicile et travail ;
- d. Transformer les bureaux vacants en logements : la CCI partage l'objectif de la Région de favoriser la réversibilité des immeubles mais insiste sur la nécessité de maintenir une offre de bureaux qui marquent l'adresse de l'entreprise. La demande en bureaux n'a pas disparu avec la crise sanitaire et le télétravail mais elle a évolué : réduction des surfaces et réorganisation des plateaux de bureaux... ;
- e. Réorienter l'activité productive et industrielle en promouvant des concepts innovants moins consommateurs, comme l'usine 4.0 modulable ou encore des sites industriels clés en main. Il est aussi indispensable d'identifier des espaces d'accueil pour les activités industrielles à fortes nuisances, pour lesquelles le besoin en foncier éloigné des lieux de vie reste prégnant. Les bâtiments industriels abandonnés sont également à valoriser ;
- f. Faire des quartiers de gare des modèles de mixité : 353 projets sur 68 gares sont concernés. 32 millions de m² sont programmés et 20 millions restent à construire. Le but est d'y créer un écosystème alliant bureaux, logements, commerces et logistique ;
- g. Adapter les circulations des biens et des personnes à tous ces enjeux. En priorité, il faudra renforcer l'armature de transports en commun en lien avec l'urbanisation et les bassins d'emplois. Les mobilités alternatives, le plan vélo, le covoiturage, etc. doivent être clairement prises en compte dans le SDRIF-E. De même les emprises

foncières doivent y être réservées en faveur de la logistique : mutualisation d'espaces, projets multimodaux, espaces de distributions de proximité.

La CCI Île-de-France sera au côté de la Région Île-de-France pour ce SDRIF-E et souhaite une réussite à la hauteur des espérances franciliennes. Notre contribution à l'avant-projet du SDRIF-E vous parviendra dans les délais les plus courts.

I. Volet Environnemental du SDRIF-E

Questions et interventions des participants

1. La sécheresse et l'inondation sont des problèmes principaux pour la région dans les prochaines années. Nous savons que le débit de la Seine diminuera d'environ 30 % en 2050 et que dans ces conditions, la capacité du fleuve à recevoir des effluents complémentaires sera presque nulle, à défaut de rendre les stations de traitement encore plus efficace et donc consommatrices d'énergie, ce qui n'est pas dans le projet. Concernant les inondations, il est vrai que les sécheresses sont souvent suivies de pluies intenses, comme on l'a vu en 2016 avec les inondations sur le Loing et une partie de la Seine. Pour cela un PAPI Seine et Marne Francilienne est en préparation, et nécessite du travail d'aménagement et des adaptations. Quelle est la relation de l'Île-de-France et du SDRIF-E avec les travaux préparatoires à la prévention des inondations ? Compte tenu de l'augmentation prévisible de la population, comment garantir l'apport d'une eau potable en quantité suffisante pour les nouveaux habitants ? (Daniel MARCOVITCH, vice-président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau et Président de la Commission des rivières d'Île-de-France du Comité de Bassin)
2. Le bouclier rural est sans doute une bonne invention : 1 hectare par village en Seine-et-Marne, cela représentera 300 ha. Y-a-t-il une règle envisagée pour la densité de cet hectare ? (Grégoire DUTERTRE, Directrice du CAUE 77)
3. L'accent mis sur les continuités écologiques est fondamental pour considérer un écosystème et un ensemble cohérent. Sur la question de l'eau, vous avez identifié le sujet de réouverture et de renaturation des rivières urbaines. A Espaces, nous faisons un travail de cartographie des rus et des sources et nous voyons que c'est un travail que nous devons entreprendre dès le début, même si certains territoires s'y sont déjà attelés. Le SDRIF-E prévoit-il des moyens pour la mise en cohérence des parties prenantes et des acteurs pour aller plus vite sur ces sujets majeurs, comme ceux du climat et de la biodiversité ? (Catherine DECAUX, DG Association ESPACES)
4. Est-il prévu une sanctuarisation stricte des zones humides et des mares ? (Elsa CAUDRON, chargée de mission Nature en ville et Aménagement du territoire, LPO Île-de-France)
5. J'ai entendu Monsieur Macquax évoquer la question des centres de distribution de proximité. C'est une question importante car pour décarboner la logistique dans la ville, toutes les entreprises sont à la recherche de foncier dans l'urbain. Pourriez-vous préciser les dispositions du SDRIF-E en matière de parkings verticaux et d'hôtels de logistique urbains ? (Matthieu MORANGE, Délégué transition environnementale, Groupe La Poste Île-de-France)
6. Sur le sujet de l'artificialisation, nous pensons qu'il faudrait tendre vers un objectif de zéro artificialisation brut et non net car l'analyse des compensations déjà effectuées est peu concluante. Dans notre région, les zones forestières ont été jusqu'à présent bien protégées et nous proposons que les espaces agricoles soient aussi bien protégés qu'elles. Sur la question

de la ressource en eau, nous constatons que le sujet des pratiques agricoles n'a pas été abordé : les sols sont aujourd'hui extrêmement tassés, ce qui empêche l'absorption de l'eau. Nous pensons utile que cette politique soit revue pour que le SDRIF-E impose davantage de choses en vue des enjeux environnementaux. (Anne Gellé, Conseil d'Administration de l'Association Terre de Liens Île-de-France)

7. Les entreprises de la FNADE sont les entreprises qui travaillent dans l'économie circulaire et dans la production d'énergie à partir de déchets. La FNADE porte 3 propositions pour le dispositif zéro artificialisation nette :
 - a. La prise en compte dès maintenant des actions de renaturation qui pourraient avoir lieu sur les friches, notamment les friches industrielles qui sont abandonnées sur le territoire. La Loi Climat et Résilience envisage la prise en compte de la renaturation mais seulement à partir de 2030, la FNADE propose qu'elle le soit dès maintenant ;
 - b. Sortir de l'assiette des communes les projets à vocation régionales, comme vous avez pu le présenter dans le SDRIF-E. Il est important que ces projets soient mutualisés au niveau de l'ensemble de la Région pour voir le jour ;
 - c. Pour les projets vertueux pour l'environnement qui ont pour objectif de faire baisser l'impact environnemental de la Région dans sa globalité (création de nouvelles ressources, nouvelles matières premières, énergies renouvelables et de récupération), envisager un calcul d'artificialisation différent de celui pour les installations moins vertueuses.

(Fabienne PIOTELAT, Présidente, FNADE Île-de-France)

Réponses du Vice-Président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT et de Valérie BEROSE

Sur les questions liées à l'eau :

La problématique de l'eau est un enjeu majeur pour la région Île-de-France sur les 2 prochaines décennies. Nous sommes dans une région qui historiquement n'a jamais eu de problématique liée à l'eau, contrairement à d'autres pays européens ou régions françaises. Nous ne connaissons pas la question de la répétition du « trop peu » ou du « trop plein » mais nous mesurons désormais la répétition des épisodes de crise hydrique (2016 et 2018). Pour certains bassins versants, les crues ont été supérieures à celle de 1910. C'est pourquoi nous avons pris le parti, extrêmement fort et volontariste de cartographier le risque de crue à 115% par rapport aux niveaux de celle de 1910. Nous nous adaptons ainsi à des crues de type différent : crue d'été et crue d'hiver. Si plusieurs bassins versants montent en même temps, nous atteindrons probablement des niveaux supérieurs à ceux de 1910. La crue du Loing était supérieure aux étiages de 1910.

Cette question du risque de crue par submersion est un élément majeur que nous avons mis en avant, porté et accompagné d'un certain nombre de prescriptions. Le SDRIF-E sera un élément parmi d'autres car le bassin Francilien ne peut pas faire l'objet d'un examen aux seules limites de l'Île-de-France. Concernant le cycle de l'eau nous sommes consubstantiellement liés aux régions limitrophes. Un travail est ainsi porté avec les régions limitrophes et les services d'Etat pour essayer de cartographier au mieux les risques et réponses à apporter, dont un certain nombre est déjà inscrit dans le SDRIF-E. La Région n'est pas gestionnaire de la GEMAPI ni en situation d'établir des PPRi. Dans un cas nous sommes dans une compétence des agglomérations et dans l'autre de l'Etat. Le rôle du SDRIF-E est de

cartographier la présence d'un risque, demander la prise en compte des mesures d'évitement ou d'accompagnement ou d'éviter d'aggraver la situation au travers des choix urbains.

Le deuxième risque est lié aux précipitations. Au mois d'août 2022 à Paris, plusieurs stations de métros n'ont pas pu fonctionner pendant plusieurs jours suite à un épisode pluvieux qui a duré une heure. Nous mesurons que les pluies décennales ou vingtennales sont devenues des épisodes qui se reproduisent tous les ans et auxquels nous ne sommes pas aujourd'hui en situation de répondre en raison de l'extension de la ville, de l'imperméabilisation des sols et de l'insuffisance de nos infrastructures de réseaux.

Il existe également le sujet du « trop peu ». Sur la Seine et sur ses affluents, nous avons un certain nombre de schémas qui laissent à penser qu'on peut avoir une diminution de l'étiage des cours d'eau. Ainsi, le SDRIF-E porte par exemple des mesures pour répondre à la diminution des cours d'eau grâce à la séparation de l'azote au niveau des sanitaires. On évite de rajouter une pression sur des cours d'eau qui seront moins à même « d'avalier » les rejets d'aujourd'hui. C'est toute la question de la structure eau que nous souhaitons ainsi sécuriser.

Sur le sujet de la « structure eau », nous souhaitons également favoriser la réouverture et la renaturation des rivières souterraines et des rivières perdues, car c'est un moyen d'améliorer la biodiversité aquatique. Souvent, ces rivières effacées se trouvent dans les milieux denses et peuvent aider à lutter contre les îlots de chaleur. De beaux projets ont déjà été portés, notamment par la Région par exemple sur la Bièvre, grâce à nos politiques sectorielles mais nous sommes encore aujourd'hui dans une phase expérimentale que nous souhaitons contribuer à renforcer, accélérer et systématiser dans le cadre du schéma.

Sur les questions d'extension urbaine et de sanctuarisation des espaces :

Il existe trois potentiels non cartographiés dont disposent les communes :

- Le fait d'avoir une gare sur son territoire offre un potentiel d'extension de 1%
- Le fait d'être pôle de centralité offre un potentiel d'extension de 2%
- Toutes les communes dans les zones rurales ont un potentiel bouclier rural de 2%.

Pour certaines communes rurales, ce potentiel de 2% correspond à moins d'1 ha. Le SDRIF-E garantit ainsi le bouclier de 1 ha minimum pour éviter de geler les zones rurales. Le différentiel entre ces 2% de potentiel et le 1 ha minimum, c'est-à-dire le droit de tirage supplémentaire que nous ouvrons, correspond à environ 150 ha à l'échelle du SDRIF-E à horizon 2040. Cela nous semble essentiel si on ne veut pas avoir des écoles qui ferment et des villages qui meurent en zone rurale. Cette demande existe également dans toutes les autres régions de France. La règle de densité minimale pour ces extensions est d'au moins 20 logements par ha. Si la densité de la commune est déjà supérieure à 20 logements par ha, alors la densité minimale doit être au moins celle existante. Sous les pastilles, la densité minimale demandée est de 45 logements par hectare car cela correspond à la création de nouveaux quartiers, alors que le potentiel non cartographié est plutôt utilisé en dent creuse de manière diffuse.

La protection stricte des zones humides est incluse dans les 160 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sanctuarisés dans le SDRIF-E. Notre objectif était de ne pas oublier des zones malgré la difficulté réglementaire de faire une carte à une précision maximale de 150 millièmes, et donc de ne pas représenter des espaces inférieurs à 5 ha, même si ceux-ci sont précieux. Si les acteurs considèrent qu'un secteur n'a pas été pris en compte, il faudra le signaler à la Région dans les 3 mois qui suivent. Nous sortons d'une période de 15 mois de concertation totalement ouverte qui nous a permis d'établir ce document, que nous considérons comme un document d'équilibre, préservant l'aménagement du territoire vu au sens du ménagement du territoire. Pendant les trois prochains

mois, nous aurons besoin de vos retours extrêmement précis, territoire par territoire et secteur par secteur. Nous pourrions ainsi rajouter des cours d'eau à renaturer ou à rouvrir. Les espaces à moins de 5 ha devront par contre figurer dans les SCoTs et PLUs, et non pas dans le SDRIF-E.

Sur la question du Zéro Artificialisation Brut, nous ne pouvons pas, en responsabilité, l'accepter dans une région en croissance démographique de plus de 50 000 personnes par an et où le mal-logement touche 1,3 million de personnes. 2,5 millions de personnes sont aussi en situation de suroccupation de logements. Une application totale du ZAB condamnerait à la misère les catégories les plus fragilisées et tuerait d'un point de vue économique la Région qui est la locomotive économique de la France et de l'Union Européenne. Cela entraînerait également la dévitalisation totale de certaines zones rurales. Par exemple, à Cerny, le gymnase du lycée Alexandre Denis n'est accessible que par 1,5 km le long d'une voie départementale. La création d'une piste cyclable est nécessaire pour la sécurité des enfants mais engendrera nécessairement de l'artificialisation. Si le ZAB est appliqué, ce projet ne pourra pas être réalisé. Nous partageons donc les principes de sobriété et de réduction des consommations mais nous ne pouvons pas, en responsabilité, donner satisfaction aux demandes de ZAB, tant pour des raisons de solidarité et réduction des inégalités, d'aménagement des zones rurales que de préservation de l'économie, même si nous allons très loin dans le renforcement des protections des zones naturelles.

Nous nous réjouissons que la proposition de création d'une enveloppe régionale pour le développement de l'économie circulaire et des énergies renouvelables vous donne satisfaction. Pour la Région, cette question est vitale car la concurrence des usages pourrait tuer la décarbonation de l'économie francilienne. Cependant, la loi interdit malheureusement la prise en compte de la renaturation avant 2030, ce qui risque de reporter des actions vertueuses qui pourraient être faites plus tôt car elles ne seront pas comptabilisées. Le SDRIF-E envisage la renaturation au-delà de la compensation de l'artificialisation et d'une simple désartificialisation. La première approche de la renaturation est celle d'améliorer le cadre de vie urbain : il faut renaturer et désimperméabiliser, même si cela « ne compte pas ». De même nous ne pouvons pas changer les modes de calcul de l'artificialisation pour les installations vertueuses car il s'agit de la loi et que si nous en dérogeons, le SDRIF-E sera cassé par le Conseil d'Etat.

Sur la question de la chaîne logistique et des hôtels logistiques, l'approvisionnement est une fonction support indispensable, dans nos vies quotidiennes comme pour le développement économique. Nous avons réfléchi à un aménagement en 3D plutôt que linéaire, avec l'usage des sous-sols et de la verticalité, car les extensions urbaines seront beaucoup plus faibles. Nous avons de nombreuses dispositions dans le SDRIF-E sur ce sujet.

Le SDRIF-E est un document d'aménagement et ne pourra pas intervenir sur le sujet des pratiques agricoles. De même, sur la question de la revitalisation des centres-villes, nous ne pourrions pas indiquer si les nouveaux commerces qui pourront s'installer devront être des coiffeurs, des épiceries, des marchands de chaussures... Néanmoins, une sanctuarisation poussée des espaces agricoles est intégrée dans le schéma, par exemple grâce à un triplement des fronts verts par rapport à ce qui avait été arrêté il y a dix ans et un quadruplement du kilométrage de ces fronts verts. Nous allons beaucoup plus loin sur la protection de l'agriculture et la transition du modèle agricole est et sera accompagné par d'autres dispositifs régionaux. Un sujet majeur pour l'Île-de-France aujourd'hui est que la moitié des exploitants seront à la retraite dans les 10 ans qui viennent. L'un de nos principaux sujets est d'accompagner cette transition générationnelle.

II. L'Île-de-France à vivre et Île-de-France productive

Questions et interventions des participants

1. Le sujet du polycentrisme était déjà présent dans le SDRIF de 2013 mais jusqu'à présent, cela n'a pas fonctionné. On voit se poursuivre aujourd'hui la construction de zones résidentielles sans aucun emploi à proximité. Pour FNE, le polycentrisme ne se décrète pas mais se construit : c'est un objectif à moyen terme. La solution de court terme nécessite de reconstruire la ville sur la ville, avec votre proposition de construire 90% des nouveaux logements en renouvellement urbain. Mais à quel terme pensez-vous réaliser le polycentrisme que nous appelons de nos vœux ? (Luc BLANCHARD, co-président de France Nature Environnement Île-de-France)
2. Nous voulons saluer les orientations stratégiques prises sur les enjeux importants pour nous que sont la réindustrialisation, la décarbonation et la multi-modalité. Nous allons apporter une contribution sur l'avant-projet en analysant finement les documents et les cartes opposables. (Antoine BERBAIN, Directeur Général Délégué, Haropa Port)
3. Comment le SDRIF-E peut aider les territoires, via les SCOT ou les PLU, à prioriser des réserves foncières pour les équipements d'échelle départementale ou d'échelle intercommunale qui se font depuis 30 ou 40 ans en extension ? (Grégoire DUTERTRE, Directrice du CAUE 77)
4. Je suis très satisfait que le logement ait été pris en compte dans le projet. Nous partageons l'objectif de construction de 70 000 logements par an et l'impératif de renouvellement urbain ainsi qu'une meilleure mixité. Il nous faudrait rendre possible la production de 32 à 37 000 logements sociaux locatifs : précision qui n'est pas apportée dans la présentation que vous nous avez faite, sachant que nous avons 700 000 demandeurs aujourd'hui dans la liste d'attente et 1 300 000 personnes mal logées en Île-de-France. Le ZAN risque également d'entraîner une surenchère sur le foncier : nous nous interrogeons sur la possibilité d'inscrire une norme ou des prescriptions sur la production d'un taux de logements sociaux suffisant dans des opérations d'aménagement, dans la mobilisation du foncier, y compris dans les quartiers de gare et dans les centres que vous avez identifiés dans la cartographie. La priorité de la diversification de l'offre dans les communes avec plus de 30% de PLUS/PLAI est un objectif que nous partageons, mais nous devons analyser dans le détail ses conséquences qui risquent de se heurter au besoin de renouvellement urbain d'un certain nombre de ces quartiers. Si on ne peut pas maintenir ces logements sociaux dans la commune mais dans d'autres quartiers, on risque de freiner le renouvellement urbain et donc la redensification d'un certain nombre de sites sachant que la production annuelle de logements sociaux est assurée à 30% par ces communes. Sur les énergies renouvelables et la géothermie, les bailleurs sociaux sont très intéressés par la prise en charge par la Région de ses initiatives car c'est un moyen de diminuer la quittance et aider les locataires à tenir leurs budgets familiaux. (Damien VANOVERSCHELDE, Président de l'AORIF)

Éléments de réponses et mots de conclusion du Vice-Président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Le polycentrisme existait déjà mais le SDRIF-E de 2013 portait davantage sur le rééquilibrage Est-Ouest. Nous assumons de penser que le rééquilibrage doit maintenant se faire entre les centralités périphériques et l'épicentre de la région. Ce changement de paradigme assez fort oriente toutes les actions que nous allons porter. Si nous voulons une politique ferme de protection des espaces naturels sans mettre en pratique le ZAB, c'est aussi pour que ces centralités dans les espaces ruraux puissent

se renforcer et exister. Pour que ce document cadre soit mis en œuvre, il faut que les acteurs s'en emparent. C'est pourquoi nous avons voulu mener une concertation extrêmement large avec des centaines de réunions. Tous les acteurs devront être mobilisés pour atteindre cet objectif au terme de l'horizon du SDRIF-E à 2040 : on est donc sur un objectif à moyen-terme qui correspond au temps de l'aménagement. Sur la question de reconstruire la ville sur la ville, c'est exactement ce qui est porté au sein de ce SDRIF-E. Culturellement, nous sommes dans une région qui se reconstruit extrêmement fortement sur elle-même et c'est une logique que nous souhaitons continuer à renforcer.

Nous sommes preneurs de toutes les contributions que vous pourrez nous faire sur l'avant-projet qui vous a été présenté aujourd'hui. Nous sommes conscients qu'avoir essayé d'agglomérer des milliers de contributions est une gageure qui ne permet pas de rendre une copie parfaite pour cette V0. Nous sommes donc en attente de tous les retours sur chaque orientation réglementaire et carte aussi bien de la part des associations environnementales que des acteurs économiques et des fédérations professionnelles. Pour nous, la phase la plus intense de la concertation s'ouvre aujourd'hui.

Sur la prise en compte de réserves foncières pour des équipements locaux, nous avons souhaité mettre en place une mutualisation totale des potentiels non cartographiés au travers des SCOT. Historiquement nous sommes une Région sous-dotée en SCOT avec seulement 50% du territoire couvert, contre 80% dans les autres Régions métropolitaines. La question de la prise en compte de l'aménagement par les intercommunalités à travers les SCOT est historiquement faible mais est fondamentale. La mutualisation des potentiels d'extension va permettre la réalisation de projets de territoires avec des équipements structurants, des projets de logements et industriels... Cela offre de la marge de souplesse pour les projets de demain que nous ne pouvons pas imaginer aujourd'hui. Le travail en amont avec les départements et les DDT a permis de recenser les projets en attente pour développer le polycentrisme et permettre aux Franciliens de vivre dans un écosystème favorable sur leur territoire.

Sur les logements sociaux, 32 à 37 000 logements sociaux à construire par an est globalement un objectif que nous retrouvons dans le SRHH. Dans le projet d'aménagement régional du SDRIF-E, nous écrivons que 2/3 des 70 000 logements à construire chaque année doivent être abordables : LLS, LLI, accession sociale et BRS. Parmi eux, nous prévoyons 33 000 logements locatifs sociaux, mais nous ne sommes pas le SRHH et n'avons pas la vocation de nous y substituer pour territorialiser ces objectifs. Permettre aux Franciliens les plus modestes et fragiles de pouvoir se loger et vivre dignement est une priorité. La question de la non prise en compte dans la loi 3C du coût du ZAN et du financement de la recomposition foncière fait partie des impensés de la loi et de ses pistes d'amélioration. Nous intégrons les objectifs ZAN dans le sens que nous allons chercher du foncier sur les friches, nous allons transformer des enveloppes urbaines, recomposer des zones d'activités, mais le sujet du financement n'est pas clairement traité par la loi pour les collectivités.

La Région porte l'objectif d'avoir une mixité dans les deux sens : la loi SRU donne un taux minimum de logements sociaux aux communes en fonction de leur emplacement et de leur taille, mais nous pensons également qu'il faut faire en sorte de ne pas avoir des communes avec plus de 30% de logements très sociaux, car il s'agit de communes coincées dans un engrenage de paupérisation. Au travers de nos dispositifs existants, nous ne finançons déjà plus de logements qui contribueraient à aggraver les situations de paupérisation de certains quartiers. Pour nos dispositifs de financement, nous faisons parfois des exceptions quand il s'agit de reconstitution d'offre dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain.